III. SECTION

De la Réponse succinte à l'Examen de la Consultation sur les Convulsions.

Depuis la page 45. jusqu'à la page 80.

ON a hésité long-tems si on donneroit la suite de cette Réponse succinte, dans la crainte de fatiguer le Public par la réfutation suivie d'un auteur qui se décrédite lui-même de jour en jour, à mesure qu'il multiplie ses Ecrits & ses Réponses. Mais comme au milieu des écarts sans fin de lieux communs, de redites continuelles, d'incidens personnels, & de déclamations mal placées, ausquelles se livre cet auteur, il perd souvent de vûe la question principale, ou y donne atteinte par des principes hazardés, il a paru nécessaire d'y rappeller brievement le Lecteur, en donnant en peu de mots les éclaircissemens qu'il a droit d'attendre de nous.

Je continue donc cette Réponse succinte sur le même pied que je l'ai commencée. La Partie que j'en donne maintenant sera aussi courte que les deux précédentes, quoique la portion de l'Examen qu'elle discute soit plus longue du double que les deux premieres Parties jointes ensemble. Au reste si l'Examinateur prétend me faire un reproche, en qualifiant ma Réponse de *simples apostilles*, pour moi je m'en ferai un mérite auprès des Lecteurs. p. 74. Que peut attendre en effet le Public après la multitude d'Ecrits qui ont paru sur cette matiére, sinon qu'on le remette de tems en tems sur les voyes, & qu'on lui rappelle en substance ce qu'il y a de décisif, à mesure qu'un Ecrivain adroit essaye de l'en distraire?

L'EXAMEN.

» C'est la maniére dont je pense qu'il faut proceder dans une œuvre de p. 45.
» la nature & de la profondeur de celle-ci... Ce qui est clair doit intro-
» duire dans ce qui est obscur, sans que ce qui est obscur donne droit de
» nier ce qui est clair. Ce qui est certain ne rend pas certain ce qui ne
» l'est pas: mais ce qui est incertain ne doit pas faire révoquer en doute
» ce qui d'ailleurs est constant.... Ainsi en use tout sage Convulsio-
» niste.

R E' P O N S E.

Je prends acte de l'aveu que fait ici l'auteur. Il adopte sans y penser les principes de la Consultation, d'où il s'ensuivra, selon lui-même, qu'il n'y a que l'Anti-Convulsioniste qui soit vraiment *sage* & qui suive la vraie maniere de procéder : *Ce qui est obscur*, dit notre aûteur, *ne donne pas droit de nier ce qui est clair. Ce qui est incertain, ne doit pas faire révoquer en doute ce qui d'ailleurs est constant.* Donc, conclurai-je, je dois m'en tenir aux régles de la Révélation & de la Tradition, qui rejettent le Mêlange dans les œuvres naturelles du genre merveilleux parce que ces régles sont *claires & certaines*, & que tout ce qu'on peut dire en faveur des convulsions est tout au moins *obscur & incertain*, en comparaison de ces régles.

L' E X A M E N.

p. 46. » Avant que d'examiner dans le détail (les questions proposées & ré» ponduës dans la Consultation) j'en ai une très importante à propo» ser, qui a été omise dans la Consultation .... La voici : *Que faut-il » penser des convulsions même du tombeau*? de ces convulsions .... qui ont » attiré à S. Medard un si grand concours de peuple .... doit-on y re» connoître quelque opération de Dieu particuliére & bien-faisante, & » en conséquence les lui attribuer comme son œuvre.... ou au con» traire faut-il réprouver jusqu'à ces premieres convulsions, les tenir » vitiées & infectées, & les livrer toutes à la nature ou au Démon? » C'est là-dessus qu'il faut s'expliquer, & s'expliquer nettement.

R E' P O N S E.

Comment l'auteur n'a-t'il pas apperçu qu'il n'est question dans toute la Consultation que des convulsions du Tombeau? J'appelle *convulsions du Tombeau*, toute opération singuliere de cette espece, qui a pris naissance à l'occasion & dans la proximité, plus ou moins grande, soit du tombeau, soit de ce qui appartient au tombeau : reliques du bienheureux Diacre, eau de son puits, terre de son tombeau, formule de priere faite en son honneur, &c. On ne disconviendra pas que tout cela ne soit l'équivalent du tombeau, & je ne croi pas l'auteur de l'*Examen* assez déraisonnable pour vouloir mettre une différence réelle entre la terre du tombeau, considérée dans le lieu même du tombeau, & cette même terre transportée ailleurs, ou toute autre chose ayant rapport à la memoire du B. Diacre.

Ainsi dès que Messieurs les Docteurs Consultans se sont expliqués sur tout le phénoméne des convulsions qui a paru à l'occasion de la devotion envers M. de Paris, il est visible qu'ils se sont en même-tems expliqués, & *nettement expliqués*, sur les convulsions qui sont nées dans le lieu même & dans l'emplacement du tombeau. Et voici en substance ce qu'ils ont décidé à la lumiere des régles immuables que nos Peres nous ont laissées pour juger des œuvres singuliéres.

1°. Que toute convulsion & toute opération extraordinaire, qui renferme quelques traits indignes de la Divinité, scenes indécentes, puerilitez, fausseté, violences meurtriéres, calomnies, &c. ne sçauroit être qualifiée une œuvre de Dieu.

2°. Que presque toutes les convulsions du tems sont plus ou moins tachées & défigurées par ces vices; & par conséquent, qu'il n'est pas possible de les attribuer à l'opération divine.

3°. Que si par hazard on réussissoit à produire quelques convulsions où aucun de ces vices ne se fît appercevoir, il faudroit dire de deux choses l'une; ou que ces convulsions n'ayant été que passageres & momentanées, elles n'ont rien de surnaturel à proprement parler, (comme il est expliqué à la fin du III. *Avis* aux Fidéles, & qu'ainsi il n'est pas nécessaire de recourir, ni à l'opération divine, ni à celle du démon; ou que ce sont des convulsions habituelles & d'état, lesquelles sont tellement liées aux autres pour ne faire ensemble qu'une seule œuvre & un seul tout moral, qu'elles doivent subir comme les autres l'arrêt commun qui les déclare indignes de la divinité.

L'auteur des *Avis* aux Fidéles a fait remarquer, & la Consultation l'avoit fait avant lui, que toutes les convulsions forment entre-elles un concert marqué, & qui est apperçu de tout le monde. Concert de vûes, de principes, de sentimens, de reconnoissance mutuelle, de confraternité. Je défie qu'on cite un seul convulsionnaire qui n'ait pas rendu témoignage, dans l'état même de sa convulsion, à toute l'œuvre en général, & à plusieurs même des Convulsionnaires qu'on appelle mauvais, & qui ne les ait quelquefois reconnus pour freres.

Notre auteur sera-t'il content maintenant? voilà sa question importante décidée: & s'il est de bonne foi, il avouera que la Consultation ne l'avoit point *omise*, comme il le prétendoit.

Qu'il me permette à mon tour de lui faire une question, & de lui demander ce qu'il croyoit gagner en revendiquant avec un si grand zéle quelques convulsions simples, où il s'imagineroit n'appercevoir aucun caractére odieux? Toutes celles qu'il pourroit trouver de cette sorte se réduiroient à deux ou trois sur *six cens*, à une demie douzaine sur deux mille. Ce n'est pas pour faire triompher sa cause; car il reconnoît lui-même, & avec raison, que la dispute présente a pour objet *le gros des Convulsionnaires*, & la totalité morale de l'œuvre. Or que font deux ou trois faits contre six cens, lorsqu'il s'agit de décider de la vérité d'un évenement dont ils font tous partie? p. 35.

D'ailleurs quand même l'auteur renonceroit à justifier *le gros de l'œuvre*, & qu'il consentiroit à n'en sauver qu'une si petite partie, il ne lui en reviendroit encore aucun avantage réel. Il auroit à la vérité pour lui quelques convulsions innocentes & sans reproches; mais elles ne seroient pas pour cela miraculeuses ni divines. Tout ce qui n'est pas vitieux, n'est pas dès lors un miracle, une œuvre de Dieu par excellence, une opération spéciale du Seigneur, comme on le prétend des convulsions dans la contestation présente. Ceci est si vrai que les convulsions-même

que nos Peres ont vû aux tombeaux des Saints, & qu'il est d'usage d'appeller guérissantes, parce qu'elles étoient suivies d'une prompte & subite guérison, toutes pures & irréprochables qu'elles étoient, n'étoient pas cependant regardées comme une opération divine, mais comme un effet tout naturel, & comme une opération de la nature qui souffroit dans les corps, en conséquence des miracles de guérison que Dieu y opéroit, sans vouloir épargner en même-tems toute la douleur aux malades.

Nouv. du 11 juin 1735 p. 94. 1. col B. C'est ce que l'auteur des Nouvelles Ecclesiastiques à eu la franchise d'avouer, & sur quoi il se rend garant du consentement des Convulsionnistes. C'est un bon office qu'il nous rend, & dont nous devons lui sçavoir bon gré. Nous l'avertirons cependant que son Confrere, l'auteur de l'*Examen*, le dément en termes formels. Je rapporterai ici les propres paroles de l'un & de l'autre, afin que la contradiction soit sensible. On verra par là, que si je voulois imiter l'auteur de l'*Examen*, & m'amuser à relever des contradictions personnelles, j'en aurois de très-réelles à reprocher aux Convulsionnistes.

» Nous devons, dit le Nouvelliste, remarquer les points importans » sur lesquels les plus célébres adversaires des convulsions sont d'accord, sans s'en appercevoir, avec les défenseurs du Mélange. Ceux- » ci, par exemple, ne s'écartent guéres de ce que dit l'auteur du III. » Avis aux Fidéles au commencement de la derniere page en ces termes: » Nos Peres ne voyoient dans ces agitations aux tombeaux des Saints, » qu'un phénomêne purement physique & un effet tout naturel de la » guérison qui se faisoit subitement & avec violence, & dans laquelle » Dieu ne vouloit point faire un second miracle, pour épargner aux ma- » lades la douleur que leurs corps devoient ressentir, & qui consequem- » ment excitoit quelque contorsion.

Ecoutons maintenant notre auteur qui rejette hautement cette vûe:

p. 58. » Une réponse qui suffiroit seule, si elle étoit vraie, dit-il, c'est que ja- » mais l'Eglise n'a trouvé rien de divin à ces tombeaux que la guérison, » & que l'on ne prouvera jamais qu'elle ait seulement pensé à reconnoî- » tre dans ces agitations en elles mêmes qui précedoient la guérison, » une opération guérissante & miraculeuse. C'est-là le comble de la pré- » vention, pour ne rien dire de plus, & un démenti formel donné à la » Tradition.

On ne peut une opposition plus marquée & plus frappante. Les convulsions qui se voyoient aux tombeaux des Saints, sont, selon l'auteur de l'Examen, une cause *miraculeuse* de guérison; & selon le Nouvelliste, ce n'est qu'un effet tout naturel, & non miraculeux de la guérison.

L'EXAMEN.

» Cependant par une bizarrerie qui ne se comprend pas, on convient » que les convulsions nées au tombeau, du moins celles qui seroient in- » dubitablement surnaturelles, pourroient bien avoir Dieu pour auteur,

comme

» *comme éprouvant les siens, ou punissant en eux des fautes personnelles; mais* II. Avis aux Fideles p. 3.
» *non comme opérant des merveilles de miséricorde...* N'est-ce pas avouer
» que Dieu seroit toujours l'auteur de ces convulsions, quelque puisse
» être son motif & son dessein... ce que l'on nie d'ailleurs, & dequoi
» la Consultation est bien éloignée de convenir. Que le Défenseur de
» cette Piece s'accorde donc avec cette Piece elle-même.

R E' P O N S E.

L'écrivain veut soutenir sa thése à quelque prix que ce soit, sçavoir, que Dieu doit être reconnu auteur des convulsions simples, des convulsions corporelles prises séparément de tout accompagnement; & il prétend le prouver par les propres principes des Consultans. Vous pensez, leur dit-il, que les convulsions ne sont pas l'œuvre de Dieu, & qu'elles doivent être regardées comme des épreuves & des punitions, plûtôt que comme des merveilles de miséricorde. Vous avouez donc que *Dieu en seroit toujours l'auteur, quelque puisse être son motif & son dessein.*

L'auteur a-t'il bien pensé à quoi il se réduit? Sur ce pied-là, l'œuvre des convulsions ne sera ni plus ni moins, que ce qu'étoient, par exemple, les fleaux dont Dieu frappa les Israëlites en la présence de l'Arche sainte [illegible]ns du Grand Prêtre Héli. Je doute fort que les Partisans des convulsions se contentent de si peu : & je puis répondre pour Messieurs les Docteurs Consultans, que si ce n'est qu'en ce sens que les Convulsionnistes regardent comme divine l'œuvre des convulsions, la dispute sera bien-tôt finie.

Mais de bonne foi, est-ce là l'état de la question? Quand on demande si les convulsions sont l'œuvre de Dieu, on l'entend d'une œuvre de miséricorde, d'une merveille de grace, de faveur, de protection. Car dès qu'on la regarderoit comme des traits de la colere du Seigneur, & des châtimens de sa justice, ce seroit les dégrader & les réprouver. Tous les Convulsionnistes l'ont toujours entendu ainsi, & l'auteur l'entend de même par tout dans ses Ecrits. *Que faut il penser*, dit-il, *des convulsions du tombeau? Doit-on y reconnoître quelqu'opération de Dieu particuliere & bienfaisante, & en conséquence les lui attribuer comme son œuvre?* Ailleurs il dit que les convulsions du tems doivent être attribuées à Dieu, de même que celles qui sont arrivées aux tombeaux des Saints, parce qu'*elles n'ont pas une liaison moins marquée avec le tombeau de ce serviteur de Dieu, qu'elles n'ont pas moins de rapport à la piété, à la dévotion, à la Religion, qu'elles n'ont pas moins contribué à des soulagemens & à des guérisons.* C'est toujours sur ce ton que parle l'auteur. Assurément c'est là exclure formellement toute idée d'une œuvre de colere, d'une merveille de punition & de châtiment. [p. 47. / p. 58.]

Nous avons donc raison de dire que les convulsions en elles-mêmes, les convulsions prises pour les agitations & les contorsions du corps, ne sont pas une œuvre divine, dans le sens qu'on doit l'entendre ici : Et il n'y a nulle contradiction entre la Consultation, qui dit que Dieu n'est

pas l'auteur des convulſions ; & l'écrivain des Avis aux Fidéles, qui avance qu'elles pourroient bien venir de Dieu comme puniſſant les péchés des hommes. D'où il réſulte, que le reproche que nous fait l'*Examinateur* à ce ſujet, eſt une pure chicanne, qui n'eſt pas mieux fondée que cent autres dont il aime à groſſir ſon Ecrit.

L'EXAMEN.

p. 54. » Il eſt impoſſible de ſe tirer de ce raiſonnement victorieux : les convulſions nées ſur le tombeau de M. Paris, ſont de même nature, que » les convulſions arrivées aux tombeaux des Saints. Or celles-ci ont tou» jours été attribuées à Dieu. Donc celles-là doivent lui être également » attribuées & regardées comme divines.

REPONSE.

Si l'auteur ne ſe laſſe pas de ſes redites & de ſes répétitions, je ne ſuis pas d'humeur à commettre la même faute, & à fatiguer le public. La différence des unes & des autres, c'eſt à dire, des anciennes convulſions & des modernes, eſt pleinement éclaircie dans le troiſiéme Avis aux Fidéles, dans nos premieres réponſes ſuccintes, *pag.* 9. *&* 10. où l'on a réuni ce qui avoit été dit dans l'un & l'autre de ces Ecrits.

Voïez l'Apologie des Problêmes.

L'EXAMEN.

p. 48. » On n'ignore pas le jugement qu'a porté d'abord de ces premieres » convulſions un ſçavant Théologien, dont le témoignage, juſqu'ici » demeuré ſecret, a été depuis peu rendu public, par une conduite

p. 50. » bien marqué de la Providence. (a) Il ne craignoit point alors de nom» mer le tombeau, & n'avoit garde de rougir, ni de M. de Pâris, ni de

p. 51. » ſon œuvre (les convulſions.)... Il eſt vrai que ce célebre Docteur » a changé depuis ſur les convulſions, comme il s'eſt en même-tems

p. 52. » affoibli ſur les miracles. . . . Je ne prétends point lui reprocher ſon » changement, que je me contente de déplorer. Tout homme peut ſe » tromper. . . Il eſt beau même de l'avouer, quand on le connoît. . . . » Reſteroit ſeulement à ſçavoir de quel côté ſeroit ici la ſurpriſe & l'er» reur. Je n'examine pas même qu'elles ont pû être ſes raiſons, ſes mo» tifs, ſes vûes. . . . En rapprochant ſa (premiere) Lettre, ſi favorable » aux convulſions, (de celle qui eſt venue depuis, & dans laquelle il y » eſt) contraire : qu'on voïe où régne davantage la vérité, l'équité & » la ſincérité.

REPONSE.

Ce ſont ici de courts extraits d'une ſortie très-longue, que l'auteur juge à propos de faire ſur M. Petitpied, & à laquelle il emploïe plus de ſix grandes pages. Il y a apparence qu'il eſpére tirer quelqu'avantage

(a) Ce qu'on appelle ici conduite de la Providence, eſt pour parler nettement, & donner à la choſe le nom qu'elle mérite, une prévarication commiſe contre l'honneur & le droit des gens.

pour les convulsions, & de l'approbation qu'il prétend que ce sçavant Docteur leur a donnée d'abord, & du peu de *sincerité* dont il caractérise tacitement le jugement desavantageux que ce même Docteur a porté depuis.

Cependant il est vrai que le fond de la cause ne se décidera jamais par de semblables moïens. La pratique superstitieuse des épreuves n'y auroit rien gagné, quand on auroit pû alléguer en sa faveur l'autorité de quelque grave & sçavant personnage, qui sur les premiers rapports qu'on lui auroit faits de la singularite des événemens, n'auroit pas tout d'un coup pris parti contre, & se seroit expliqué de loin comme un homme étonné, qui croit y voir quelque chose de singulier & de divin, & qui ne sçait qu'en penser. Il a pû même arriver en effet qu'il y eut des hommes de poids & de mérite, qui après avoir été admirateurs des épreuves pendant un tems, se sont ensuite retractés, sans que, ni leurs premiers sentimens pussent autoriser la cause désespérée des épreuves, ni leur variation décrediter leur jugement postérieur, formé avec maturité, & avec connoissance de cause.

S'il s'agissoit de récriminer, nous aurions beau champ pour reprocher aux Convulsionnistes leurs variations. Je n'en voudrois pas d'autre garand que l'auteur même de l'Examen qui parle ainsi : *Systême qui* p. 65.
est AUJOURD'HUI *celui de tous les vrais Convulsionnistes, & auquel on sçait que se sont même* REUNIES *depuis long tems, toutes les personnes sages & raisonnables, attachées aux convulsions. Aujourd'hui :* ce n'a donc pas été toujours ? On s'est *réuni :* il y a donc eu un tems où on ne l'étoit pas ? Il y a donc eu variation ? C'est dequoi l'on trouvera encore à la page 67. un aveu plus naïf & plus franc. Revenons à M. Petitpied.

Après cela je ne vois point quel profit notre auteur veut faire de cette espéce de hors d'œuvre contre la personne de cet illustre Théologien, si ce n'est qu'apparemment il aura voulu satisfaire sa petite vengeance contre un Docteur respectable, dont le grand nom & l'autorité puissamment accréditée l'incommodent. C'est un homme, au jugement de l'Examen, qui s'est *affoibli*, ou selon une autre leçon, qui s'est *refroidi*, ou enfin selon un *Errata* vraiment puerile, qui s'est *rallenti* sur les miracles; (*affoibli*, *rallenti*, *refroidi*, que de termes differens pour exprimer la même injure & la même calomnie ?) C'est un homme qu'on soupçonne maintenant *de rougir de M. de Paris*, *de son tombeau*, *de son œuvre ;* c'est un homme qui a changé de sentimens pour des *raisons*, par des *motifs* & des *vûes* qu'on dit malignement *qu'on ne veut pas examiner*, comme pour jetter des interprétations sinistres sur sa demarche & ses intentions ; c'est un homme enfin dont on veut rendre douteux la *sincerité*, l'*équité*, la *vérité* dans le témoignage qu'il a rendu contre l'œuvre des convulsions.

L'écrivain ne réussira point par ce procédé, ni à décréditer le jugement d'un homme à qui l'estime publique est acquise depuis long-tems pour ses rares talens, ni à blesser l'ame debonnaire d'un sçavant si chrétien, qui réunit à de grandes lumieres la piété la plus parfaite; *piè sciens*, *scienter pius* ; & qui pardonne d'autant plus volontiers les injures, que son bon cœur n'en est pas même émû.

Quoique je me sois fait la loi de mépriser le personnel, le Lecteur m'excusera d'y être entré dans cette occasion : il sent bien que je ne pouvois pas m'en dispenser. Je ne puis de même garder le silence sur l'accusation bannale que les ardens Convulsionistes, à l'exemple de notre écrivain, osent intenter aux Appellans Anticonvulsionistes de *s'affoiblir*, de se *refroidir*, de se *rallentir* sur les miracles. Accusation frivole, & qui est suffisamment démentie, non-seulement par la notoriété publique, mais de plus par un nombre infini d'Ecrits ; tels que celui des *Sophismes*, la *Requête* de Mrs les Curés de Paris au Parlement contre M. de Sens, signée de cinq Docteurs Consultans, les *Avis aux Fidéles*, & sur-tout le quatriéme qui traite des miracles, *la courte Réponse aux remarques* de M. de Sens sur la Consultation, & l'Ecrit présent de *la Réponse succinte* à l'Examen.

Qui ne s'étonnera pas après cela d'entendre le Nouvelliste déclarer au nom du Public, comme s'il en avoit procuration, *qu'il lui restera toujours quelque chose à désirer de notre part, & qu'il attendra toujours avec une sorte d'impatience, que les XXX. Consultans détruisent en corps le spécieux triomphe de M. de Sens à cet égard?* Les six Ecrits que je viens de nommer ne suffisent ils donc pas pour cet effet? Le Nouvelliste voudroit-il n'en tenir aucun compte, parce qu'ils ne sont pas assez longs, & qu'ils ne composent pas un assez gros volume, ou demanderoit-il qu'ils fussent présentés par les Anticonvulsionistes en corps, c'est-à-dire, apparemment avec des signatures, comme l'entend l'auteur de *l'Examen*? Mais il n'y a qu'à rire de telles prétentions ; elles ne méritent pas d'autres réponses.

Nouv du 13. Juin 1735. pag. 94. 2. col.

P. 54.

L'EXAMEN.

» En quelle conscience peut-on assûrer que la Tradition qu'on a » donnée dans la *Recherche de la vérité* sur les Convulsions arrivées aux » tombeaux des Saints, n'est qu'une tradition de *faits*, & non de *ré*» *gles* ou de principes ; lorsqu'on y lit à chaque page le jugement que » les Peres ou les auteurs Ecclésiastiques en ont porté ... N'est ce pas » là joindre aux *faits* les *régles* & les *principes* pour en juger?

REPONSE.

Il faut remettre ici devant les yeux du Lecteur de quoi il s'agit.

Les Anticonvulsionistes avoient fait imprimer une longue tradition de Maximes & de Décisions reçues dans l'Eglise, & établies par tous les SS. Peres & par tous les Théologiens, suivant lesquelles, toute œuvre du genre merveilleux, où se rencontrent des traits indignes de Dieu, ne peut être attribuée à Dieu comme à son auteur.

Qu'ont opposé les Convulsionistes à ce moyen peremptoire? Une tradition de faits extraordinaires de toute autre espece que le phénomene de nos jours, ou qui renferment pour le moins de très-grandes différences. C'est ce que contient cet ouvrage tant vanté de *la Recherche*

de

de la vérité. Or ces Mrs prétendent, que de ce que les Peres & les auteurs Ecclésiastiques ont reconnu l'œuvre de Dieu dans des délivrances des possedés ou dans des guérisons accompagnées de quelques agitations passageres, il en résulte des *régles* & des *principes* qui canonisent tout autre événement qui arrivera à l'occasion du tombeau de quelque Saint, dans lequel on s'imaginera trouver quelques faits legers de ressemblance avec les premiers.

A une prétention si extraordinaire les Anticonvulsionistes ont repliqué que c'est une illusion grossiere de vouloir ériger une admiration donnée dans les siécles passés, à des phénomenes qui la méritoient ou ne la méritoient pas, en régle & en principe général, applicable à d'autres phénomenes tous diférens, ou sur la ressemblance desquels on dispute au moins avec fondement, sur-tout lorsque d'un côté il y a dans la Tradition des maximes précises, clairement établies & énoncées, qui réprouvent nettement ces nouveaux phénomenes.

Nous avons donc raison de mépriser tout le travail superflu de la *Recherche de la vérité*, & de dire que ce qu'y fait l'auteur, c'est d'opposer non des régles à des régles, comme il faudroit le faire, mais des *faits* à des *régles* : parce que ces faits, 1°. ne pourroient devenir des régles pour le cas présent, qu'à la faveur d'inductions arbitraires & de raisonnemens forcés. 2°. Parce que ces prétendues regles qu'on auroit tirées par induction, se trouveroient ici en conflit avec des régles contradictoires & des régles qui sont claires, précises, établies dogmatiquement, & énoncées en termes formels par les Peres & les Théologiens, & par ceux-là même qui révéroient les autres phénomenes des tombeaux : tant il est vrai qu'ils ont senti la difference de ceux qu'ils révéroient ainsi, d'avec tout autre qui ressembleroit aux Convulsions de nos jours ; pour la condamnation desquels ils nous ont laissé des décisions aussi authentiques. *Voy. ci dessus p. 9. 10.*

L'EXAMEN.

» On pose très-mal la question, & par-là on prend le change, ou » on le donne... A entendre les Docteurs Consultans, on croiroit sérieusement que la question seroit précisément de sçavoir, si Dieu est » l'auteur ou le principe des Convulsions... Car c'est la même chose, » selon les Consultans, que Dieu soit auteur d'une œuvre, & qu'il soit » le principe immédiat de tout ce qu'elle renferme... Selon les Consultans, il s'agit de sçavoir si Dieu est l'auteur immédiat, & s'il y » influe directement... Tel est le systême qu'ils nous attribuent, tel que » celui qu'ils combattent. Et il faut avouer que si cette prétention étoit » véritable, la Consultation seroit victorieuse... Or je déclare & je » soûtiens hautement, qu'il est faux que ce soit-là l'état de la question... » Il est faux que les Convulsionistes pensent & disent que Dieu est l'auteur immédiat des Convulsions considérées sous la double vûe de leurs » caracteres avantageux ou desavantageux, & qu'il y influe directement. P. 62. P. 63. P. 64. P. 65.

REPONSE.

Tous les efforts que fait ici l'auteur dans l'étendue de six pages entiéres, sont vains & infructueux. Il cherche à embrouiller la matiére par du verbiage ; mais il est encore plus visible qu'il s'égare. En effet, avec une telle méthode on pourroit donner le démenti à tous les Peres & à tous les Théologiens, lorsqu'ils décident que telle ou telle œuvre n'est point une œuvre de Dieu ; on n'auroit qu'à leur dire, que quoique Dieu n'en soit pas l'auteur *immediat*, il peut cependant en être la cause *mediate* ; que quoiqu'il n'y influe pas *directement*, il est possible qu'il le fasse d'une maniére *indirecte*. Mais alors il n'y aura plus rien de certain dans la doctrine de la Tradition.

Je soutiens donc qu'on a dû proposer la question comme elle est présentée dans la Consultation ; sçavoir, si Dieu est la cause immediate des convulsions, qu'on a eu raison d'assurer que les Convulsionnistes *tiennent pour l'affirmative*, soit à cause des aveux qu'ils en font sur plusieurs points, soit parce que sur d'autres points c'est une conséquence nécessaire qui suit évidemment du systême du mélange. Qu'on relise ce qui est dit ci-dessus p. 15 & 16 sur la distinction des causes *mediate* & *immediate*, *parallele* & *subordonnée*, on y trouvera toutes ces idées éclaircies, & je ne ferois que perdre le tems & obscurcir cette métaphysique très-simple & très-exacte, si je traitois ici de nouveau ce que j'ai suffisament expliqué dans l'endroit où je prend la liberté de renvoyer le Lecteur.

L'EXAMEN.

p. 66. » Mais quel est donc dans cette controverse le vrai état de la question ? » Le voici tel qu'il est dans la vérité. Il s'agit de sçavoir si Dieu agit surnaturellement dans les convulsions ; s'il y entre en tout ou en partie ; » s'il y a part ; s'il y influe, comme cause & comme principe ... s'il y » préside ; s'il y agit ; si son doigt y opére ; si sa vertu s'y fait sentir ? » C'est là-dessus que nous tenons absolument pour l'affirmative.

REPONSE.

L'auteur ne se seroit pas attendu à me trouver ici d'accord avec lui. Je souscris avec lui à l'exposé qu'il fait de l'état de la question, pourvû qu'il repete à chacune de ses phrases le terme de *surnaturellement* qu'il a mis à la premiere. Or je lui déclare, que l'état de la question ainsi proposé, est le même que celui qui est dans la Consultation, & il ne pourra s'empêcher d'en convenir lui même dans un moment.

Je dis que c'est le mot *surnaturellement* qui est critique : agir surnaturellement, c'est agir dans l'ordre des miracles & des prodiges, agir par une opération du genre merveilleux, agir d'une maniere spéciale, qui differentie cette sorte d'opération des œuvres de Dieu dans l'ordre de la nature & dans celui de la grace suivant le cours ordinaire.

Car de demander simplement si Dieu agit dans les convulsions, s'il y entre, s'il y préside, s'il y influe, c'est ne demander rien de sérieux. Qui a jamais douté que la cause premiere ne soit, n'agisse, n'influe & ne préside dans ce qui se fait par les causes secondes, & dans tous les mou-

vemens des créatures spirituelles ou corporelles, animées ou inanimées ? Le péché même n'en sera point excepté, puisque Dieu concourt comme cause générale à ce qui en fait le materiel, comme on dit dans l'école, & que par sa souveraine sagesse il sçait le tourner à l'exécution de ses desseins, en tirant le bien du mal. Cependant on ne dira jamais ni du péché ni de tous les effets ordinaires de la nature, ni même de ceux de la grace dans l'ordre commun, que c'est là une œuvre de Dieu dans le sens qu'on l'entend ici, une œuvre singuliére & un signe miraculeux, *signum portentum*.

Lorsqu'on parle du phénomêne des convulsions, il s'agit donc de sçavoir si Dieu y agit *surnaturellement*, s'il y est *surnaturellement*, s'il y influe, s'il y préside *surnaturellement*, & ainsi du reste ; c'est-à-dire, s'il y est, s'il y agit, s'il y préside autrement que par un concours ordinaire qui a lieu en toutes choses, autrement que par une permission simple qui laisse agir les causes secondes sans les empêcher ; autrement que par cette Providence journaliere, qui sçait toujours tirer le bien du mal en tout événement. En un mot, la question est de sçavoir si Dieu agit, influe, préside dans l'œuvre des convulsions de la maniere qu'il agit, influe & préside dans les miracles, pour qu'on puisse dire qu'ils sont spécialement son œuvre.

Or c'est ce qu'on ne peut pas dire suivant les principes de la Tradition, qui déclarent non divine absolument toute œuvre du genre merveilleux qui est vitiée par quelques traits indignes de la Divinité & qui répugnent à ses saints attributs. Que toute metaphysique se taise, & rende hommage à l'autorité irréfragable de la révélation : celle-ci une fois adoptée avec une aveugle crédulité, nous guidera ensuite dans les routes d'une bonne métaphysique. L'endroit déja cité de la p. 15 & 16 de cet Ecrit, montre par une espéce d'échantillon comment tout se concilie parfaitement à la faveur de la doctrine de la Tradition. Ceux qui n'aiment point tant à subtilizer, peuvent se contenter de *l'Avis* aux Fidéles sur le *Mélange*.

L'EXAMEN.

» Que les Consultans ne s'y trompent pas, leur démarche peut avoir » les suites les plus funestes, & sans doute ils ne les ont pas prévues.

RE'PONSE.

Il est vrai que ces suites funestes n'ont point été prévues par les Consultans ; ils ajouteront qu'ils n'ont pas dû les prévoir, parce que s'il arrive quelque mal après la Consultation, il ne s'ensuivra pas que ce soit elle qui l'ait causé ; à moins qu'on ne veuille que tout ce qui arrive après une chose en soit la suite ; *post hoc, ergo propter hoc*. On sçait que c'est un sophisme.

L'EXAMEN.

» Il n'est déjà que trop visible qu'elle les refroidit sur la plupart des mi- » racles, dont ils nient une grande partie, doutent de beaucoup d'autres. p. 73.

RE'PONSE.

L'inconvenient n'est pas grand, quand les Consultans nieront ceux des miracles qui sont faux, qu'ils douteront de ceux qui sont douteux, & qu'ils n'embrasseront que ceux qui leur paroîtront réels.

L'EXAMEN.

p. 73. » Et plaise à Dieu qu'elle ne les refroidisse pas insensiblement sur le » fond des véritez dont ils ont pris la défense, & sur l'appel même lié » à ces véritez & justifié par ces miracles.

REPONSE.

Fade pronostic! doléance peu charitable, qui équivaut à un jugement téméraire! Que l'auteur se souvienne de cette parole de S. Paul:
Rom. 14. » Qui êtes-vous pour juger le serviteur d'autrui? s'il tombe ou s'il de» meure ferme, cela regarde son maître. « Les Consultans mettront leur confiance dans cette autre parole: *Or il ne tombera pas, car Dieu est assez puissant pour le soutenir: Stabit autem.*

L'EXAMEN.

p. 73. » Elle les divise encore de leurs peres, de leurs freres, de leurs amis, » & elle éleve entre eux & le gros des Appellans, un mur de séparation » qui nous afflige autant qu'il réjouit nos ennemis.

REPONSE.

A qui est la faute? Il n'y a de la part des Consultans, ni division ni ni mur de séparation: ils conservent la charité toute entiere avec leurs freres, quoique partagés de sentiment sur un seul point. Si ceux-ci se retirent & font rupture; ce sont eux-mêmes qui *élevent ce mur de séparation, qui nous afflige* autant & encore plus qu'eux, & *qui réjouit les ennemis.*

L'EXAMEN.

Ibid. » Ce n'est pas tout. La Consultation est de soi-même une Piece ho» micide qui va droit à la mort, & qui peut devenir le titre de la con» damnation d'une multitude d'innocens, qu'elle apprend à confondre » avec les coupables.... Elle appelle une persécution générale.... Ce » qui se passe actuellement sous nos yeux, ne confirme-t'il pas ce que » nous disons?... Et qui n'auroit lieu d'appréhender les plus fâcheux » effets de ce présage, si les Juges, ce qu'à Dieu ne plaise, n'avoient » pas plus d'équité que les Docteurs.

REPONSE.

N'y a-t'il pas un peu d'amertume & de fiel dans un trait aussi animé? Ce que je puis assurer, c'est qu'il y a bien du faux. Je répondrai donc à l'écrivain avec autant de tranquillité, qu'il montre de passion dans son invective. 1°. Que ce qu'il qualifie *persécution*, étoit commencé avant la naissance de la Consultation; que ce n'est pas celle-ci par conséquent qui a appellé l'autre. 2°. Que ce sont quelques zélés Convulsionnistes bien connus, qui en ont été la cause, sans le vouloir, par la démarche qu'ils ont faite de dénoncer aux Magistrats le frere Augustin. 3°. Que l'équité des Juges sçaura distinguer, comme l'a fait celle des Docteurs, les personnes coupables de celles qui sont innocentes; & que s'il leur arrive de *confondre toute la multitude*, ce ne sera pas la multitude des Convulsionnaires, mais celle des convulsions, dont il seroit à souhaiter que le monde fût débarassé.

Je n'ai rien trouvé dans le P. S. de l'auteur, qui ne demande ni réponse ni éclaircissement.

4. Septembre 1735.

IV. SECTION

De la Réponse succinte à l'*Examen* de la Consultation, depuis la page 81. jusqu'à la page 170.

Sur l'article du Mêlange du vrai avec le faux dans les Prédictions.

AVANT que de faire selon notre coutume des extraits de différens textes de l'Examen, pour appliquer à chacun la solution qui lui convient, il est nécessaire de placer ici quelques observations préliminaires sur les écarts de l'auteur, & sur la maniere fausse dont il envisage presque toujours l'état de la question. Car c'est par un effet de cet éblouissement qu'il fait quantité de raisonnemens perdus, & qu'il rapporte plusieurs autorités qui ne prouvent rien, pendant qu'il s'épuise en pure perte à réfuter des argumens, ou des textes d'auteurs, qui sont décisifs contre lui. Ainsi en le ramenant au vrai point de la dispute, on aura l'avantage d'avoir trouvé une clef pour ouvrir & pour fermer, ou si l'on veut un corps de solutions communes & générales, appliquables à presque toutes les différentes parties de son Ecrit.

Etat de la question presque toujours mal pris dans le cours de l'Ecrit.

Je ne dois pas dissimuler que l'auteur l'expose assez bien d'abord. La » question, dit-il, se réduit à sçavoir, si, comme la Consultation le » prétend, l'esprit de Dieu agissant & inspirant surnaturellement, & » par une opération extraordinaire & miraculeuse, ne peut jamais se » trouver dans des personnes en qui se trouve d'ailleurs le faux. Ou, » s'il est vrai, comme je le soutiens, que le *faux* ne bannit pas tou» jours dans les personnes en qui il se trouve, toute opération, ou » toute inspiration divine dans le genre surnaturel, extraordinaire & » miraculeux. *p. 86. 87.*

» Ce qui peut s'entendre en deux manieres. L'une, que ces choses, » ce semble, si éloignées & si disparates, c'est-à-dire le *faux* d'un côté, » & de l'autre l'opération ou l'inspiration de Dieu, se trouvent dans la » même personne conjointement, dans la suite & la continuité d'une » même action, (ce qui forme une espece de mêlange *concomitant* &

» *simultané*) L'autre, qu'elles se trouvent à la vérité dans la même per-» sonne, mais successivement & à différens tems, ou en différentes cir-» constances & en différentes actions, (ce qui forme un mélange *alter-» natif* & *successif*.

Après ce début l'Ecrivain déclare qu'il croit l'un & l'autre de ces deux mélanges possible, & promet de le prouver contre la décision des Consultans qui nient la possibilité de tous les deux : c'est-à-dire que selon lui, un Prophéte vraiment inspiré de Dieu peut dire le *vrai* & le *faux* tour à tour, soit dans la même action & sous la même motion, soit dans différentes inspirations & en différens tems. J'adopte volontiers l'exposé que fait l'auteur de l'état de la question; mais je vais lui faire remarquer qu'il l'a perdu de vûe presque par tout dans le cours de son Ecrit.

PREMIERE OBSERVATION.

p. 113. 117. Il veut prouver par exemple la possibilité du mélange de *faux* avec l'inspiration divine, par l'autorité des Théologiens & des Peres qui enseignent que le démon dit quelquefois vrai, & que c'est Dieu qui lui suggere & lui inspire ce qu'il dit de vrai; par des exemples tels que celui de Balaam (*p.* 150.), selon lui, Prophéte des démons, & qui cependant a été dans une occasion inspiré par l'esprit du Seigneur; enfin par la justesse prétendue des régles de discernement qu'il établit (*p.* 139. & *suiv.*) pour connoître les faux Prophétes.

Mais il ne pense pas que nous avouons ce mélange possible dans les œuvres du démon : ce que nous prétendons, c'est que ce mélange ne peut point se rencontrer dans des œuvres divines : c'est à dire, qu'une personne mue par l'esprit du démon peut dire quelques choses véritables, parmi bien des mensonges qu'elle énonce; mais qu'une personne mue surnaturellement par le Seigneur, ne dit jamais rien de faux. Ainsi, pour faire en passant l'application du principe, les Convulsionnaires qui disent quelquefois vrai, & le plus souvent faux, seront, si l'auteur le veut, de la condition de Balaam, des personnes mues habituellement par l'esprit d'erreur, des Prophétes du démon par état : (c'est dans son hypothése que je parle) mais il faudra qu'il avoue qu'ils ne sont pas des personnes inspirées divinement, c'est-à-dire, des personnes que l'esprit de Dieu éleve à un état surnaturel & divin; qu'ils ne sont pas des Prophétes du Seigneur.

Ainsi 1°. l'état de la question est de sçavoir si le mélange du faux avec le vrai est possible dans une personne élevée à un état surnaturel & *divin;* dans une œuvre *divine*.

SECONDE OBSERVATION.

L'auteur s'efforce en beaucoup d'endroits de montrer qu'une personne qui aura de tems en tems une inspiration ou un instinct prophétique, peut dans d'autres tems avancer des choses fausses, & qu'ainsi le mê-

lange *alternatif* & *successif* est possible. Mais il y a ici une équivoque. On sçait bien qu'une telle personne quand elle est laissée à son état naturel, peut avancer des erreurs & des faussetés : mais ce qui fait le point de la controverse, est si cette personne aïant dit vrai dans un de ses états surnaturels, peut dire faux dans un autre état pareil, dans une autre motion & sous une autre impression semblable ; en un mot dans un autre tems où elle sera pareillement élevée à un état au dessus du naturel, comme l'on voit qu'il arrive aux Convulsionnaires. *p. 86. 87. &c. passim.*

L'auteur prouve encore par des faits particuliers de S. Cyprien, de Sainte Thérese, des Saintes Mystiques, son prétendu mélange de faux : & il ne prend pas garde qu'il s'agit entre nous d'un faux qui se trouveroit, non pas dans le récit que feroit le Prophéte laissé à lui-même, mais dans une énonciation prophétique, dans un état actuel d'inspiration pour énoncer sa vision : ce qui est le cas des Convulsionnaires, & n'est pas celui des exemples allégués. *p. 101. 145. 158.*

Ainsi l'état de la question est 2°. si ce mélange du *faux* avec le *vrai* est possible dans un état surnaturel & d'inspiration actuelle, pour l'un autant que pour l'autre, c'est-à-dire, pour le *faux* autant que pour le *vrai*.

TROISIE'ME OBSERVATION.

L'auteur de l'*Examen* fonde sur l'autorité de S. Paul & de ses plus habiles commentateurs, Estius entr'autres, son systéme vraiment nouveau, que des Prophétes du second rang, c'est-à-dire, toute autre espéce de Prophéte que ceux de l'ancien Testament & les Apôtres, peuvent dans le tems même de l'inspiration méler le faux avec le vrai ; & qu'ainsi le mélange non-seulement *alternatif*, mais même *concomitant* est possible. Sa raison est que l'Apôtre ordonne de discerner dans un Prophéte prophétisant actuellement, ce qui est bon & vrai, de ce qui est faux ou mauvais. Nous verrons plus bas que l'Ecrivain se trompe dans l'intelligence de S. Paul & de ses interprétes, & que par une suite de son erreur, il sort encore du point de la dispute. Car il s'agit ici d'un état prophétique du genre merveilleux, dans l'ordre des signes & des prodiges, *signum*, tel qu'est l'état des Convulsionnaires : au lieu que S. Paul ne parle que d'un don accordé à quelques uns des premiers fidéles pour expliquer les vérités de la Religion ; don surnaturel à la vérité, mais que ces Chrétiens exerçoient souvent sans être actuellement dans un état surnaturel extérieurement, & qui fût un signe au dehors, comme l'étoit l'exercice du don des langues : *Non est loco signi & miraculi*, dit formellement Estius en parlant de ce don de prophétie. *p. 92. & suiv.*

Ainsi l'état de la question est 3°. si le mélange du vrai & du faux est possible dans une personne actuellement élevée à un état non-seulement surnaturel & divin en lui-même, mais *surnaturel à l'extérieur* dans le genre des prodiges.

Je prie le lecteur attentif de se bien souvenir de ces trois observations. Car j'en ferai usage, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, pour répondre à

la plûpart des textes de l'auteur. Je ne ſçai pourquoi celui ci ne veut point qu'en diſcutant ſes principes, on faſſe mention des convulſions.

p. 161. * Je ne refuſe pourtant pas de déferer à cette condition quoique peu raiſonnable. Mais il doit lui-même remarquer que quand on voudroit ſuſpendre pour le préſent l'application des principes à l'œuvre des convulſions, on n'a pas pû néanmoins ni dû ſe diſpenſer d'y prendre l'état de la queſtion : puiſque ce n'eſt qu'à leur occaſion que les Théologiens ſont en diſpute, & que de part & d'autre on cherche des principes pour ſe décider ſur cette œuvre. Commençons maintenant.

PAROLES DE L'EXAMEN.

p. 88. » Il faut diſtinguer avant toutes choſes entre Prophétes & Prophétes, » entre l'eſprit de prophétie & l'inſtinct prophétique .... Il y a des » Prophétes qui ſont régles, qui doivent être univerſellement crus ... » dès que leur miſſion eſt une fois établie .... Il y a des Prophétes qui » n'ont pas la même autorité, qui ne ſont deſtinés qu'à porter les hom» mes au bien, ou à prédire certains évenemens.

» Du premier genre ſont .... dans l'ancienne Loi les Prophétes par » éminence .... & les Apôtres .... dans la nouvelle .... Il faut mettre » dans le ſecond rang tous ceux qui ont eu dans un degré inférieur l'eſ-

p. 90. » prit ou le don de prophétie .... tels qu'un Agabus dans les Actes des » Apôtres, un Manahen, les Filles de Philippe.

p. 88. » Il y a auſſi, comme j'ai dit, inſtinct prophétique, qu'il faut bien ſe » garder de confondre avec l'eſprit même de prophétie proprement

p. 109. » dit .... C'eſt l'état de ceux qui éclairés d'une lumiere foible, d'une » lueur de l'eſprit de Dieu qui leur découvre certaines choſes, & les » leur fait prédire, ne (ſont) pas pour cela Prophétes, & (n'ont) ni » l'eſprit ni le don de prophétie.

p. 89. » (Quant aux Prophétes du premier rang) le faux ne compâtit en au» cune ſorte avec un tel état.

p. 90. » Mais en eſt-il de même des Prophétes d'une autre claſſe? ... Je ſuis » bien éloigné de le penſer.

p. 109. » C'eſt encore moins l'état de ceux qui (n'ont qu'une) foible lueur » de l'eſprit de Dieu, (un inſtinct prophétique.)

REPONSE.

Diſtinction frivole & ſuperflue de Prophétes du II. & du III. rang.

L'auteur fait ici trois claſſes de Prophétes ou de perſonnes inſpirées

* Il y a ici quelque myſtére : Je crois l'avoir deviné. L'auteur de l'*Examen* qui ſouhaite de reſter inconnu, prend le parti de ne point parler des convulſions, & ne permet point aux Ecrivains Conſultans d'y entrer, parce que s'il en étoit queſtion il ne pourroit s'expliquer ſans trahir ſon ſentiment, & que ſon ſyſtême une fois connu, pourroit le faire connoitre lui-même. Cela eſt pardonnable à l'Ecrivain : mais ce ne ſera pas le moïen d'éclaircir la controverſe des convulſions, qui eſt la ſeûle choſe a laquelle le Public s'intéreſſe.

de Dieu, Prophétes du premier rang, qu'il appelle *Prophétes-Régles*; Prophétes du second rang, qui ont un *don* de prophétie : Prophétes improprement dits, Prophétes à simple *instinct*.

Quoi qu'il en soit de la justesse de cette distinction, elle devient superflue dans notre dispute ; parce que les Consultans pensent que le faux est incompatible avec tout état prophétique, de quelque classe qu'on le suppose : & que toute personne inspirée de Dieu ne dira jamais faux dans l'énonciation prophétique, c'est à-dire, dans le tems & dans l'acte de la prophétie ou prédiction.

L'auteur de l'*Examen* prétend le contraire des Prophétes de la seconde & troisiéme classe. Il avoue que le Prophéte du premier rang *sous la motion ou l'impression actuelle de l'Esprit Saint dit toujours vrai*; mais il déclare que *c'est se tromper* de dire qu'*un Prophéte d'un genre inférieur qui parle par l'esprit de Dieu, ne peut pas parler dans la même circonstance ou dans la même action par son propre esprit ou par un esprit étranger*, & par conséquent avancer quelques choses fausses. *Je ne connois*, dit-il, *personne qui l'ait dit, nul Pere, nul Théologien qui l'ait pensé : & il y auroit, ce me semble, plus que de la témerité à le prétendre & encore* plus *à l'assurer*. p. 111. p. 112. p. 92.

C'est un paradoxe inoüi qu'il étoit réservé à l'auteur d'avancer le premier, & de soutenir avec une confiance aussi étonnante. Nous verrons plus bas combien sont frivoles les moyens & les raisons dont il prétend l'appuyer. Je veux bien faire les avances d'en démontrer d'abord la fausseté en deux mots, & de lui faire voir qu'il a contre lui & l'autorité de la Tradition, & l'évidence de la Raison.

1°. Qu'il lise dans les Problêmes trente ou quarante passages qui enseignent unanimement que le Prophéte de Dieu *ne dit jamais faux*. Il ne trouvera point que ni les Peres, ni les Théologiens ayent mis aucune exception à la généralité du principe, c'est à-dire qu'ils l'ayent restreint à une classe particuliere de Prophétes; & qu'ils n'ayent pas prétendu qu'on l'entendît de tout homme inspiré de Dieu. La raison sur laquelle ils se fondent tous, sçavoir, que *l'Esprit de Dieu ne dit jamais faux*, prouve visiblement que quiconque est inspiré par cet *Esprit* est exempt de tout mêlange de faux sous la motion actuelle de l'Esprit Saint, & qu'il n'y a ici à distinguer ni Prophéte par état, ni Prophéte à instinct : puisque l'*Esprit* de Dieu parle dans l'un & dans l'autre. Ce n'est point assurément des Prophétes de l'ancien Testament ou des Apôtres que parle Gerson, quand il établit en principe, qu'une vision ou une révélation ne vient point de Dieu, lorsque *tout n'y est pas vrai jusqu'à la moindre proposition*. Le Cardinal Bona a certainement composé son Traité du *Discernement des Esprits*, pour des Prophétes du second & du troisiéme ordre, aussi bien que pour ceux du premier : ce qu'il se propose perpetuellement dans son ouvrage, c'est de traiter ce qui concerne les états extraordinaires, la matiere des révélations, les personnes qui disent avoir des visions.

2°. Si nous nous en tenons à l'évidence naturelle, la même raison qui démontre que le Prophéte du premier rang ne dit jamais rien de

faux, prouve également que nulle personne inspirée de Dieu ne peut jamais mêler le faux avec le vrai, sous la motion actuelle de l'Esprit de Dieu, dans l'action même de la prophétie. *La prophétie*, dit notre auteur lui-même après Saint Thomas, *étant une participation & un écoulement de la lumiere & de la science de Dieu toujours certaine & infaillible .... elle en tire sa certitude & sa vérité, & par consequent il est impossible qu'elle soit jamais sujette à la fausseté.* C'est pour les Prophétes du premier rang qu'il parle ainsi. Or n'est-il pas visible que toute inspiration, de quelque rang qu'on suppose le Prophéte, est un *écoulement* & une *participation* de la lumiere & de la science de Dieu toujours certaine & infaillible : & par consequent la plus simple inspiration divine ne peut pas plus compatir avec le faux, que celle des Prophétes les plus distingués?

p. 111.

PAROLES DE L'EXAMEN.

p. 92. » Croit-on que (le faux dans un de ces Prophétes de l'Eglise primi-
» tive) ait décidé absolument contre son état... & l'ait fait rejetter sans
» retour?.. S'il en étoit ainsi, pourquoi Saint Paul vouloit-il que les
p. 93. » esprits des Prophétes fussent soumis au discernement des autres....
» qui avoient en partage le don du discernement des esprits? *Duo aut tres*
» *dicant, & cæteri dijudicent ... alii discretio spirituum.*

p. 92. » Pourquoi ordonnoit-il de ne pas mépriser les prophéties, d'éprou-
» ver tout, de n'approuver que ce qui est bon : *Omnia probate, quod bo-*
» *num est tenete.* Parleroit-on de la sorte, si tout étoit également sûr
» dans ces Prophétes & dans ces prophéties, si tout devoit y être géné-
» ralement admis ou rejetté?

p. 94. » Ecoutons les Commentateurs les plus habiles. C'étoit, dit Estius,
» pour examiner si les choses que disoient ces Prophétes étoient vrayes
» & conformes à la saine doctrine.... C'étoit, dit Fromond, pour
» constater s'il n'y avoit rien d'erroné.... C'étoit, dit Menochius,
» pour voir si ce que disoit ce Docteur ou ce Prophéte étoit vraiment
» inspiré, & contenoit une doctrine salutaire, ou non.

RE'PONSE.

Réfutation du premier argument de l'auteur & des autorités qu'il rapporte. Explication d'un célébre passage de S. Paul, 1. Cor. 14. & du Com-

L'auteur commence donc ses preuves par l'autorité de Saint Paul & de ses Commentateurs ; car je ne crois pas qu'il veuille mettre en ligne de compte un passage de S. Justin qu'il a allégué auparavant, & qui est visiblement employé à contresens. S. Justin dit qu'il n'y a que les Prophétes & les Apôtres, mis en opposition avec les Philosophes du paganisme, qui aïent connu pleinement la vérité : *hi soli.* Et l'Ecrivain voudroit nous faire entendre que ce Saint Docteur compare les Apôtres & les grands Prophétes avec d'autres Prophétes de l'Eglise chrétienne, & que c'est par comparaison à ceux-ci qu'il accorde aux premiers le privilege exclusif de ne rien dire de faux. *Hi soli :* la méprise saute aux yeux. Voïons s'il sera plus heureux dans les passages de Saint Paul & de ses Interprétes.

Je le prie de remarquer d'abord que les textes ni de Saint Paul ni de ses Commentateurs ne prouvent pas plus pour lui que pour moi, à les prendre tels qu'ils se présentent. Que disent-ils ? qu'il faut user de discernement dans les Prophétes & les prophéties, & n'approuver que ce qui est bon, &c. Cela peut avoir deux sens, de l'aveu de notre auteur : L'un qu'il faut en écoutant tous ces Prophétes, juger par ce qu'ils disent de bon ou de mauvais, qui sont les vrais Prophétes, & qui sont ceux qu'il faut rejetter : L'autre, qu'il faut discerner dans un même Prophéte qui parle, ce qu'il y a de bon, de ce qui seroit mauvais, sans rejetter le Prophéte lui-même pour le mal qui seroit en lui. Selon le premier sens, on discernera non seulement les choses, mais les personnes par les choses. Selon le second, on discernera seulement les choses dans une même personne. L'auteur choisit ce second sens; & moi je tiens pour le premier : ainsi tout est du moins dans l'égalité entre nous deux ; & en ce cas c'est à la Tradition, interpréte de l'Ecriture Sainte, à nous juger. Or tous les Peres & tous les Théologiens enseignent unanimement que tout homme inspiré de Dieu ne mêle point le faux avec le vrai, & que c'est par ce mélange, quand il se trouve quelque part, qu'on discerne les vrais & les faux Prophétes : *sic discernuntur*.

mentaire d'Estius & autres, qu'on prétend faussement favoriser le mélange de faux dans un vrai Prophéte

p. 92.

p. 93.

En effet Estius se déclare visiblement pour le sens de S. Paul que je soutiens. Pourquoi, selon lui, S. Paul ordonne-t'il de discerner, d'éprouver, d'examiner : *dijudicent, probate ?* » C'est qu'il se rencontroit quelques » personnes qui étoient inspirées non par l'Esprit de Dieu, comme le » sont les vrais Prophétes, mais ou par l'esprit de mensonge, ou par leur » propre esprit, pour débiter des nouveautez : *nam contingebat ut aliqui non à spiritu divino, quemadmodum veri propheta, sed vel à spiritu mendacii, &c.* On ne peut pas marquer plus clairement qu'il s'agit dans ces passages de l'Apôtre, de faire non le discernement des choses dans la même personne, mais le discernement des personnes mêmes par les choses, pour ne point admettre comme vrais Prophétes, *veri propheta*, tous ceux qu'on reconnoîtroit inspirés par leur esprit propre, ou par l'esprit d'erreur ; & ce qu'on leur entendoit dire, servoit de régle à ce discernement.

Estius in cap. 14. 1. Cor. v. 29.

Mais j'ai quelque chose encore de mieux à dire à notre auteur, c'est que les textes de Saint Paul & de ses interprétes sont réellement étrangers à notre sujet. On sera peut-être étonné de ce que j'avance : j'ose cependant me promettre qu'on va en être convaincu.

Suivant notre troisiéme observation préliminaire, quand nous parlons du mélange de vrai & de faux, impossible selon moi, possible selon l'auteur dans un Prophéte, dans toute personne inspirée de Dieu ; nous l'entendons d'une personne qui est élevée pour le tems de l'inspiration & de l'énonciation prophétique à un état surnaturel extérieurement dans le genre merveilleux, dans l'ordre des prodiges & des signes, *in signum & portentum* : c'est toujours de quoi il s'agit dans la dispute sur le Convulsionisme.

Or ce que Saint Paul a principalement en vûe dans les endroits cités est toute autre chose. Il parle d'une espece de Prophétes, dont la fon-

ction étoit, non comme on l'entend communément de prédire & de prophétiser, mais d'expliquer les véritez de la Religion par un don particulier, *ex dono*, dit Estius, *explanare legem Dei Scripturis comprehensam. Concionari*, dit Fromond, *explicando aliis mysteria fidei.* » Saint Thomas l'a» voit dit avant eux & dans les mêmes termes : ce que l'Apôtre entend ici » par la prophétie, ce sont des paroles d'exhortation & d'instruction aux » peuples, par l'exposition des Saintes Ecritures : « *proponere verbum exhortationis ad plebem exponendo Scripturas.*

Estius, ibid. in v. 24. From. ibid. in v. 24. S. Th. in 1. Cor. 14. lect. 4.

Ce qu'il y a maintenant à observer, c'est que ce don, quoique surnaturel en lui-même, comme les autres dons, accordé à un petit nombre de personnes par une grace spéciale & hors du cours ordinaire, n'étoit pas toujours néanmoins surnaturel & miraculeux quant à l'exercice : celui qui en étoit pourvû, en faisoit souvent usage d'une maniere commune à l'extérieur, sans être élevé extérieurement à un état du genre merveilleux & de l'ordre des prodiges : c'est ce qu'Estius enseigne en termes formels. *Usus prophetiæ*, dit-il, *quomodo de ea hic loquitur Apostolus, non est ut sit loco signi & miraculi* ; Fromond pense de même & le dit aussi nettement : il suppose d'ailleurs que ces personnes ne devoient point venir à l'assemblée sans être préparées sur ce qu'elles devoient dire : *& ad hoc veniant parati* : & cette préparation, selon Cajetan, c'étoit une inspiration qu'elles auroient eue auparavant, *ex pravia inspiratione* ; ce qui suppose que dans l'exercice actuel de leur don, dans l'explication actuelle des Ecritures ou des véritez de la Religion, ces personnes n'étoient pas toujours sous une motion actuelle & miraculeuse de l'Esprit de Dieu, ni dans un état d'inspiration & d'énonciation qui les élevât audessus de leur état naturel. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que S. Paul qui ne parle point de discernement, & ne dit point *cateri dijudicent*, quand il est question des autres dons, tel que le don des langues ; parce que ces dons étoient miraculeux & toujours surnaturels ; même dans l'exercice & dans l'usage, comme le remarquent tous les Commentateurs : il n'est pas, dis je, surprenant que Saint Paul, par rapport au don de la prophétie comme il l'entend, ordonne de discerner, de juger, d'éprouver, de voir si ce que dit le Prédicateur, le Prophéte, le Docteur est vrai & conforme aux principes de la Religion : parce que l'exercice de ce don ne se faisant pas toujours dans un etat actuel d'inspiration, sous une motion actuelle & miraculeuse de l'esprit de Dieu, il pouvoit arriver que le Docteur ainsi laissé à son état naturel, ne parlât pas toujours correctement, qu'il s'écartât en quelque chose de ce que l'esprit de Dieu lui avoit suggeré dans l'inspiration qui avoit précédé, & qu'ainsi il fût obligé de se soumettre à l'examen & au jugement de l'Assemblée, ou de quelqu'un actuellement inspiré, soit par l'esprit de discernement, soit par celui de prophétie : *Discretio spirituum .... cateri dijudicent .... si cui revelatum fuerit sedenti, prior taceat.*

Estius hic. in v. 22. From. in v. 23. & 29.

Dans Estius hic in v. 30.

Concluons de tout ceci que le grand argument de l'auteur de l'*Examen* en cet endroit lui échappe des mains, & que de quelque maniere qu'on entende S. Paul, il n'y gagne rien. Car ou le sens de l'Apôtre est qu'il

qu'il faut discerner les personnes, & rejetter totalement l'état de celles en qui on remarquera un mêlange de choses reprouvées : Et alors j'ai gain de cause. Ou si l'Apôtre entend qu'il faut faire le discernement de choses dans la même personne, & sans la rejetter elle-même totalement, prendre chez elle ce qu'il y a de bon & laisser le mauvais, c'est dans un cas tout different du nôtre, dans une œuvre, dans une action qui n'est pas du genre merveilleux, comme nous l'entendons dans la dispute sur les convulsions.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» Estius continue.... S. Paul ne veut pas qu'on rejette généralement *p. 96.*
» ces sortes de discours, en entier, en total, *toto genere, in universum....*
» Mais il apprend à examiner toutes choses, afin de sçavoir ce qu'on
» doit tenir & ce qu'on doit rejetter.

R E' P O N S E.

Ces paroles ne contredisent point le principe des Consultans, que dès qu'un Prophéte à été surpris dans quelque fausseté, son état doit être rejetté tout entier. Car ce que veut dire ici le sçavant Estius, c'est qu'il ne faut pas, parce que parmi les Prophétes il s'en trouvera quelqu'un qui ne mérite pas cette qualité, *contingebat ut aliqui non à Spiritu-Sancto moverentur, quemadmodum veri Propheta,* qu'il ne faut pas, dis-je, pour cela rejetter tout Prophéte & toute prophétie : *Prophetias nolite spernere :* Ainsi c'est du don en général de la prophétie, & de l'espéce entiere des Prophétes, qu'il faut entendre ces mots d'Estius, *en total*, *en entier*; *toto genere*, *in universum ;* & non pas de la personne particuliere d'un Prophéte. C'est de même à peu près, qu'en rejettant une partie des événemens merveilleux de notre tems, sçavoir la partie qui consiste dans les convulsions, nous ne prétendons pas rejetter *en total*, *en entier* toutes les opérations merveilleuses de nos jours, les guérisons miraculeuses par exemple.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» L'Abbé Rupert reconnoît comme moi deux sortes de Prophétes... *p. 98.*
» les uns qui sont infaillibles, & qui ne disent rien que de souveraine-
» ment vrai.... les autres qui ne le sont point.... *soli hi sunt* (les pre-
» miers) *quorum prophetia canonica auctoritatis apicem tenent.*
» M. de Tillemont dit que l'Eglise a honoré jusqu'aux visions de *p. 101.*
» Sainte Perpetue, qui renfermoient néanmoins des choses embarras- *102.*
» santes. Et le sçavant Editeur des *Actes sinceres des Martyrs*, Dom Rui-
» nart, fait cette observation d'après S. Augustin, que ces sortes de
» révélations quoique divines & reconnues pour telles par ce Saint Do-
» cteur, n'avoient pas néanmoins de son aveu la même autorité que
» celles qui sont renfermées dans les Ecritures canoniques.

RE'PONSE.

Passages mal entendus de Rupert, S. Th. le Cardinal d'Ailly, Gerson, Sylvius, Bona, pour prouver le mélange du faux dans l'inspiration divine.

1°. Quand je dis que toute inspiration d'un vrai Prophéte est toujours exempte d'erreur & de mélange de faux, je ne prétens pas lui donner une autorité égale à celle des Livres canoniques. Autre chose est, qu'une révélation soit tenue pour vraie; autre chose est, qu'elle soit reçue de toute l'Eglise comme le sont les livres saints, *canonicæ autoritatis*. Ainsi le témoignage de S. Augustin, de Rupert, de M. de Tillemont, de Dom Ruinart ne fait rien contre nous.

2°. Les Visions de Sainte Perpetue dont parlent ces Auteurs, ne sont point dans l'espéce qui fait l'objet de la contestation. Ces visions n'étoient pas des énonciations prophétiques, dont il est aujourd'hui question; ce n'étoit point le cas d'une personne qui parle dans un état actuel d'inspiration. C'étoit seulement des révélations intérieures & secrettes que la personne racontoit ensuite dans son état purement naturel, dans lequel elle pouvoit par une méprise humaine ajouter quelque chose à la révélation.

PAROLES DE L'EXAMEN.

p. 122. » Saint Thomas examine cette question, si les Prophétes des démons » disent quelquefois la vérité.... il tient pour l'affirmative.... dont les » Consultans ne disconviennent point. Mais conviendront-ils également » de ce qu'il ajoute: Et les choses vraies qu'ils disent, ils ne les disent » pas proprement d'eux-mêmes, mais par la lumiére du Saint-Esprit » .... par l'inspiration divine.... ce vrai que les démons énoncent, » vient du Saint-Esprit; *ex inspiratione divinâ.... à Spiritu-Sancto est.*

L'auteur joint à l'autorité de S. Thomas, celle du Cardinal d'Ailly, de Gerson, de Sylvius, & même de quelques Peres qui disent la même chose.

RE'PONSE.

Je ne vois pas ce que l'auteur de l'Examen veut prouver par cette refléxion. On lui accordera volontiers que le démon dit quelquefois la vérité; que ce qu'il dit de vrai lui est quelquefois inspiré, ou plutôt *suggeré* par l'esprit de Dieu, qui le lui *révéle par les SS. Anges*, dit Sylvius, & le *force* malgré lui de le dire, selon le Cardinal d'Ailly, *coactè*. Cela nous apprend en passant que ce n'est pas alors une inspiration *divine* proprement dite, *ex inspiratione divina*; car celle-ci laisse toujours à l'homme toute sa liberté, & vient pour l'ordinaire immédiatement de Dieu. Quoiqu'il en soit, je demande à notre auteur qu'est-ce que cela fait à notre dispute? Voudroit-il prouver par-là qu'il peut y avoir dans une personne inspirée un mélange de vrai & de faux; que l'inspiration de l'Esprit de Dieu peut se rencontrer avec celle de l'esprit d'erreur? Oui, lui dirai-je, dans un faux Prophéte, dans un Prophéte du démon; mais non dans un vrai Prophéte, dans un Prophéte du Seigneur, de

Sylv. in 22. p. 881. D'Ailly apud Gers. p. 575. to. 1.

quoi il s'agit uniquement entre nous. Car, comme je l'ai dit dans la premiere observation préliminaire, la question n'est pas si le mêlange de vrai & de faux est possible dans une œuvre du démon, mais s'il l'est dans une œuvre divine. Les Consultans conviennent du premier, & nient le second; & l'argument de l'auteur ne le prouve point.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» Le Cardinal d'Ailly dit que la raison de vrai & de faux ne distin- p. 118. 119.
» gue pas suffisamment entre la vraie & la fausse prophétie, non plus » qu'entre le vrai & le faux Prophéte: *Non sufficienter distinguitur ex hoc,* » *quod una est de vero, alia de falso.* Sylvius est encore plus net & plus » précis.

» (Il n'est donc pas vrai) comme le veulent les Consultans, que le p. 119.
» moindre *faux* sans autre examen .... doive préscrire absolument con» tre tout Prophéte.

RE'PONSE.

Il est cependant certain que le Cardinal d'Ailly, entre autres marques qui servent à discerner le vrai & le faux Prophéte, *ad distinguendum*, met celle-ci, qu'un vrai Prophéte ne dit jamais de fausseté. *Quarta,* apud Gers.
quia veri Prophetæ nunquam dicunt falsa. Cela est *net & précis.* Comment to. 1. p. 577.
donc concilier ces deux choses, qui semblent contradictoires? Rien de plus facile. C'est que pour s'assurer qu'un Prophéte n'est point un véritable Prophéte, il suffit qu'il dise quelquefois faux; car, selon le Cardinal d'Ailly, le vrai Prophéte ne dit jamais rien de faux, *nunquam*, & c'est ce que pensent avec ce judicieux Théologien, les Consultans: Mais pour s'assurer qu'un Prophéte est vrai Prophete, Prophéte du Seigneur, il ne suffit pas qu'il ait ce caractére avantageux de dire toujours vrai, parce qu'il pourroit lui manquer d'autres caractéres essentiels, ou qu'il auroit peut-être d'ailleurs des défauts incompatibles avec la qualité de vrai Prophéte, d'homme vraiment inspiré par l'esprit de Dieu, si par exemple il cherchoit à séduire les hommes, à corrompre les mœurs, comme le remarquent d'Ailly & Sylvius. Personne n'ignore ce principe de philosophie, que pour qu'une chose soit bonne, il faut qu'elle le soit en tout; mais pour qu'elle soit mauvaise, le moindre défaut suffit; *Bonum ex integra causa, malum ex minimo defectu.* Le sçavant Cardinal a donc eu raison de dire, dans le sens que je viens d'expliquer, que la raison du vrai & du faux ne distingue pas suffisamment entre le vrai & le faux Prophéte, quand il s'agit de reconnoître le Prophéte véritable: quoiqu'elle suffise pour reconnoître le faux Prophéte.

L'Ecrivain conviendra que je lui tiens parole, & que je n'entre pas dans l'œuvre des convulsions. L'application cependant est ici toute naturelle. Les Convulsionnaires auront été une fois en passant inspirés, ou plutôt dirigés & *suggerés* par l'esprit de Dieu, je veux bien le supposer; mais par tous leurs caractéres ils seront toujours reconnus faux Pro-

phétes, du moins de la troisiéme classe. Et que l'Ecrivain n'incidente point ici, en disant qu'il lui suffiroit qu'il y ait eu une fois en passant quelqu'illustration divine dans les Convulsionnaires, & qu'il n'en veut pas faire des Prophétes ni vrais ni faux. Car je lui répondrai qu'en ce cas l'œuvre des convulsions dans sa totalité n'a donc rien de divin, que ce qu'auroit pû avoir l'œuvre des Fanatiques des Cevennes, ou toute autre œuvre diabolique. Dès lors les Consultans sont d'accord avec lui, & toute dispute est finie.

PAROLES DE L'EXAMEN.

p. 116. » Gerson avertit qu'aucune de ces marques (du nombre desquelles » est la raison du *vrai* & du *faux*) seule & separée des autres, n'est par » soi même un signe décisif & suffisant, & qu'il faut les réunir toutes, » ou du moins plusieurs, pour former une assurance & une conviction » raisonnable. *Fallit unum signum, vel pauca, si non in unum plura conglo-* » *baverimus.*

p. 157. Ainsi parle (aussi) le Cardinal Bona.

RE'PONSE.

Rien n'est plus vrai & plus judicieux, que ce que disent le docte Gerson & le sçavant Bona; & les Consultans pensent comme eux dans le sens qui vient d'être développé dans la réponse précedente: c'est-à-dire, que pour s'assurer d'un vrai Prophéte il faut réunir toutes les marques du véritable Prophéte, *Bonum ex integra causa:* Mais ni Gerson ni Bona ne disent point que pour déclarer un homme faux Prophéte, il faille réunir tous les caractéres & tous les défauts du faux prophéte: *Malum ex minimo defectu:* Gerson étoit si éloigné de le dire que c'est dans ce même endroit qu'il établit formellement ce principe, que pour reconnoître si des révélations, des visions viennent de Dieu, il faut voir si tout y est vrai jusqu'à la moindre proposition: *si vera sint omnia, etiam usque ad minimam propositionem*, parce que, dit-il, la fausseté ne peut jamais se trouver dans l'esprit de vérité.

En vérité il est étonnant qu'un homme comme l'auteur de l'*Examen*, qui se donne pour un si grand maître, n'ait pas de lui-même apperçû des choses aussi simples, & qu'il ait assez peu de Logique pour se laisser prendre à un sophisme aussi grossier que celui qui regne dans les deux derniers textes que j'ai rapportés.

PAROLES DE L'EXAMEN.

(*Nota.* Je ne suis pas exactement l'ordre de l'Ecrit que je refute; j'ai cru qu'il valoit mieux rassembler & placer de suite les differentes preuves qu'il employe pour appuyer son faux systême. L'auteur ne m'en sçaura pas mauvais gré: ce sera une espéce d'analyse toute faite de son

Ecrit, qui par lui-même n'a pas beaucoup d'ordre, & dont le principal mérite est la prolixité. Jusqu'ici j'ai discuté les autoritez dont il prétend tirer des argumens favorables à sa cause. Je passe à un second genre de preuves qu'il met en usage. Ce sont les exemples.)

» Les Peres & les Théologiens qui connoissent un peu la Religion, » ont regardé comme divines, comme inspirées, comme des oracles sa- » crés, les réponses des Martyrs, *pro sacris oraculis*, dit D. Ruinart... » Cependant le mêlange de faux se rencontre quelquefois dans les pa- » roles des SS. Martyrs. p. 104. p. 105.

» S. Cyprien entre les différentes révelations qu'il rapporte, fait » mention d'une principale qu'il eut au sujet d'une persécution..... » S. Cyprien joint trois choses, (dans cette révelation) la persécution » prochaine, la venue de l'Antechrist qui devoit la suivre de près, & » la fin du monde..... De ces trois choses, deux étoient absolument » fausses. Ainsi la méprise évidente d'une part, quoique jointe de l'au- » tre à une révelation certaine ne peut se pallier : & le mêlange du vrai » avec le faux ne pouvoit se montrer dans un exemple plus éclatant. p. 145. 146. 147.

» Qui oseroit juger selon la régle des Consultans, des visions de » Sainte Thérese (c'est-à-dire, les rejetter toutes, parce que) toutes » ne sont pas également vraïes? p. 105.

» Seroit-il permis d'étendre cette maxime à toutes les visions qu'on » lit dans la vie de plusieurs Saints, & en particulier à celles de S. Ber- » nard, & de conclure suivant la régle des Docteurs, qu'il n'y en a au- » cune dans ces hommes privilegiez qui mérite attention?.... parce » qu'il y en a plusieurs ausquelles l'effet n'a pas répondu. Je réserve » les Saints & les Saintes Mystiques pour la question du mêlange. p. 106.

» S. Thomas ne le pensoit pas, lui qui distingue entre les vrais Pro- » phétes ceux dont l'esprit est parfaitement éclairé, de ceux dont la » lumiere n'est pas aussi parfaite, & qui ne connoissent pas comme les » premiers tout ce que le Saint-Esprit se propose dans leurs visions, » *non omnia cognoscunt*. Le Cardinal Bona ne le croïoit pas non plus, lui » qui établit qu'il peut arriver qu'une révelation vienne de Dieu, quoi- » que son vrai sens soit caché à celui qui l'a, & qu'il en donne une » fausse explication.... Il donne pour exemple celui de S. Bernard dans » la prédication des Croisades. p. 124.

» Gerson ne le pensoit pas; il croïoit même tout le contraire. Il ne » pouvoit s'en expliquer plus clairement, qu'en convenant (que dans » les Saintes Mystiques, *in talibus*) il se trouve souvent des choses faus- » ses.... quoiqu'il se rencontre aussi beaucoup de traits divins & su- » blimes, *in multis divina & altissima sint*. p. 127.

» Voilà manifestement un homme (Balaam) animé pour certains » momens de l'esprit de prophétie & reconnu pour vrai Prophéte, qui » jusques là n'avoit été vraisemblablement inspiré que par l'esprit du » démon, qui n'avoit fait peut-être que de fausses prédictions.... » Comment les Consultans accordent-ils cela avec leur principe si vanté, » qu'un vrai Prophéte ne dit jamais faux? p. 151.

RÉPONSE.

Réfutation du second argument de l'auteur, tiré des exemples de S. Cyprien, de S. Bernard, du Prophéte Balaam, &c.

Le Lecteur va croire que nous avons ici bien de l'ouvrage, & que la discussion de tous ces exemples est une affaire de longue haleine. Cependant toutes ces difficultez n'ont aucune solidité, & je les trancherai en deux mots. Je n'ai qu'à prendre les trois observations préliminaires sur l'état de la question : j'y trouverai la solution à tout.

Par la deuxiéme & la troisiéme, l'exemple des paroles des SS. Martyrs ne prouve rien. C'étoit des inspirations divines du cours ordinaire de la grace, & non du genre merveilleux dans l'ordre des prodiges extérieurs. Ce n'est donc pas de quoi il est question.

Par la deuxiéme, le fait de S. Cyprien est encore hors d'œuvre. Il n'y a point dans S. Cyprien racontant à son peuple ses révelations, un état d'inspiration, de motion actuelle pour les raconter, un état d'énonciation prophétique, d'élevation au-dessus de l'état naturel; ce qui fait pourtant le point de la dispute. Par la troisiéme, ses visions & ses révelations dans le tems qu'il les recevoit, n'étoient point non plus dans l'espece dont il s'agit. Elles étoient toutes intérieures, secretes, non données à l'extérieur en signe, non du genre des œuvres singulieres qui sont pour le spectacle.

La même solution servira à l'exemple de Sainte Thérese, des Saintes Mystiques, de S. Bernard.

Les Prophétes dont parle S. Thomas, qui ne connoissent pas tout ce que le Saint Esprit se propose dans leurs visions, *non cognoscunt omnia*, ne sont point dans le cas du mélange du faux : car le Docteur Angelique ne dit pas qu'ils énoncent du faux, ni même qu'ils pensent faux : il dit seulement, qu'ils ne connoissent pas tout : ce qui est fort différent. Que de bévûes dans le censeur de la Consultation!

Le Cardinal Bona de même ne prétend point que ni S. Bernard ni ceux dont il parle en géneral, aïent avancé aucune fausseté. Il dit seulement que le vrai sens de ce que Dieu leur a révelé, leur a été caché. Ce que l'auteur de l'*Examen* fait dire de plus à Bona, touchant les fausses explications prétendues que S. Bernard & d'autres comme lui donnoient à leurs révelations, est de l'invention de l'auteur lui même, & n'a d'autre fondement qu'une double falsification du texte qu'il traduit. On peut consulter l'Apologie de l'Ecrit des *Problêmes*, où ces falsifications sont relevées. On y verra que ce n'est point aux Prophétes eux-mêmes, à S. Bernard & aux autres que le Cardinal attribue ces fausses explications, mais à ceux qui les écoutoient. Je renvoïe de même les Lecteurs à cette même Apologie, pour ce qui regarde l'endroit de Gerson : il y est suffisamment éclairci.

Quant au Prophéte Balaam, la premiere observation préliminaire fournit le dénouement de la difficulté. Il se réduit à dire, que Balaam, supposé qu'il fût Prophéte des démons, aura été un faux Prophéte annobli pour un moment par une révelation divine; ce qui est fort diffé-

rent d'un Prophéte du Seigneur qui feroit dégradé pour quelque tems par de fausses prophéties. On pourra donc dire dans la supposition de l'auteur, que l'œuvre de Balaam dans la totalité de son état & de ses prophéties, est une œuvre du démon, interrompue une fois par une impression de l'esprit de Dieu : or nous ne contestons pas la possibilité du mélange de vrai & de faux dans les œuvres du démon. Mais on ne sera pas en droit de conclure de là qu'une œuvre divine peut souffrir le mélange de quelque fausseté : ce que nous nions constamment. Au reste rien ne nous empêche de regarder Balaam comme un Prophéte du vrai Dieu : notre auteur qui le suppose par état Prophéte des démons, sçait bien que plusieurs Peres & beaucoup de Théologiens ne pensent pas ainsi. Or dans cette hypothése contraire, il n'y aura plus dans Balaam de mélange de faux & de vrai; & par conséquent l'objection n'aura plus lieu. Nous pouvons donc la laisser sans réponse, tant que l'état de Balaam restera indécis.

PAROLES DE L'EXAMEN.

Nota. Ici l'auteur de l'*Examen* prétend détruire l'argument peremptoire des Consultans contre le mélange de faux, dans une œuvre divine de prédictions. Cet argument est l'autorité unanime de la Tradition, qui enseigne qu'on discerne les vrais & les faux Prophétes par ce principe, que ceux-ci disent quelquefois des choses vraïes, & que les premiers n'en disent jamais de fausses.)

» Cette Régle toute vraïe qu'elle paroisse, l'est elle universellement » & à tous égards & par rapport à toutes sortes de personnes... générale, sans exception? *p.* 122.

» On pourra s'en servir pour le discernement, mais quelquefois, » non pas toujours; communément & pour l'ordinaire, mais non généralement & universellement. *p.* 138.

» Je restrains cette maxime à la conduite de Dieu ordinaire, & qui » doit faire la régle commune.... Car qui suis-je pour prescrire à Dieu » ce qu'il doit, pour lui assigner ce qu'il peut... dans toutes les œuvres » extraordinaires qu'il lui plairoit d'opérer?... Qui jugera toujours » avec la derniere assurance de ce qui lui convient, ou ne lui convient » pas dans toutes les occasions?... Qui sçait, & le sçait assez, pour oser » l'affirmer, le définir, le fixer : jusqu'à quel point l'Esprit de Dieu » peut s'allier & compatir avec le faux & le mensonge? *p.* 149.

» Ce que dit M. Pelisson, que cette chimére qui nous fait des Prophétes moitié véritables, moitié faux, n'est pas seulement folle, mais » impie, & ne va pas à moins que de saper dans tous les fondemens de » la Religion,.... ne regarde tout au plus que les cas ordinaires, & » n'exclut pas tous les cas possibles. *p.* 152.

RE'PONSE.

Le Lecteur n'a-t'il pas été scandalisé de l'étrange proposition que l'Ecrivain avance, que l'*Esprit de Dieu peut s'allier & compatir* peu ou beau- Vaine défaite de l'auteur;

paradoxe étrange; réponse téméraire qu'il donne à toutes les autoritez qui sont contre lui. p. 149.

coup *avec le mensonge*? A-t'il pû entendre patiemment ces dernieres paroles : que *c'est* TOUT AU PLUS *pour les cas ordinaires qu'il est vrai d'appeller chimere, des Prophétes moitié veritables, moitié faux*, & qu'on pourroit en admettre de tels *dans des cas possibles*?

On ne sera pas moins choqué de voir notre auteur indécis, dans la suspension, n'osant pas juger, défiant qui que ce soit de prononcer sur *ce qui convient & ce qui ne convient point à Dieu, & à sa sagesse & à sa puissance*; quand on pensera que le cas pour lequel il est si fort en suspens, c'est celui d'une œuvre mêlée d'*accompagnemens* & de *circonstances*, qui de *son aveu, dénotent bien plus le langage & l'opération du démon*; d'une œuvre où il suppose lui-même que *le faux fréquent, suivi, multiplié, fait comme le caractére dominant des prédictions*. C'est là sur quoi l'auteur hésite, ou plûtôt, il n'hésite point, puisqu'il dit franchement: *Je restrains la maxime à la conduite de Dieu ordinaire.*

Si l'auteur parloit dans son Ecrit, ce que je ne veux pourtant pas croire, au nom & comme chargé de procuration de tous les Mélangistes, ceux-ci n'auroient plus lieu de se plaindre qu'on les calomnie, quand on les accuse de ne pas vouloir juger de l'œuvre des convulsions par les principes & les Régles connues; de recourir au privilege de l'exception dans une œuvre dont les *accompagnemens dénotent plus l'opération du démon* que celle de Dieu; de traiter de témeraires ceux qui en consultant les Régles osent *définir ce qui est indigne de Dieu ou ne l'est pas* dans un tel cas: enfin d'adopter par une indiscretion inconcevable l'horrible principe des Augustines & de tous les Fanatiques du monde; qu'*on ne peut pas définir jusqu'où dans toutes les œuvres extraordinaires que Dieu opérera, sa Providence peut tolerer le mal, permettre le péché, & son Esprit s'allier avec le faux, & compatir avec le mensonge.* Revenons à notre sujet.

Par les trois ou quatre textes de l'*Examen* que nous avons rapportés, il est évident que la réponse de l'auteur Mélangiste aux décisions claires & unanimes des Peres & des Théologiens, contre le mêlange de faux dans une œuvre divine, se réduit à mettre de son chef des restrictions où ils n'en ont point mis, à faire de son autorité privée des exceptions où ils n'en ont point fait. Avec une telle méthode, il sera aisé de se tirer de tout; ou plûtôt, c'est se jouer indécemment des Principes, c'est éluder, énerver, renverser toute l'autorité de la Tradition; c'est fournir un moïen de défense toujours prêt à tout novateur & à tout hérétique; c'est marcher sur les traces d'un Théologien bien connu de nos jours, qui a scandalisé le Public par l'étrange méthode qu'il a établie & pratiquée lui-même, d'ajouter ce qu'il plaira aux texte des Peres qui embarassent. *C'est ce que je puis*, dit-il, *répondre aux passages les plus forts & les plus précis que vous pouvez citer : un mot sous-entendu & suppleé, levera toute difficulté.*

Premier Avertissement de Soissons. p. 99.

Je n'ai rien de plus à dire à notre auteur. Car il résulte clairement de tout ceci, qu'il se confesse vaincu par la force des passages qui établissent la thése des Consultans, & qui décident contre le mêlange de faux. Il n'a donc pas mieux réussi à leur enlever leurs preuves, qu'à faire valoir les siennes.

PAROLES

PAROLES DE L'EXAMEN.

(*Nota.* Une autre batterie que dresse l'auteur contre les Consultans sur le point dont il s'agit, c'est de leur opposer des embarras & des difficultés que renferme leur systême, à ce qu'il prétend.)

» Si le premier mélange est possible (c'est à-dire, celui d'un Prophéte qui dit toujours vrai dans l'inspiration, & qui laissé à lui même, est sujet à plusieurs méprises dans le cours de sa vie) » pourquoi le second » ne le sera t'il pas? (c'est-à-dire, celui d'un Prophéte qui dit le faux » & le vrai dans l'inspiration).... On dira peut être que le discerne- » ment entre le bien & le mal, seroit trop difficile à faire dans le se- » cond.... mais en attendant, je prie qu'on me dise s'il est si facile à » faire dans le premier mélange qu'on m'accorde.... La raison de diffe- » rence prise précisément du tems, me paroît assez légere.... Dans le » moment A par exemple, la prédiction présente ne sera point de Dieu, » parce qu'elle renferme quelque faux. Dans le moment B la suivante » en sera, parce qu'elle n'en renferme point. Dans le moment C qui » suivra, le faux, s'il s'en rencontre, la fera mettre sur le compte de » l'homme ou du démon. Dans le moment D qui viendra après, si la » prédiction ne contient rien de faux, on pourra de nouveau la donner » à Dieu.... Il y aura donc une alternative perpetuelle.... Trouve-t'on » moins d'inconvénient à un tel mélange, qu'à celui qu'on rejette? p. 134. p. 135. p. 136. p. 137.

» Mais peut-être approche-t'on trop les instans, & faut-il laisser plus » d'espace. Hé bien, c'étoit hier qu'on disoit faux : c'est aujourd'hui » qu'on dit vrai.... Le terme n'est-il pas encore suffisant? qu'on re- » mette à huitaine, à quinzaine.... Si c'est par le vrai ou le faux seuls, » soit joints, soit séparés, qu'on doit juger, voilà ma difficulté. Et j'ose » défier tous les Consultans du monde de m'y donner une solution.

R E' P O N S E.

Réponse aux mauvaises difficultés que forme l'auteur contre le principe des Consultans, qui nie la possibilité du mélange de faux en toute personne inspirée de Dieu.

J'accepte le défi & je donne la solution.

Par la seconde de mes observations préliminaires, il s'agit d'un mélange de vrai & de faux, l'un & l'autre dans l'ordre surnaturel & sous la motion d'un esprit étranger : & non pas d'un mélange de vrai & de faux, de vrai sous l'impression de l'esprit de Dieu, de faux dans l'état naturel de la personne hors de toute motion d'un agent étranger. Tout ce qui embarrasse ici l'auteur, n'a pas lieu dans le second cas qui est le nôtre ; puisqu'il est évident qu'il n'y a point d'autre discernement à faire, que celui de l'état surnaturel, & de l'état ordinaire de la personne : mais dans le premier cas qui est celui qu'adopte l'auteur, toutes les difficultés qu'il forme reviennent en plein : car c'est le cas où Dieu & le démon, tour à tour, & de moment à moment, inspireroient la même personne.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» L'auteur des Problêmes nous passe dans un même événement le » mélange de *concomitance*, pourvû qu'il ne soit pas *concerté*, & avoue p. 133.

» qu'on ne peut nier un tel mélange dans certaines œuvres divines. Ce-
» ci devroit, ce semble, nous rapprocher, & il faut espérer que ce
» point important sur lequel on est d'accord, contribuera un jour à la
» conciliation, quand on voudra bien s'entendre.

R E' P O N S E.

C'est une instance que fait l'auteur, pour appuïer ce qu'il vient de dire par un argument *ad hominem.* Il prétend qu'on lui a accordé un certain mélange de vrai & de faux possible dans le tems même de l'inspiration, pourvû qu'il n'y ait pas de *concert* entre le vrai & le faux pour composer une même prédiction individuelle, & qu'il n'y ait qu'une simple concomitance. Mais il se fait illusion.

Il est vrai que l'auteur des *Problêmes* a sur-tout insisté sur l'impossibilité d'un mélange de vrai & de faux qui seroit *concerté*, parce que c'est le plus absurde, & qu'en effet il se trouve grossierement dans l'œuvre des convulsions : mais cet auteur ne prétend point pour cela avouer la possibilité d'aucun mélange de vrai & de faux dans le tems d'une même inspiration. Il nie tout mélange, soit que les opérations soient *concertées* & forment un tout individuel composé de plusieurs parties, qui venant de deux principes s'assortissent pour une même fin; soit que ce soit des opérations différentes & séparées qui se succédent, ou dans le tems d'une même inspiration continuée, ou dans des inspirations survenues en différens tems. Voilà son principe, & il le soutient dans toute sa généralité.

Il est vrai que le même Théologien reconnoît possible un mélange de *concomitance :* mais il l'entend de la *concomitance* de lieu, & non pas de la concomitance ou de l'identité de personne. Lorsque l'*Examen* traitera le point du mélange en général, nous nous expliquerons plus au long.

PAROLES DE L'EXAMEN.

p. 156, 157. » Il y a pour le discernement des œuvres singulieres, une espece
» d'art & de science qui a ses Régles & ses principes dans l'Ecriture &
» dans la Tradition.... Or ce moïen bien que suffisant en lui-même...
» n'excéde pas de l'aveu des Théologiens, les bornes de la vraisemblan-
» ce & de la probabilité .... Cela seul renverse de fond en comble l'u-
» nique base des Problêmes, qui exigent pour juger des œuvres de
» Dieu extraordinaires ou du genre merveilleux, *démonstration*, *éviden-*
» *ce*, *infaillibilité*, *certitude complette* à laquelle il ne manque rien.

R E' P O N S E.

C'est ici une autre difficulté que forme l'auteur contre la doctrine des Consultans. Il suppose que selon eux, pour discerner une œuvre divine de celle qui ne l'est pas, il faut avoir des régles qui forment une évidence & une certitude complette : & il lui paroît que cette prétention est déraisonnable, parce qu'une certitude morale suffit en bien des choses.

Les Consultans pensent effectivement ce qu'il leur attribue dans un sens, & ils pensent le contraire dans un autre. 1°. Ils demandent *évidence* & *certitude complette* pour les principes & les régles en général dont on se sert dans l'examen des œuvres singulieres : & ils ont raison; car il faut en toutes choses se conduire par des principes certains. 2°. Ils demandent encore *certitude* & *évidence* complette, pour qu'on soit bien fondé à se déclarer pour la divinité d'une œuvre, quand les traits qu'on prétend divins dans cette œuvre, sont en concurrence avec des traits évidemment & incontestablement mauvais & réprouvés. En quoi ils ont encore raison : car de simples probabilités pour le divin, ne sont point suffisantes pour contrebalancer l'évidence de l'anti-divin. Mais si l'on supposoit qu'une œuvre ne renfermât aucuns traits indubitablement indignes de Dieu, les Consultans ne demanderoient pas une évidence entiere & complette, pour qu'on pût raisonnablement attribuer l'œuvre à l'opération divine, sur l'autorité d'un grand nombre de caractères très-beaux & tout-à-fait dignes de la divinité.

Ainsi s'évanouit encore cette seconde difficulté de l'Ecrivain.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» Premiere Régle. Tout homme qui se donne pour Prophéte & pour » Prophéte-Régle, c'est-à-dire, comme envoïé de Dieu pour porter sa » loy aux hommes.... le moindre faux trahit un tel homme, & dé» cide souverainement & irrévocablement contre lui, &c. *p. 139.*

REPONSE.

Prétendues régles de discernement que donne l'auteur : pure illusion.

L'auteur entreprend enfin de donner des régles de discernement. Car il sent bien que faisant profession d'être *discernant*, il ne peut se dispenser de produire les régles qui le dirigeront dans le discernement, & qui lui apprendront à discerner sûrement entre le *faux*, dont le mélange déclare l'œuvre non divine, & le *faux* dont l'accompagnement ne détruit point la divinité de l'œuvre. J'observerai en passant qu'il y a longtems qu'on demande inutilement ces Régles de discernement aux Théologiens Mélangistes, qui non-seulement n'en ont point donné jusqu'ici, mais encore ont souvent avoué ingénuement qu'ils ne pouvoient point en donner.

Je n'ai rapporté dans le texte de l'*Examen*, que la premiere des régles que donne celui-ci, parce que la cause des Consultans n'a nul besoin qu'on entre dans cette discussion. Il y a seulement une réflexion generale à faire, qui dispensera de ce travail. La voici. De toutes ces régles que l'auteur donne dans son écrit & qu'il développe fort au long, les unes ne sont que la répetition de son faux principe, que toute sorte de faux n'est pas incompatible avec l'inspiration divine, dans l'acte & le tems même de l'inspiration, tant qu'elle continue. Or c'est ce qui est abondamment réfuté par tout ce que j'ai dit jusqu'ici. Les autres, comme la premiere dont j'ai rapporté l'extrait, serviront bien à décider qu'un homme est un faux prophéte, mais elles ne seront nullement suffisantes pour juger

qu'un homme est un vrai Prophéte, un Prophéte de Dieu; suivant ce que nous avons observé plus haut, & conformément à l'axiome : *Bonum ex integra causa.* Car, comme je ne dois pas me lasser de le redire, de ce qu'un homme est reconnu faux prophéte, pour un caractére évident de faux prophéte qui se montre en lui, il ne s'en suivra pas que quiconque n'aura pas ce caractére mauvais, doit être reconnu vrai Prophéte, à moins qu'il ne soit clair d'ailleurs qu'il n'a pas non plus aucun autre caractere vicieux. Les régles que pose l'auteur, ne sont donc point celles qu'on attend des Convulsionistes, à qui l'on demandera toujours sur quels principes ils déclarent les Convulsionaires vraiment inspirés de Dieu, du moins par une sorte d'*instinct prophétique*, malgré le mêlange de faux qui est avoué chez eux.

Aussi l'auteur avoue-t'il, après avoir fini l'exposé très-ample qu'il fait de ses régles, qu'il n'a pas encore donné la vraie régle du discernement. Voici comment il s'explique.

p. 155. » Pour achever néanmoins de détruire ce qui pourroit fournir le » moindre prétexte à ces reproches, je dois satisfaire encore à une der- » niere question, à laquelle ce que j'ai dit peut donner lieu. Si le *faux*, » dira-t-on, ne discerne pas toujours, s'il peut laisser quelquefois dans » l'équivoque, de qui vient l'inspiration, ou la révélation, par où donc » pourra-t-on s'assurer dans ces occasions, si elle est de Dieu, ou non?.. » Cette question est raisonnable, & il est juste d'y répondre.

Voyons maintenant ce que répondra notre auteur, & quelle sera enfin cette régle qui tarde tant à venir.

p. 157. » Il faut, dit-il, réunir toutes les régles de discernement données par » les Théologiens, comme on le fait en matiere qui se décide par plus ou » moins de raisons : *non unum, sed plura.*

Nous voici encore aussi peu avancés que nous l'étions. Car quelles sont ces régles des Théologiens? Il n'y en a point d'autres que celles qui sont dans la Tradition des *Problêmes* : mais c'est précisément de ces régles que l'auteur ne veut point; ou du moins il déclare nettement qu'elles n'ont lieu que dans certains cas & non pas toujours. Il nous faudra donc une nouvelle régle pour les cas où celles là n'ont pas lieu; & où est-elle? Il me semble qu'en poursuivant la lecture de l'Ecrit, j'en apperçois une plus bas que l'auteur adopte. Ecoutons le parler.

p. 158. » Entre ces régles, dit-il, en voici une qui me paroît des plus assu- » rées. C'est lorsque ce faux qui peut s'allier avec l'inspiration, se trou- » ve dans de bons & pieux fidéles, dans des personnes droites & simples, » prévenues d'ailleurs de bénédictions & de faveurs marquées & distin- » guées par des dons singuliers & extraordinaires, tels qu'on en voyoit » dans une Sainte Therese, une Sainte Catherine de Sienne. De telles cir- » constances peuvent & doivent ordinairement décider; elles.... levent » l'équivoque que le *faux* pourroit répandre sur certaines prédictions.

Je demande si l'auteur prétend nous donner ici une régle génerale & vraiment décisive? Sera-ce, selon lui, un parti toujours sûr d'admettre comme divin l'état de toute personne qui ressemblera à Sainte Catherine

de Sienne? Mais si l'œuvre extraordinaire dont il s'agira de juger, se rencontre dans une personne qui n'aura pas toutes les qualitez avantageuses qu'on suppose réunies dans Sainte Catherine de Sienne, quelle régle suivra-t-on alors pour discerner? C'est jusqu'où il faut pousser nos recherches: & l'auteur l'a encore senti, comme il paroît dans les paroles suivantes.

» Mais quand il y en auroit certaines qui paroîtroient plus ambiguës, » & sur lesquelles on seroit plus embarrassé de prononcer, quel inconvénient y auroit-il à suspendre son jugement & à demeurer dans l'indécision? Dès qu'on n'approuve que ce qui est bon, & qu'on rejette » tout ce qui est mauvais; dès qu'on juge de tout par la lumiere de la » vérité & par l'analogie de la foi: dès qu'on rappelle à ces régles les » prédictions mêmes.... que risque-t on? Qu'on profite toujours du » vrai & qu'on laisse le reste.... où est le mal? p. 158.

Voilà donc enfin où se réduisent toutes ces régles de discernement. A convenir qu'il n'y en a point de certaine ni de génerale; & cependant à vouloir qu'on juge de tout (sans régles apparemment) qu'on juge de tout, dis-je, par une prétendue *analogie* de la foi; qu'on profite du bon & du vrai, & qu'on laisse le reste: en un mot qu'on discerne, qu'on éprouve, qu'on examine, sans avoir cependant rien qui fixe; au risque de prendre & de respecter comme bon, comme vrai, comme divin, comme édifiant, comme sûr, ce qui sera peut-être réellement & devant Dieu, mauvais, faux, appartenant à l'esprit d'erreur, un piége tendu par l'ange de ténebres pour conduire à l'illusion par une apparence de lumiere qu'il aura empruntée.

PAROLES DE L'EXAMEN.

» C'en est bien assez sur le faux: il est tems de passer à l'aliénation. Cette » portion ne se fera point attendre, & elle seroit déja donnée.... mais » qui ne voit dans l'état où sont les choses, que tandis que les uns se » montrent librement, écrivent tranquillement, sûrement... jouissent » de la protection, de la faveur.... les autres sont obligés d'errer & de » se cacher.... encore malgré tous les risques qu'ils courent, les force-» t-on à parler, sous peine d'être déclarés fanatiques ou fauteurs du fa-» natisme: & cela parce qu'ils ne peuvent se résoudre à souscrire aveu-» veuglément à un ouvrage tel que la Consultation. Que tout le monde » le sçache & l'entende. p. 163.

RE'PONSE.

Oui, *que tout le monde sçache & entende*, qu'il y a des écrivains qui ont un grand goût pour l'invective, & que la plume qui lance ici ce dernier trait de malignité, après s'être épuisée en satyre, est la même qui à la fin du paragraphe précedent avoit distillé le fiel contre la Consultation, & lui avoit donné la qualification atroce de piece *homicide*, meurtriere, *qui va droit à la mort*, &c. p. 79.

Que tout le monde sçache & entende, que pendant que les XXX. Docteurs liés par leur serment, & engagés par leur qualité au service de tou-

te vérité dans l'Eglise, combattent l'illusion, les abus, les faux systêmes, sans toucher à la personne des partisans de l'œuvre, ceux ci ne cessent de décrier les Consultans, & sur le sçavoir, & sur les talens, & sur la bonne foi, & sur la fidelité à la conscience & à la vérité, & sur le *caractere* même & les dispositions *du cœur*.

p. 50. 83. 124. 134. 163.

Que tout le monde sçache & entende, que tout ce que l'Ecrivain fait ici des complaintes sur son sort, & de reproches tacites aux Consultans, est dans le faux. Il est faux que les Théologiens Convulsionnistes, obligés de *se cacher*, n'ayent ni le loisir de composer, ni la facilité d'imprimer. Voilà depuis un mois cinq écrits considerables de leur part, contre un ou deux de l'autre côté. Il est faux que les Consultans prétendent obliger leurs freres à signer la Consultation, ou qu'ils les traduisent comme personnellement *fauteurs du fanatisme*. Ils font très-simplement l'acquit de leur conscience, en se déclarant avec franchise contre un systême dont les conséquences conduisent au fanatisme. Il est faux que les Consultans cherchent à aggraver le sort des Convulsionistes fugitifs, & les *forcent à parler malgré les risques qu'ils courent*. Ce sont plûtôt les Docteurs qu'on met dans la triste nécessité d'écrire pour justifier leur personne, pour défendre leur cause, pour sauver la saine Théologie des principes pernicieux qui croissent tous les jours.

Que tout le monde sçache & entende enfin, que d'avoir préferé les besoins pressans & publics du peuple fidéle, & les interêts sacrés de l'Eglise à des égards pour des amis & à des considerations humaines, ce ne sera jamais un crime pour les Consultans : mais que d'être aussi sensible que le sont les Convulsionistes à l'interêt particulier de leurs personnes, aussi chagrin pour le premier échec qui leur arrive, ce ne sera jamais vertu ni héroïsme.

6 Janvier 1736.

P. S. On ne sçait de quoi l'on doit plus s'étonner, ou de la fécondité du parti Convulsionniste en paradoxes aussi étranges que scandaleux, ou de l'étonnante contradiction dans laquelle tombent souvent les écrivains Convulsionnistes entr'eux, sans presque s'en appercevoir ; peut-être même sans s'en embarrasser. En voici un trait qui est des plus singuliers. Nous venons d'entendre l'auteur de l'*Examen* de la Consultation avancer hardiment que de vrais Prophétes, des Prophétes du Seigneur peuvent débiter des faussetez, sous la motion de l'esprit de Dieu, dans le moment de l'énonciation prophétique. Il n'en excepte aucuns, si ce n'est ceux qu'il appelle du premier rang, sçavoir les grands Prophétes de l'Ancien Testament & les Apôtres. Je viens de faire voir dans la présente réponse le faux & le ridicule d'un tel systéme. Un nouvel écrivain paroît, qui encherit sur une erreur aussi inouie, & qui prétend que les Apôtres même, S. Paul, par exemple, ont avancé de fausses prédictions dans la suite d'une inspiration divine ; & que par conséquent tout Prophète du vrai Dieu sans exception, peut mêler le faux avec le vrai, dans le tems-même qu'il prononce ses prophéties par une inspiration actuelle. Cet écrivain est l'auteur d'un ouvrage recent qui porte ce titre : *Défense & justification des Requêtes de Charlotte, &c. contre les Reflexions de M. F....* Voici comme il parle p. 17. & 18. » Je croi trouver la preuve de la necessité du discernement dans un » discours de S. Paul même. Cet Apôtre étant à Milet, fait venir les Prêtres de l'E» glise d'Ephese, leur parle *comme inspiré* par l'esprit de Dieu : *Etant lié*, dit-il, *par l'esprit de Dieu, le S. Esprit me fait connoître que des chaines & des afflictions me sont préparées, &c.* Au milieu de ce discours il ajoute : *Je sçais que vous ne verrez plus mon visage.* » Je dois prendre certainement ces paroles à la lettre, puisque cet » Apôtre étoit pour faire régle ; (Prophète régle, Prophète du premier rang.) » Je m'attens qu'il ne retournera plus à Ephese ; cependant il est constant que » S. Paul a retourné à Ephese.... Comment par conséquent dois-je me compor» ter ? Dois-je regarder indistinctement comme dicté par le S. Esprit, tout le » discours de S. Paul ? ou dois-je y reconnoître du mélange & user de discerne» ment.. ? Vous m'objecterez que le oui & le non ne peuvent se trouver en lui » (dans le S. Esprit) j'ai cependant pour moi l'Ecriture : Je n'ai rien ajouté au » texte sacré. *Act. xx. 17.*

On ne peut pas s'expliquer plus intelligiblement que fait cet écrivain. S. Paul Apôtre, Prophète du premier rang, *Prophète régle*, avance une prédiction fausse, dans un discours où il est inspiré de Dieu ; ainsi le *mélange* du vrai & du faux a lieu dans les plus grands Prophètes au tems-même de leur *inspiration* : le *oui & le non* peuvent se rencontrer sous l'impression actuelle du S. Esprit dans quelques Prophétes qu'elle se trouve, sans exception : & c'est, dit on, sur quoi on a l'Ecriture Sainte pour soi. Voilà le paradoxe poussé à son dernier période ; & je doute que la postérité puisse se persuader qu'un siécle comme le nôtre ait enfanté un systéme aussi monstreux.

Le fait de S. Paul au reste, tel qu'il est rapporté dans les Actes, ne fournit pas le plus leger fondement à une telle chimére. S. Paul n'est pas actuellement inspiré dans le moment qu'il prononce ce discours ; il raconte seulement, hors l'inspiration, ce qui lui a été révélé dans un autre tems, sçavoir que des liens & des chaînes l'attendent à Jerusalem, ce qui est vrai. A quoi il ajoute tout de suite sa pensée, qui n'est qu'une conjecture humaine, qu'il ne reverra plus les Prêtres à qui il parle. Je n'entre pas dans la discution critique de ce fait, sçavoir si S. Paul est revenu ou non à Ephése : ce qui ne fait rien à la question. Mais je m'arrête à l'observation très-simple & très naturelle que je viens de faire, que mal à propos ce discours de S. Paul est cité comme un exemple de *mélange de fausseté* dans un vrai Prophéte, pour le tems de l'inspiration & de l'énonciation prophétique, puisque S. Paul n'est pas ici dans le cas d'inspiration, dont cependant il s'agit.

Mais que dira à notre écrivain, Défenseur & Apologiste des *Requêtes* de Charlotte, &c. son Confrere & Consort l'auteur de l'*Examen de la Consultation*, qui soutient

tout le contraire, & qui excepte nettement de tout *mélange faux* les Prophètes du premier rang, tels que les Apôtres? Comment s'accorderont-ils après un démenti aussi formel de la part de celui-là? La contradiction ne peut être plus grossière; car voici comme parle l'auteur de l'Examen, p. 89. & 90. *Les Prophètes au premier genre sont toujours véritables... tout faux étoit essentiellement à leur destination... les Apôtres ont été par un privilege spécial entiérement exemts de ce défaut... Tel étoit le droit & l'appanage de leur charge.... toute fausseté, toute méprise en devoit être bannie.... Mais en est-il de même des Prophétes d'une classe differente? &c.* Et p. 101. *Surprendre un tel homme* (un Prophète du premier rang) *dans quelque fausseté ou quelque mensonge, ce seroit avoir décidé souverainement contre lui & contre son état; & il n'en faudroit pas davantage pour le faire rejetter sans autre discussion.*

Qu'on compare maintenant ces paroles avec celles que nous avons rapportées de *la Défense des Requêtes*, on verra que l'opposition est diamétrale: Qui croire des deux Convulsionnistes? Selon l'un, le *Prophéte qui fait Régle*, peut faire de fausses prophéties dans un discours inspiré par l'esprit de Dieu. Selon l'autre, c'est un privilege chez lui & un *appanage* de sa charge, d'être entiérement exemt de *faux*. Selon le premier il faut user de *discernement* à l'égard de ce que disent les Prophétes même du premier rang, parce qu'il peut y avoir *du mélange* de faux chez eux. Selon le second, la moindre fausseté, *la moindre méprise dans ces Prophétes décide souverainement contre leur état, & il n'en faut pas davantage pour les faire rejetter sans autre discution.* En vérité des Ecrivains aussi célebres dans leur Compagnie, devroient bien se concerter pour être un peu plus d'intelligence quand ils écrivent: ou plûtôt ils feroient mieux de se taire l'un & l'autre sur les convulsions, si pour les défendre, ils sont réduits à avancer des principes aussi bizarres, qui en se contredisant réciproquement, ne se réunissent que pour contredire les premieres notions de la saine Théologie.

II. P. S. Le Nouvelliste dans l'Ordinaire du 2 Février 1736. rend le bon office à l'Examinateur de présenter en son nom au Public un passage du Cardinal Bona, que l'Ecrivain avoit manqué de faire entrer dans son ouvrage. Il prétend qu'après la découverte de ce passage, la question doit être censée décidée, & que les Anti-Convulsionnistes doivent reconnoître sur l'autorité du sçavant Cardinal, qu'il peut y avoir un mélange d'*erreurs* & de faussetés dans des *prophéties* vraiment divines, dans le moment même de l'inspiration, & sous la motion actuelle du Saint-Esprit. Voici ce que dit l'auteur cité: » Il arrive quelquefois que des vices & des » erreurs se mêlent dans des inspirations saintes & *divines*. Il faut avouer qu'un peu de Logique seroit bien salutaire au Nouvelliste, qui péche perpetuellement par le vice qu'on appelle *ignorati Elenchi*, lequel consiste à oublier & à perdre de vûe l'état de la question. Ces paroles du Cardinal Bona présentent une vérité dont il ne s'agit pas, & que personne ne conteste, sçavoir que de saintes ames considerées dans le cours ordinaire de la grace, & sous la direction intérieure & réellement miraculeuse de l'Esprit Saint, peuvent avoir des inspirations divines, dans lesquelles des erreurs viendront se mêler, par le défaut de la nature ou par l'artifice du démon. Mais notre judicieux Théologien ne dit pas que cela puisse arriver à ces ames saintes si on les supposoit placées dans un état du genre merveilleux, élevées réellement au-dessus de l'état naturel, données en spectacle dans l'ordre des miracles, *in signum & portentum*, parlant en qualité de personnes actuellement inspirées, faisant une énonciation prophétique en vertu d'une motion actuelle de l'Esprit Saint, qui dirige leur langue & les fait parler. Or c'est là de quoi il est question uniquement; soit par rapport à l'évenement des convulsions qui sont caractérisées par des énonciations prophétiques mêlées de faux; soit par rapport au systême de l'*Examinateur*, qui prétend prouver dans son Ecrit cet étrange paradoxe, que de vrais Prophètes du vrai Dieu, peuvent mêler des erreurs & des faussetés avec les vérités que l'Esprit Saint leur fait prononcer. Qu'on lise les six pages in-4°. des textes du Cardinal Bona rapportés dans les Problêmes, on se convaincra par soi-même combien ce pieux & éclairé Théologien étoit éloigné d'admettre un principe aussi absurde & aussi deshonorant pour la Religion.

De discr. Spir. c. 7. p. 9.



V. SECTION

De la Réponse succinte à l'*Examen* de la Consultation, depuis la page 171. jusquà la page 288.

Sur l'Aliénation.

L'EXAMINATEUR continue de discourir longuement. Il s'en fait même honneur, pendant qu'il reproche aux Docteurs Consultans de ne pas *approfondir* les choses. Mais il s'abuse visiblement. Ne sçait-il pas qu'on peut après avoir beaucoup parlé, n'avoir rien *approfondi* : Et qu'au contraire un Ecrit peut être court, & cependant avoir tout éclairci? Cela arrive sur-tout lorsqu'il s'agit de points déja tout décidés, & sur lesquels la Tradition s'explique si clairement & si abondamment, qu'il suffit de présenter très-simplement les passages, comme on a fait dans l'Ecrit des *Problêmes*, auquel la Consultation a soin de renvoïer. Que ne fait-on de même du côté des Défenseurs des convulsions? Que ne nous présente t'on la Tradition toute nue, si l'on en a une? Que ne produit-on de suite & sans commentaire les passages que l'on croit décisifs? Quand des autoritez sont précises, les raisonnemens sont de trop. L'évidence a le privilege de se persuader elle-même : *valet ad seipsam persuadendam.* Mais cette méthode n'est pas du goût de l'auteur de l'Examen; apparemment qu'il n'y trouveroit pas son compte. Sur le seul point *du Faux*, il nous a donné 89 pages *in*-4°. pour son *Inscription en faux* 60 en une fois, & 50 en une autre: En voici 117 *sur l'Aliénation*. Ici il se tourne & se retourne; il fait réfléxions sur réfléxions, pour tirer partie, du mieux qu'il peut, d'un petit nombre d'autoritez, à la faveur de ses commentaires qui ne finissent point, & avec un art dont l'affectation ne se fait que trop sentir. Eh encore, quelles autoritez! Les unes qui ne prouvent rien, ou qui prouvent trop; les autres qui prouvent précisément contre lui. Pour celles que les Consultans lui opposent, il les laisse subsister dans toute leur force. Qu'on remarque bien ces trois points, c'est ce que je me propose de démontrer le plus brievement qu'il me sera possible; car il n'y auroit plus aucun profit à suivre l'auteur pié à pié, comme j'avois commencé.

p. 171.

§. I. ETAT DE LA QUESTION.

I.

Etat de la Question. Ce que c'est que aliénation de l'esprit & aliénation des sens.

On supplie le Lecteur de vouloir bien se rappeller le point de la dispute. Il s'agit, quant au fond, de sçavoir si une aliénation de l'esprit & des sens, telle qu'elle se voit dans nos Convulsionnaires, qui n'ont ni présence d'esprit dans leurs opérations, ni souvenir de ce qu'ils ont dit ou fait, sujets d'ailleurs à mille agitations violentes, indécentes, extravagantes ; si, dis-je, une aliénation de cette nature, n'empêche point qu'on ne les reconnoisse sous la main miséricordieuse de Dieu agissant en eux dans le genre des prodiges, & les inspirant par son Esprit. C'est-là la question capitale, à laquelle seule le Public s'intéresse. Or quand bien même je supposerois, ce qui n'est pourtant pas, que quelques auteurs auroient crû possible dans une personne inspirée de Dieu, une sorte d'aliénation d'une nature toute différente, pour quelques cas très-rares, qu'en reviendroit-il à l'avantage du Convulsionnat moderne, dont l'aliénation revêtue des circonstances les plus rebutantes, fait le caractére distinctif?

p. 212.

Quelle est donc l'injustice du procédé que tient l'Ecrivain anonime ? De prolonger les disputes à l'infini ; de faire perdre de vûe l'objet immédiat de la controverse ; d'amuser le monde par ses discussions sans bornes, que le respect qui est dû au Public devoit lui faire supprimer ; de tenir éternellement l'Eglise en suspens, en négligeant le moïen facile que la Providence a ménagé pour terminer promptement la cause, sçavoir l'accompagnement qu'elle a permis qu'il se trouvât dans les convulsions, de tant de caractéres que l'Examinateur est forcé lui-même d'appeller *odieux*, se servant du terme le plus doux qu'il a pû trouver.

Mais puisque la controverse est entamée sur l'aliénation en général, nous voulons bien la poursuivre ; & nous commençons par avertir qu'il s'agit donc de sçavoir si le principe des Docteurs Consultans n'est pas exactement vrai : *Que rien ne marque mieux que Dieu n'est pas l'auteur d'une œuvre, que l'alienation de l'esprit & des sens, dans ceux qui se donnant pour inspirés, parlent ou agissent sans raison dans une espéce de fureur extatique.* Ce principe est démontré dans la Tradition des Problêmes, par un bon nombre d'autoritez de tous les siécles de l'Eglise. L'auteur de l'Examen prétend le combattre, & en établir un contraire. Pour y réussir, il distingue plusieurs choses, qu'il trouve mauvais que les Consultans n'aïent point distinguées : il veut qu'on ne joigne pas ensemble, comme ont fait ceux-ci, l'aliénation de l'esprit & celle des sens ; il distingue dans l'aliénation de l'esprit différens dégrez, parce que c'est *un état qui altére la raison, qui la trouble & la dérange*, ce qui *peut être plus ou moins*. L'aliénation des sens, selon lui, est aussi de plusieurs sortes : 1°. *La suspension de tout usage des sens*, lequel est intercepté, comme dans l'extâse & dans le ravissement. 2°. *Des mouvemens violens & des*

Consult. p. 9.

p. 178.

p. 174.

p. 174. & 178.

agitations involontaires, *dont on n'eſt pas le maître* ; enſorte que les fonctions des ſens ne ſont pas ſupprimées ni ſuſpendues, mais exercées ſans *la libre diſpoſition de la volonté*. 3°. *Certains états fort ſinguliers*, *qui paroîtroient tenir non-ſeulement de l'aliénation des ſens*, *mais encore de celle de l'eſprit*. p. 178.

De toutes ces diſtinctions, je retranche d'abord l'aliénation priſe dans le premier ſens, & entendue de *la ſuſpenſion de tout uſage des ſens*, parce qu'elle n'eſt point de notre ſujet. Comme il s'agit entre nous de l'état d'une perſonne inſpirée, qui parle, qui converſe, qui agit, ce n'eſt plus le cas de la ſuppreſſion totale de l'uſage des membres & des ſens. Les Docteurs Conſultans en effet reconnoiſſent ſans difficulté, que Dieu peut révéler quelque choſe ſecrettement à une perſonne endormie, ou ravie au-deſſus des ſens, comme l'a été S. Paul. C'eſt une vérité dont il ne ſera pas inutile d'établir les principes, qui répandront une grande lumiere ſur les paſſages que l'Examinateur allégue, & dont il brouille le ſens & l'application.

I I.

Obſervation importante ſur l'aliénation des ſens dans l'extâſe, & l'aliénation des ſens dans l'énonciation prophétique.

Il eſt certain que Dieu en aſſujettiſſant l'ame à ſon corps par les loix qu'il lui a plû, ne s'eſt pas ôté la liberté de ſe communiquer immédiatement & directement à l'ame, comme il feroit à un Ange, ſans s'aſtraindre à emprunter le ſecours des organes & des impreſſions corporelles, pour ſe faire entendre à l'ame. Dans le raviſſement de l'eſprit, Dieu uſe de ſes droits, il s'affranchit du circuit & du détour des cauſes ſecondes, il affranchit l'ame elle même de l'aſſerviſſement à ſes ſens, & de cette eſpéce de ſervitude qui eſt en quelque ſorte contraire à la liberté de ſa nature ſpirituelle, & qui n'eſt néceſſaire après tout que pour les opérations dont elle eſt chargée par rapport à ſon corps. Or dans ce commerce intime, ſpirituel, immédiat, direct de l'ame avec Dieu, & de Dieu avec l'ame, le corps peut n'y être pour rien, les ſens peuvent demeurer dans l'inaction & comme interdits, enſorte que le commerce reciproque des deux eſprits, l'eſprit de Dieu & l'eſprit de l'homme, en ſoit entierement indépendant. Et c'eſt dans ces cas que pluſieurs Peres & pluſieurs autres auteurs entendent certaines expreſſions, dont nous verrons que l'Examinateur fait un abus, que j'oſe dire criant & intolérable : Que l'ame ravie *n'eſt plus à elle*, que *Dieu s'en eſt rendu le maître* ; qu'*elle n'a plus d'empire & de pouvoir ſur ſes ſens* ; qu'elle eſt *ſuprà ſe, extrà ſe poſita* ; qu'elle eſt dans l'état *d'extâſe*, *de raviſſement*, *d'union avec Dieu*.

Mais il en eſt tout autrement quand Dieu ſe révéle & ſe manifeſte à une perſonne, pour la faire parler à d'autres & agir au dehors. Pour lors elle demeure chargée du gouvernement de ſes ſens ; & pour mériter d'être écoutée, ou du moins d'être reçûe comme un ſigne & un prodige dont Dieu veut gratifier les hommes, elle doit ſe montrer raiſonnable, ſe préſenter dans un état qui mérite des égards, ſe conduire ſelon les régles que Dieu a établies parmi les hommes, pour les lier par une ſocieté ſage & ſenſée. Or par une notion imprimée dans tous les

esprits, même des peuples les plus barbares, il est constant qu'un homme qui viendroit annoncer des ordonnances, donner des instructions, faire des prédictions, des menaces, des promesses sérieuses, étant lui-même dans l'aliénation des sens, ne sçachant ce qu'il fait, sans liberté, sans bienséance, accompagnant toutes ses énonciations de puerilitez, de grimaces, de manieres choquantes, non-seulement ne mériteroit pas d'être crû ni écouté, mais que l'on ne pourroit, sans se rendre coupable d'une haute imprudence, faire attention à un spectacle ou à des discours qui portent les marques visibles de la folie. La sagesse, la droite raison a été donnée à la nature humaine pour lui servir de régle : ce seroit une perversité, un desordre, un renversement, que l'aliénation des sens fût mise à sa place.

Je reprens une réfléxion que j'ai déja faite plusieurs fois, & qu'on ne sçauroit trop repéter, pour faire mieux sentir l'absurdité d'une telle supposition. Si c'étoit Dieu qui fît parler un homme aux autres hommes de sa part, en les laissant dans une situation aussi éloignée des régles, que sa souveraine sagesse a établies, il se contrediroit lui-même ; il emploïeroit, pour se faire reconnoître de ses créatures, une voïe toute contraire aux notions communes dont il est lui-même l'origine. Il nous obligeroit à l'impossible, en voulant que nous respectassions sa présence, son opération, ses volontez adorables, sous des dehors & dans un appareil qu'il nous a lui-même donnés pour la marque & le signe de l'absence de la sagesse, du renoncement à la raison, & de la présence de la folie.

Mettons fin à cette digression, qui aura son utilité, & revenons au point d'où nous étions partis. Je disois que le Censeur n'a pas dû dans l'énumeration qu'il fait des différentes espéces d'aliénation, faire mention de celle qui consiste dans *une suspension totale de l'usage des sens*, parqu'il n'en est point du tout question aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'une personne que l'inspiration fait parler, agir, converser, user de ses sens. Pour toutes les autres sortes d'aliénation que l'Examinateur distingue, je lui déclare 1°. que la Consultation entend le principe qu'elle établit de toutes ces différentes espéces d'aliénation, soit séparées, soit réunies ; qu'elle les croit toutes incompatibles avec l'état de l'énonciation prophétique dans une personne inspirée par l'Esprit de Dieu ; c'est-à-dire, que s'il se rencontre délire, absence de raison, défaut réel de liberté, agitations de corps irrégulieres, mouvemens choquans & indécens, dans une personne qui parle & qui agit dans le genre merveilleux, élevée au-dessus de l'état naturel, l'œuvre n'est point de Dieu.

Je lui déclare, 2°. qu'il étoit également inutile, & à lui-même, & aux XXX. Consultans, de s'arrêter à toutes ces differences : aux Consultans, puisque leurs principes portent indifféremment contre toutes : au Censeur, parce qu'après avoir établi ces distinctions, il les oublie, ou plutôt il les confond & les brouille dans toute la suite de son Ecrit, transportant à une espéce, ce qu'un auteur qu'il cite entend d'une autre. C'est de quoi nous allons nous convaincre.

III.

Je lui déclare, 3°. que la distinction même qu'il fait en général de l'aliénation de l'esprit ou de la raison, & de l'aliénation simple des sens, est également superflue dans l'affaire présente du Convulsionisme. En effet, que prétend l'auteur de l'Examen? C'est d'avouer que nulle personne inspirée de Dieu, ne peut l'être dans l'aliénation de la raison; mais de soutenir que l'aliénation simple des sens, est compatible avec l'état d'inspiration divine. Ainsi, selon lui, les Convulsionnaires demeurent en possession de leur état d'inspiration, s'ils ne sont que dans l'aliénation des sens: mais d'un autre côté, ils en seroient déchûs, s'il se trouvoit qu'ils fussent aussi dans l'aliénation de la raison. Je raisonne selon ses principes. Or n'est-il pas visible que nos Convulsionnaires sont dans ce second cas, & que ce qu'on appelle en eux aliénation des sens, est vraiment & en effet aliénation d'esprit, absence de raison?

Autre observation importante sur l'aliénation de la raison, démontrée & reconnue dans les Convulsionnaires modernes.

J'en appelle à la conscience du genre humain, & au jugement de tous les hommes de tous les tems & de tous les lieux. Une personne qui dit des extravagances & qui fait des impertinences, parce qu'elle ne peut pas s'en empêcher, n'a-t'elle pas toujours passé pour avoir perdu l'esprit, pour n'avoir plus de raison dans la circonstance présente? C'est ainsi qu'on pense & qu'on parle dans le monde. Or c'est ce qui se voit dans les Convulsionnaires; j'entens ceux-là même dont on veut revendiquer l'état divin, parce que leurs convulsions sont nées au tombeau, ou qu'ils ont fait, à ce qu'on prétend, des opérations de guérison vraiment miraculeuses, comme la Charlotte, la Dusson, la jeune Demoiselle du Calvaire, &c. Ces Convulsionnaires donc font & disent des extravagances; ils parlent & agissent sans jugement, sans suite, sans raison; ils perdent le discernement de l'honnête & de l'indécent, de l'édifiant & du scandaleux, des discours pieux & des discours téméraires, injurieux, faux, blasphématoires. N'est-ce pas là, selon les plus simples notions du sens commun, une vraie aliénation d'esprit, une aliénation des sens jointe à celle de la raison?

J'en appelle encore au jugement des SS. PP. & des Théologiens qui ont parlé d'aliénation de l'esprit. On peut consulter ceux qui sont cités dans l'Ecrit intitulé: *Le Systême des Discernans*. On y verra que selon S. Cyrille de Jerusalem, S. Chrysostôme, le Cardinal Cajetan, le Cardinal Bona, *le trouble de la raison* se reconnoît à ces marques, lorsqu'un homme est sous une main violente qui le pousse, qui le traîne, qui le tourmente, qui le renverse par terre, qui se sert du corps qu'elle agite avec violence comme s'il étoit le sien. On verra que selon Saint Chrysostôme, S. Thomas, Œcumenius, Théophilact, Tirin, Menochius & les autres, c'est la même chose d'avoir *la raison troublée*, & de parler malgré soi, d'y être force & contraint, sans pouvoir diriger librement sa langue, & sans sçavoir même ce qu'on dit. Ainsi nos Convulsionnaires, en qui se voïent tous ces symptômes, ne sont pas seulement dans l'aliénation prétendue des sens, mais dans l'aliénation même & le trouble de la raison.

p. 181. J'en appelle enfin à l'Examinateur lui-même. Selon lui, *l'aliénation de l'esprit* renferme non-seulement *la perte de la raison*, mais encore *tout ce qui y participe & qui s'en ressent.* Or qu'y a-t'il qui se ressente mieux de l'aliénation de l'esprit & de la raison, que de faire des folies marquées, suivies, variées, repétées avec complaisance, annoncées par avance, expliquées par des gestes révoltans, & dont une raison médiocrement éclairée rougiroit le reste de sa vie? Ou ce sont là des marques certaines de démence & de délire, ou il faut dire qu'il n'y a aucun signe pour les reconnoître.

Puis donc que les Convulsionnaires sont convaincus d'aliénation d'esprit, aussi-bien que d'aliénation des sens, tout ce que l'Examinateur avance sur la possibilité de celle-ci dans des personnes inspirées, devient un travail superflu, qui ne servira de rien pour la justification de l'œuvre, après l'aveu qu'il fait que l'aliénation de la raison est incompatible avec l'état d'une personne inspirée divinement.

§. 2. *Autoritez inutilement alléguées par l'Examinateur, parce qu'elles ne prouvent rien, ou qu'elles prouvent trop.*

IV.

Passages où il est parlé *d'entousiasme*, ne prouvent point l'aliénation des sens dans un Prophéte.

Après ces importans préliminaires, j'entre dans le détail des autoritez que l'Examinateur rapporte, & dont la plûpart portent à faux, parce qu'elles ne prouvent pas le point dont il s'agit.

Je ne m'arrêterai point à celles qui ne disent rien du tout, ni de près, ni de loin, & où l'on ne trouve pas même l'ombre de l'aliénation. Je livre l'auteur à tout le mécontentement du Public pour un procédé aussi messéant que de nous citer, par exemple, S. Irénée, lorsqu'il dit qu'il y avoit dans le sein de l'Eglise *des visions, & des discours prophétiques*, & de prétendre de sang froid, qu'*un discours prophétique* tout court, veut
p. 193. dire un discours prononcé *dans l'extase* & dans l'aliénation. Sur ce pied, il ne tiendra qu'à l'auteur de se faire à peu de frais une longue & riche tradition. Venons à quelque chose de plus apparent.

L'Examinateur ramasse plusieurs autoritez qui parlent d'entousiasme dans les personnes inspirées: Il cite Philon, qui dit que les Prophétes sont saisis d'un transport divin: c'est la vraie signification du
p. 184. terme Grec ἐνθουσία, qui est mal rendu en Latin par le terme de *furor*,
p. 208. & encore plus mal en François par celui de *fureur.* Il cite le P. Calmet, qui traduit ainsi les premieres paroles du Pseaume XLIV. *Eructavit cor meum verbum bonum* : » Je suis saisi d'un entousiasme divin, je vais prononcer un admirable cantique. « Il cite encore ces expressions si communes dans l'Ecriture, quand il s'agit des Prophétes: » L'Esprit du
p. 179. Seigneur se saisit de lui, s'empara de lui, tomba sur lui, « *Irruit in eum Spiritus Domini, Spiritus Domini cecidit super eum.* Enfin, il cite rapidement les Justins, les Athénagores, les Arnobes, les Minutius-Felix, les
p. 188. Tertulliens, qui disent que les Prophétes, quand ils parlent, sont remplis & possédés de la divinité.

De toutes ces allégations l'auteur conclut, que l'énonciation prophétique peut se faire dans un état d'aliénation, où le Prophéte ne sera plus maître, ni de sa langue, ni de ses sens; & où son corps sera agité de mouvemens desordonnés & de contorsions violentes. Je m'en rapporte à quiconque connoît la valeur des termes. Toutes ces expressions rapportées ci-dessus, ont-elles jamais signifié autre chose qu'une certaine élévation de l'ame, qui touchée, ravie, éprise de la beauté ou de la noblesse des choses qu'elle voit par une lumiere supérieure, *extrà se raptus, extrà se suasque cogitationes positi*, se sent vivement portée à les répandre au-dehors d'un ton au-dessus du naturel; ou qui, mûe intérieurement par une secrette opération de la grace, est déterminée par le Saint-Esprit, très librement cependant, à prononcer des prophéties divines, *divini Spiritûs impulsu, divinitate plenos, inundatos, verbo divino afflatos & actos?* Il n'y a en tout cela ni délire dans l'esprit, ni agitations messéantes dans le corps, ni défaut réel de liberté dans l'un & dans l'autre.

p. 186. 188.

p. 188.

Si l'on dit que le Prophéte dans cet état *ne peut résister* au mouvement qui le presse, qu'*il est forcé en quelque sorte*, on entend bien ce que cela signifie. C'est une forte détermination de la volonté, mais qui ne la nécessite point, comme il arrive dans le cours ordinaire de la grace, qui en même tems qu'elle agit sur le cœur par une force supérieure & efficace, *insuperabiliter*, dit S. Augustin, *ineluctabiliter*, n'ôte pas néanmoins à l'homme sa liberté, ne l'altére pas même. Et pour dire quelque chose de plus sensible, quoique dans le profane, s'est-on jamais avisé de croire qu'un Poëte qui compose une Ode, Horace par exemple, ou Despreaux, aura perdu sa liberté, parce qu'on l'entendra s'exprimer dans un entousiasme poëtique: *Quis me furor abripit?* » Quelle » docte & sainte yvresse me fait aujourd'hui la loi? « Ils n'est donc point vrai, ni que le terme *d'entousiasme* signifie toujours *aliénation*, ni que l'état d'un vrai Prophéte soit compatible avec l'entousiasme, si l'on entend par là l'aliénation de l'esprit ou des sens.

V.

Notre auteur réussira-t'il mieux à prouver son Paradoxe, par des passages où il sera parlé d'étonnement, de crainte, de saisissement? S. Jean dans l'Apocalipse dit, que quand il apperçut le Fils de l'homme, il tomba comme mort à ses pieds: *Cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus.* Abraham, au rapport de l'Ecriture Sainte, lorsqu'il offrit le sacrifice mystérieux rapporté dans le chap. xv. de la Genese, fut frappé d'une sainte horreur, *horror magnus invasit*: ce que S. Ambroise entend d'un état d'effroi & de crainte, *turbatur & timet*; parce que, dit Maldonat, il est ordinaire aux Prophétes, qui ont l'avantage de voir la Divinité, d'entrer dans une fraïeur respectueuse, qui les fait trembler & tomber par terre, *metu exanimari, & in terram corruere.* Mais quoi de plus étranger à la dispute présente que tout ceci? Pour se sentir pénétré de respect à la présence du Seigneur, effraïé, tremblant, saisi de peur, a t'on

Autres passages qui parlent *d'étonnement, de tremblement*, &c. ne prouvent rien pour *l'auteur de l'Examen*

p. 204. p. 183. p. 196. p. 200.

perdu sa liberté, fait-on des gestes ridicules, des sauts, des culbutes; éprouve-t'on de honteuses contorsions; donne-t'on aux assistans des scenes, tantôt tragiques, tantôt comiques, comme on le voit dans nos Convulsionnaires? En vérité c'est abuser trop grossiérement de la simplicité du monde, que de l'amuser par de telles chiméres, & de prétendre lui faire croire qu'un Prophéte du vrai Dieu peut prophétiser dans l'aliénation des sens, dans des états violens ou indécens, parce que l'Ecriture & les Théologiens mettroient dans la personne du Prophéte une impression subite de crainte devant Dieu. Qu'est ce qu'a de commun avec les Convulsions de notre siécle, une disposition aussi religieuse, aussi digne de la majesté de celui qui inspire, & de la gravité de celui qui est inspiré?

En effet, bien loin que ces mouvemens religieux dont nous parlons, soient le fruit de l'aliénation & du desordre des sens, ils sont au contraire une suite très-reguliére des ressorts que le Créateur lui même a mis dans notre nature, pour exprimer une passion qui lui est attachée. Il n'y a rien de plus naturel que d'être frappé de terreur devant un objet terrible, d'être saisi de crainte à la vûe d'un spectacle effraïant, de tomber dans la défaillance, de s'évanouir à la présence inopinée d'un objet redoutable, dont nous n'avons rien pour nous défendre. Ces mouvemens & ces symptômes sont le langage naturel de la crainte; de même que les larmes, les gémissemens, les cris, les plaintes le sont de la douleur & de la compassion. Le Seigneur a voulu qu'on rendît cette sorte de tribut à la terreur, à la misere, &c. sous peine de passer pour stupide & pour insensible. Il étoit digne de la bonté & de la sagesse de Dieu, de montrer dans la personne de ses Prophétes, aux hommes qui le craignent, combien en effet il est redoutable; de donner du poids à cette parole de S. Paul: » Qu'il est terrible de tomber entre les mains
Hebr. x. » d'un Dieu vivant: « *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* Et pourquoi un homme fragile ne tomberoit il pas à la vûe de la colére de Dieu, qui se compare si souvent à un lion rugissant, pendant que l'homme le plus ferme frissonneroit à la rencontre d'un lion qui se jetteroit sur lui? C'est tout ce que veulent dire ces états de Prophétes *qui tombent comme morts, qui s'évanouissent, &c.*

p. 222. En vain alléguera-t'on ce que dit le Cardinal Bona, que les songes divins sont quelquefois accompagnés d'une grande horreur, & d'une grande commotion de corps, *corporis & animi commotione, atque horrore.* Il est visible que ce sçavant homme entend par la commotion du corps, non de violentes secousses, & des agitations de convulsion; mais un tremblement des membres tout simplement, tel qu'il arrive dans la peur &
De Discr. spir. c. 20. §. n. 3. dans l'effroi, *plena est timoris, formidinis, &c.* un tremblement qui n'existe que dans l'abord & qui passe, *qui sensim amoveatur*; tremblement sur-tout qui n'est point accompagné de mouvemens extraordinaires, où il paroîtroit quelque chose de choquant, *motibus insuetis in quibus apparet aliquid indecorum.*

Isaïe, aussi-bien que M. Duguet son excellent Commentateur, sont encore

encore cités aussi mal-à-propos par le Censeur de la Consultation. *Contorsiones passus sum*, dit le Prophéte : » Ce que j'entens me cause des Convulsions, « dit l'habile Traducteur. Voilà, dit-on, des agitations violentes, des convulsions dans toutes les formes. Mais il n'y a qu'un mot à dire à cela : » c'est que, de l'aveu même du Censeur, M. Duguet » & plusieurs autres Interprétes prétendent que ce n'est pas le Prophé» te qui a des convulsions, mais que c'est l'impie Baltasar qui parle en » la personne d'Isaïe, & en qui s'est accomplie à la lettre cette pré» diction. p. 199. ... 4

VI.

Fausse application que fait l'Examinateur de l'état d'extâse & de révélation secrette, à l'énonciation prophétique.

Il est à propos d'observer que l'Examinateur a tort par un autre endroit encore, de s'autoriser de toutes ces citations. Car non seulement ces passages ne doivent pas s'entendre de l'aliénation, ni de l'esprit, ni des sens, dont il est question, mais ils ne parlent pas même pour le cas précis que nous supposons. De quoi disputons-nous avec notre Partie ? C'est de l'*énonciation prophétique* : sçavoir, si un homme qui parle comme inspiré de Dieu, qui est donné en signe aux hommes, qui leur communique des révélations divines sous la motion actuelle de l'Esprit Saint, peut le faire dans des agitations involontaires, & dans un usage nullement libre de ses sens. Or les passages que je viens de parcourir, parlent de toute autre chose. Si on en excepte celui d'Isaïe, que j'ai suffisamment expliqué, il n'est question dans tous les autres, aussi-bien que dans ceux que l'auteur rapporte ailleurs de Tirin, de Menochius, de Jansenius, de Cajetan, & ainsi de cent autres répandus dans son Ecrit ; il n'est, dis-je, question que de songes prophétiques, ou de révélations secrettes, qu'un homme reçoit du Seigneur dans l'état d'extâse & de ravissement, c'est-à-dire, dans la suspension totale des sens. Or cela est très possible, & les Consultans ne le contestent nullement, comme j'ai eu soin d'en avertir dès l'entrée. En effet, il n'y a rien en cela qui ne soit digne de la Divinité : au lieu que dans l'autre cas, qui est le cas présent, de l'aliénation jointe à l'énonciation prophétique, tous les Peres & tous les Théologiens rapportés dans la Tradition des Problémes & ailleurs, déclarent que ce seroit une chose indigne de la sainteté & de la majesté de celui qui inspire les Prophétes. p. 202.

L'Examinateur a senti la difficulté ; il n'a pas osé se dissimuler la différence qu'il y a entre l'état de ravissement, où le Prophéte reçoit une révélation, & celui de l'énonciation, où le Prophéte parle & prononce comme actuellement inspiré. C'est pourquoi il s'efforce de prouver que les Prophétes qui recevoient des révélations secrettes dans l'aliénation, c'est-à-dire, dans la suspension des sens, auroient pû de même prononcer des discours Prophétiques dans une pareille aliénation. Eh ! pourquoi n'auroient ils pas parlé, dit-il ? Voilà une merveilleuse façon de prouver ! Eh ! comment, lui repliquerai-je, auroient-ils pû parler ? Si par aliénation des sens, vous entendez une suspension totale de tout usage des sens ; on ne sçauroit ni parler ni agir dans cet état ; puisqu'on p. 205.

suppose l'usage des sens supprimé. Que si on entend par aliénation l'usage non libre des sens, des mouvemens & des agitations plus ou moins violentes, plus ou moins irrégulieres, un vrai Prophéte ne parlera encore, & n'agira jamais dans un tel état, parce qu'au jugement des SS. PP. ce seroit une chose indigne de la Divinité.

p. 206. » Quoi! continue l'auteur de l'Examen, si Abraham avoit parlé dans » son extâse, ou son sommeil extatique.... si Adam avoit dit dans la » sienne ce qu'il dit à son reveil.... si Jacob dans sa vision.... si Saint » Pierre dans son ravissement... si S. Paul dans son enlevement avoient » parlé, Dieu n'y auroit-il point eu de part, il faudroit réprouver le » tout. « C'est toujours la même façon plaisante d'argumenter. Avec des *si*, on établira toutes les chiméres qu'on voudra. En un mot, tous ceux que nomme le Censeur, n'ont point parlé : c'est toute la réponse qu'il mérite ici, s'il n'aime mieux en revenir à celle que je viens de lui donner en dernier lieu. Si tous ces Prophétes avoient parlé, agi, conversé, ils auroient cessé dès-lors d'être dans l'aliénation entendue de la suspension des sens : voilà ce qui est clair d'un côté; & de l'autre, il est décidé que Dieu, pour l'honneur de son œuvre, les auroit préservés de l'autre espéce d'aliénation, qui consiste dans l'usage non libre des sens, & dans des mouvemens irréguliers; il les auroit rendus à eux-mêmes & à leur liberté dans l'usage de leurs sens. Autrement il arriveroit, comme je l'ai observé dès le commencement, que pendant que Dieu feroit parler ces hommes en son nom, il donneroit aux auditeurs des titres certains pour ne les point écouter & n'en tenir aucun compte; il mettroit l'homme, témoin de l'énonciation de ces Prophétes, dans l'impossibilité d'y reconnoître son opération, parce qu'il lui représenteroit ces Prophétes dans un état, où tout le porteroit par un sentiment naturel commun à tous les hommes de tous les siécles, à mépriser les discours de ces prétendus Prophétes : en sorte que quiconque seroit tenté de les revérer, ne le pourroit faire qu'en usant mal de sa raison, & en abandonnant les premieres notions que le Créateur lui a données, pour discerner ce qui mérite son approbation ou son mépris.

VII.

Autres applications également fausses.

p. 206.

Au défaut de solides raisons, notre Censeur a recours à *une multitude* prétendüe *de faits & d'exemples*. J'invite le Lecteur à admirer avec moi les heureuses rencontres de l'auteur : Il n'appartient qu'à lui de trouver par-tout ce qu'il veut trouver. » S. Pierre, dit-il, parla dans

Ibid. » son ravissement, & à la voix du Ciel qui lui dit : Levez-vous, tuez » & mangez, il répondit : A Dieu ne plaise, car jamais rien d'impur » n'est entré dans ma bouche. « C'est à peu près la même chose, que si quelqu'un qui auroit eu un rêve, vouloit faire croire & se persuadoit à lui-même que réellement il a parlé, à cause que ce qu'il auroit rêvé, seroit une conversation, où il s'imaginoit entendre & répondre. Qu'on me passe la comparaison : Je ne l'emploïe que pour la justesse de la parité : car dans tous ces cas, on sçait que tout se passe dans l'imagination,

& cela suffit pour faire une vision réelle, un songe réellement prophétique, si c'est Dieu qui a opéré dans l'imagination de l'homme.

L'Examinateur continue : » S. Paul eut un ravissement, étant en » priére dans le temple... Jesus-Christ lui apparoît & s'entretient avec » lui. Or cet entretien doit-il rendre son état suspect?... Mais que » dira-t'on du songe extatique de Salomon, dans lequel il parle à Dieu, » & Dieu lui répond?.... Que dira-t'on encore de cette parole précieu- p. 208. » se du Prophéte Roi, prononcée dans le transport de son ame : *Dixi* » *in excessu meo, omnis homo mendax* ; J'ai dit, étant ravi hors de moi- » même, tout homme est menteur? « Ce qu'on dira, c'est que c'est se mocquer du monde, que d'apporter une vision secrette de S. Paul, un songe divin de Salomon pendant la nuit, une sainte pensée de David dans une extâse vraie, ou prétendue, pour exemples de l'énonciation prophétique, c'est-à-dire, de l'action de prophétiser & de communiquer extérieurement & publiquement aux hommes des visions, des révélations, des songes divins.

Rien n'échappe à la sagacité du Théologien Anticonsultant. Saint Pierre avoit déja paru ailleurs entre ses mains pour une autre circon- p. 203. stance de sa vie; c'est ce qui lui arriva sur le Thabor. » S. Pierre, dit il, » s'oubliant lui même, s'écrie : Nous sommes bien ici.... Or il disoit » cela, remarquent les Evangelistes, ne sçachant ce qu'il disoit; « par où l'on prétend nous prouver qu'un Prophéte peut faire fonction de Prophéte dans un état où il ne sçait ce qu'il dit. Quand on avance de tels raisonnemens, sçait-on bien soi-même ce qu'on dit? Qui a jamais pensé que S. Pierre sur le Thabor, fût un Prophéte inspiré de Dieu, un homme parlant par inspiration; de quoi il est uniquement question entre nous? Que les Convulsionnaires me permettent en passant de les féliciter. Ils ne se seroient guéres attendu à se voir ainsi relevés, annoblis, jusqu'au point d'être mis en parallele avec tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus saint dans les Ecritures & dans la Réligion. Jesus- p. 204. Christ lui-même y entre pour quelque chose; & le Censeur prétend qu'il faut que le Sauveur dans ses prédications, ait laissé échapper quelque trait de nos Convulsionnaires, quelque chose qui ressembloit à la folie ou à la fureur, à cause que ses parens disoient de lui dans une occasion : il est en démence, *in furorem versus est*. Comme s'il ne suffisoit pas à des esprits mal-intentionnés, de voir quelque chose de surnaturel dans un homme du commun, quoique sans aliénation, pour prendre occasion de le traitter de fou! Mais laissons-là toutes ses miseres.

Je remarquerai seulement, puisque l'occasion toute naturelle se présente de le faire, que c'est aussi la solution qu'il faut donner à un argu- p. 180. ment que l'auteur emploïe assez souvent. De ce que les faux Prophétes 192-260. entrent dans de violens transports, il conclut qu'il falloit qu'il y eût & aill. aussi dans les véritables quelque chose de semblable, au délire près, à cause que plusieurs Peres disent que le démon tâchoit d'imiter dans ses Prophétes, ceux du vrai Dieu, & de tromper le monde par cette ressemblance. Ce raisonnement n'est ni juste ni concluant. Il y avoit à la

vérité quelque foible ressemblance entre les uns & les autres ; mais elle ne consistoit qu'en ce que dans les vrais Prophétes, il paroissoit à l'air & aux paroles, quelque chose de divin, de surnaturel, d'extraordinaire, de plus qu'humain : ce que le démon voulant imiter, & ne le pouvant, il aliénoit l'esprit & les sens de ses suppôts, & les jettoit dans des états violens : car il n'est capable que de cela, selon les SS. Peres.

Aussi l'Ecriture Sainte & les Peres mettent cette différence capitale entre les Devins des Païens, & les Prophétes du Seigneur, que ceux ci se comportoient avec majesté, mais que Dieu assujettissoit les Devins & les Pythonisses à rendre leurs oracles avec desordre, fureur, aliénation ; à ne parler que du ventre avec des efforts indécens, d'où leur étoit venu le nom de ἐγγαστριμύθοι. Ce n'étoit qu'à cette condition deshonorante que le Seigneur avoit permis au démon d'imiter l'énonciation sublime
Is. XLIV. 25. & raisonnable des vrais Prophétes. Dieu dans Isaïe donne positivement aux Juifs, mêlés à Babylone avec les faux Prophétes, cette marque distinctive pour se garantir de la séduction : *Ariolos in furorem vertens* ; » c'est moi qui répands le délire & la folie sur les Devins. «

VIII.

Autoritez de l'Examen, qui prouveroient trop. Des Sybilles.

En matière de raisonnement, c'est une chose certaine, que *qui prouve trop, ne prouve rien.* Ainsi je placerai ici tout de suite la discussion des autoritez alleguées dans l'Ecrit, qui prouveroient trop : elles se trouveront jointes à celles qui ne prouvent rien du tout. Le premier trait de ce genre & le plus frappant, c'est ce que l'auteur fait penser aux SS. PP.
p. 188. 189. sur la Sybille. Après avoir nommé un nombre d'anciens Peres ou Auteurs Ecclésiastiques, & même quelques Théologiens modernes, qui croient que la Sybille, ou les Sybilles, ont prophétisé réellement sur Jesus-Christ & sur la Réligion Chrétienne, & qu'elles l'ont fait inspirées de Dieu & animées de son Esprit, il rapporte & adopte la remarque du Pere Calmet, » que la Sybille dans l'Eneïde de Virgile s'agitte
p. 200. » violemment, comme pour se décharger du Dieu qui s'est saisi d'elle, » & qui la force de prononcer ses oracles. « L'auteur avoit fait lui-même plus haut la réfléxion de son chef : » Elle passoit, dit-il, chez les
p. 190. » Peres pour inspirée : cependant on sçavoit ses agitations & ses transports ; on connoissoit ses entousiasmes & ses aliénations. « De là l'auteur conclut, » qu'on ne croïoit pas alors l'aliénation des sens, les agitations, le défaut même d'une sorte de liberté incompatibles avec » l'énonciation prophétique. « C'est dommage de demeurer en si beau chemin. Que l'Examinateur ne conclut-il, que l'aliénation prophétique n'est pas incompatible avec la fureur proprement dite, avec l'état de furieux & de forcené, puisque tel étoit celui de la Sybille de Virgile, citée par le P. Calmet, & que l'auteur lui-même a visiblement en vûe ? Car voici comme le Poëte Latin la représente : » Elle changea de
Virg. Æneid. lib. 6. » couleur & de visage ; tous ses cheveux se dresserent ; elle devint hors » d'haleine ; son cœur s'enfla de fureur ; elle se tourmente dans sa grotte, & fait effort pour se décharger du Dieu qui la posséde : celui-ci

» la véxe encore beaucoup plus, il fatigue sa bouche écumante de ra-
» ge, *os rabidum, rabida ora*.... C'étoient les secousses que le Dieu don-
» noit à cette furieuse, *furenti*. « Il ne faut pas oublier la circonstance singuliére des prophéties de cette créature, qui étoient écrites par elle ordinairement sur des feuilles d'arbres, & devenoient ensuite le jouet des vents.

Je supplie notre Censeur de nous dire, s'il croit que de tels symptômes seroient compatibles avec l'énonciation prophétique dans un Prophéte du vrai Dieu, de quelque classe qu'on le suppose, soit du premier, soit du second, soit du troisiéme rang. Il est trop sensé pour le penser ainsi. D'ailleurs il déclare nettement en plusieurs endroits de son Ecrit, » qu'il n'admet dans les vrais Prophétes, qu'une aliénation » des sens qui ne soit pas revêtue de circonstances odieuses. « Il doit donc avouer qu'ici il prouve plus qu'il ne veut, & qu'il ne doit prouver, quand de l'exemple des Sibylles, de celle de Virgile nommément, il conclut à l'aliénation possible dans les Prophétes. Il est vrai que plusieurs Auteurs tant anciens que modernes, ont ajouté foi aux prétendues prédictions des Sibylles sur la Religion chrétienne : mais que s'ensuivroit-il de ce préjugé, sur lequel je veux bien pour le présent ne pas incidenter? Rien autre chose, que ce que j'ai observé au commencement de la IV. Section de cette Réponse, que Dieu, selon ces Auteurs, peut quelquefois laisser prononcer quelque vérité par un faux Prophéte dans l'aliénation de l'esprit & des sens; mais non pas qu'un Prophéte du Seigneur puisse tomber en cet état. Rien n'empêche qu'on n'admette le premier cas. Aussi ce n'est pas de quoi il est question. Car le principe des Consultans ne regarde que les Prophétes du vrai Dieu; ou, pour lever la chicanne que fait le Censeur sur le terme de *Prophétes*, il ne regarde que ceux qui se donnent comme inspirés de Dieu, ou qui sont, & qui prétendent être sous sa main misericordieuse dans une œuvre de grace & de misericorde de l'ordre des prodiges; & ce que Mrs les Consultans nient, c'est que l'aliénation puisse se trouver dans ces personnes, ni que dans une telle circonstance l'œuvre puisse être de Dieu, comme on l'entend ici pour une œuvre de misericorde. Or que résultera-t'il de là en faveur de la cause des Convulsionnistes, comme je l'ai observé dans l'endroit cité de la IV. Section? C'est que les Convulsionnaires qui sont dans l'aliénation, seront, si l'on veut, des Prophétes du démon, (je parle dans l'hypothése de l'Auteur) à qui Dieu une fois en passant fera, ou laissera dire quelque vérité, ce que les Consultans ne contesteront point : mais il ne s'ensuivra jamais que ces Convulsionnaires puissent être regardés comme des personnes divinement inspirées, élevées à un état surnaturel, *divin*.

P. 265. & ailleurs.

P. 14.

IX.

Ceci fournit la Réponse à l'exemple de Balaam, que l'Examinateur ne se lasse point d'employer. Il cite plusieurs Peres qui l'envisagent, à ce qu'il prétend, comme un organe inanimé entre les mains de Dieu,

Exemple de Balaam. Le P. Calmet.

M. Dupin, Philon & Joseph cités à propos par le Censeur. p. 196. 202.

comme un homme contraint, forcé, dépouillé de sa liberté. Il y auroit beaucoup de choses à dire à ce sujet : on pourroit, par exemple, démontrer à l'Auteur que Balaam n'étoit nullement aliéné, ni de la raison ni des sens. Mais ce que je viens de répondre sur le fait des Sibylles est parfaitement appliquable à celui de Balaam, & suffit pleinement pour répondre à l'Examinateur. Balaam dans cette hypothése sera un faux Prophéte par état, à qui Dieu aura fait prononcer dans une occasion particuliere des paroles prophétiques. Ce doit être aussi le sens de S. Ambroise dans ce que l'Ecrit cite de lui touchant Balaam. Autrement il prouveroit trop, & il faudroit dire, ce que l'Examinateur n'avouera pas, que l'aliénation même de l'esprit & de la raison, le défaut réel de la liberté de l'esprit, pourroit être admis dans un vrai Prophéte. Car les paroles de ce Pere prises en rigueur, vont jusques-là.

p. 195. Il en est de même d'un passage de S. Hilaire qui est assez difficile à entendre; & qui, si on le prend tel qu'il est, décide formellement qu'un vrai Prophéte prophétise quelquefois sans jugement & sans connoissance de ce que sa langue articule. *Ignorante* SENSU, *cogitatione*, *sensu cogitationis*. Ce seroit là, non pas l'aliénation simple des sens, mais l'aliénation même de l'esprit, que l'Examinateur n'a garde d'admettre. Ainsi le voilà encore dans le cas de celui qui prouveroit trop. Nous reparlerons plus bas de ce texte de S. Hilaire.

Le P. Calmet & M. Dupin tiennent un rang distingué parmi les Auteurs que le Censeur se revendique, & dont il cherche à s'appuyer. Il en rapporte de longs passages, qu'il prétend être favorables à son sentiment. Mais pour l'être trop, en les prenant à la lettre, ils ne prouvent plus rien : *Qui nimis probat, nihil probat.* C'est ce qu'il faut dire en particulier de l'endroit de M. Dupin, où ce Théologien avance, que

p. 246. *communément les anciens Prophétes prononçoient leurs prophéties avec* VIOLENCE *&* EMPORTEMENT. Le Censeur lui-même convient qu'il faut rabattre de ces expressions. Voici comme il s'exprime : » J'aimerois » mieux dire, pour adoucir les termes, *avec une sorte d'entousiasme &* » *de transport.* « Voilà une clef admirable que l'Auteur lui-même me met en mains, pour réduire toutes les expressions, & de M. Dupin & du P. Calmet, lorsqu'elles paroîtront admettre l'aliénation des sens: J'*adoucirai* les termes, je les ramenerai à un sens plus simple, qui est celui d'un noble enthousiasme, lequel n'ôte la liberté, ni de la raison, ni des sens.

Ne pouvons-nous pas dire d'ailleurs, que si ces sçavans Auteurs avoient vécu jusqu'à ces dernieres années, & qu'ils eussent vû de leurs yeux le scandale affligeant du Convulsionisme, & entendu de leurs oreilles les étranges paradoxes dont on a défiguré la Théologie, par un zele mal entendu pour l'œuvre; ils se seroient observés en parlant & en écrivant, & auroient eu l'attention de ménager avec soin toutes leurs expressions : eux, qui d'ailleurs déclarent, de l'aveu du Censeur,

p. 278. & 230. *que les vrais Prophétes, quoiqu'extasiés, ne disent point d'extravagances, & ne font point d'impertinences : & que des agitations messéantes* ne peuvent

point se trouver dans des personnes divinement inspirées. Il seroit donc déraisonnable de presser si fort au pied de la lettre quelques paroles équivoques & ambiguës qui seront échappées à ces sçavans Ecrivains, parce qu'ils ne pouvoient pas prévoir le mauvais usage qu'on devoit en faire. C'est ce que disoit S. Augustin de quelques passages des Peres des premiers siecles, qui sembloient favoriser quelques-unes des erreurs de Pelage. » Ces hommes de Dieu, dit ce saint Docteur, » n'étoient point sur la défiance, lorsqu'ils parloient, parce que l'erreur n'étoit pas encore née ; *Securi loquebantur, cùm nondùm exorta esset haresis.*

A toutes ces réflexions, j'en ajouterai une derniere : c'est que s'il se trouve dans un ou deux Auteurs anciens, & dans autant de nouveaux, s'il se rencontre dans un Philon & un Joseph, écrivains Juifs, *p.* 182. qui n'étoient pas éclairés des lumieres de la Religion chrétienne, & 185. dont *les paroles*, de l'aveu de l'Auteur même, *auroient peine à s'accorder* *p.* 186. *avec la saine Théologie* ; s'il s'y rencontre, dis-je, quelques phrases peu exactes, qui paroîtroient favorables à quelqu'opinion reprouvée par la saine Théologie, il seroit contre toute raison de vouloir qu'une si foible autorité prévalût contre le poids de toute une Tradition suivie de siecle en siecle. Ce seroit s'écarter de deux principes géneralement reçûs par tout : Le premier, que ce qui est clair & évident doit toujours servir à éclairer ce qui est obscur, & non pas ce qui est obscur être employé à embrouiller ce qui est clair & évident ; *Hareticorum est*, dit Fa- *l.* 9. *c.* 5. cundus, *ex dubiis & obscuris, qua certa & manifesta sunt male interpretari ; prudentia ac pietatis catholica solitum est, ex indubitatis atque evidentibus, & firmare ambigua, & latentia declarare.* L'autre principe est, qu'il est de l'équité & de la droite raison de faire ceder en fait d'autorités le très-petit nombre à un nombre incomparablement plus grand ; & d'expliquer deux ou trois passages, par exemple, par l'unanimité des autres : ce sont les paroles de Tertullien : *Oportet secundum plura intelligi* *C. Prax.* *pauciora capitula.* Il parle de passages de l'Ecriture-Sainte. 20.

§. 3. *Autorités imprudemment employées par le Censeur, qui prouvent directement contre lui.*

X.

Observation sur les Convulsionnaires. Description de l'aliénation des sens selon l'Auteur.

Je ferai d'abord observer à l'Auteur de l'Examen, que de toutes les autoritez qu'il employe, il n'en a pas une seule qui réunisse ensemble tous les caractéres désavantageux qui se trouvent rassemblés dans nos Convulsionnaires. Il cite un Auteur où il croit trouver la possibilité du Mélange de faux dans les Prophétes ; il en produit un autre pour l'aliénation & le défaut de liberté ; il en allegue d'autres où il croira voir la compatibilité des agitations violentes avec l'état d'inspiration divine & prophétique. Dans la suite de son travail, il en citera apparemment qu'il jugera propres à concilier des indécences & des immodesties avec l'état surnaturel & divin ; il en trouvera peut-être où il imaginera aper-

cevoir des secours meurtriers nullement incompatibles avec l'opération du Seigneur dans le genre des prodiges, & des miracles de bénédiction ; il en cherchera qui l'autorisent à excuser les puérilitez & les inepties dans une œuvre divine. Mais il n'a aucun auteur, & n'en trouvera point sans doute, qui faisant l'assemblage de toutes ces circonstances viticuses, se montre tant soit peu favorable à un état qui seroit composé de tout cet assortiment, & formé de toutes ces différentes piéces cousues & réunies ensemble ; comme cela se voit dans l'œuvre moderne des convulsions, malgré l'attention qu'ont ses Partisans à diviser tous ces symptômes défavorables & à ne les montrer que par partie, de crainte de révolter le Public. N'en est ce pas assez pour le faire convenir, que la question au moins des convulsions de nos jours ne peut être décidée en faveur des Convulsionnistes, si l'on consulte la Tradition & l'autorité.

Mais traitons séparément, puisque l'Examinateur le souhaite, chacun de tous ces défauts ; & comme nous en sommes maintenant sur l'aliénation, montrons lui que son propre Ecrit est plein d'autoritez qui sont formellement contre lui. L'aliénation qu'il croit possible dans l'énonciation prophétique, qui est le cas dont il s'agit uniquement, *quantum ad enuntiationem propheticam*, comme parle S. Thomas, renferme
1. p. 209. 228. & ailleurs. plusieurs choses. 1°. De n'avoir pas *la liberté de se taire*, & *d'être contraint, forcé réellement à parler malgré soi.* 2°. De ne pas se *ressouvenir* de
2. p. 190. 223. ce qu'on a dit & fait. 3°. de (*a*) ne sçavoir pas même souvent ce qu'on fait & ce qu'on dit, ce que la bouche prononce, ce qui se passe dans
4. p. 178. le corps. 4°. De parler *dans un état qui paroit tenir non seulement de l'alié-*

(*a*) Quoique l'Auteur déclare souvent qu'il est essenciel selon lui à tout vrai Prophéte, d'entendre & de comprendre ce que sa bouche prononce, même dans l'aliénation des sens ; il n'est pas possible, s'il veut être conséquent, qu'il ne pense le contraire, au moins pour certains cas. Car 1°. il apporte pour exemple de l'aliénation, le trait de S. Pierre sur le Thabor, qui ne sçavoit pas ce qu'il di-
p. 103. soit : *Nesciens quid diceret.* Et le mot de S. Hilaire qui dit que le Prophéte parle quelquefois sans que la pensée, ou le sens de l'homme sçache ce qu'il dit ;
p. 193. *Ignorante sensu*, c'est-à-dire, *cogitatione, sensu cogitationis.* 2°. Il soutient qu'un Prophéte peut faire une énoncia-
p. 184. 206. & ailleurs. tion prophétique dans *l'extâse*, dans *le sommeil.* Or comment un homme qui dort, connoît-il les paroles que sa bouche profére machinalement ? 3°. Il pense certainement qu'un homme après avoir parlé par inspiration, souvent ne
p. 190, 223. se *ressouvient point* de ce qu'il a dit. Mais comment ne s'en ressouviendroit-il pas, s'il avoit suivi avec attention tous ses discours ? 4°. Il déclare nettement que l'aliénation des sens qu'il croit possible dans un Prophéte, est *un état, où l'esprit n'est plus maître du corps, la volonté ne dispose plus des sens, & l'ame n'en exerce plus librement les fonctions.* Est-il concevable qu'un homme en cet état, qui n'est plus maître de son corps, & ne dispose plus de ses sens, sçache & connoisse tous les discours qui sortent de sa bouche *malgré lui*, & qu'il n'a pas commandés à sa langue, ni réfléchis avant qu'ils soient produits au dehors ? En attendant que l'Auteur s'accorde avec lui-même sur cet article, ce que je pense qu'il aura de la peine à faire, je suppose comme faisant partie de son systême, ce que je lui impute en cet endroit dans mon texte. Si l'imputation est fausse, n'est-ce pas à lui-même qu'il doit s'en prendre ?

nation

nation des sens, *mais même de celle de l'esprit.* 5°. *D'avoir des mouvemens extraordinaires*, de faire des *gestes irréguliers*, d'éprouver des *renversemens*, des *secousses*, des *agitations violentes*, des *contorsions*, des *grimaces.* Or je n'ai besoin que des Auteurs que le Censeur de la Consultation cite lui-même, pour lui démontrer par la Tradition, l'incompatibilité de ces cinq articles avec l'état d'inspiration, l'état d'une personne inspirée par l'Esprit de Dieu, qui agit & qui parle, élevée au dessus de son état naturel, & placée dans l'ordre des prodiges & des miracles de misericordes. 5 p. 178 180. 214.

X I.

p. 192. Catalogue des Peres & des Théologiens cités par l'Examinateur, & qui prouvent contre lui.

Il cite S. Clement d'Alexandrie, qui enseigne que les faux Prophétes prophétisent dans l'extâse, comme étant les Ministres de l'Ange déserteur: *In extasi prophetabant, ut illius qui apostata extitit, ministri.* Voilà l'exclusion donnée à l'extâse & à l'aliénation des sens pour le cas de l'énonciation prophétique.

Il cite Miltiades & Astere Urbain, deux anciens Controversistes des premiers siécles, dont Eusebe fait mention; & il rapporte d'après M. de Tillemont, le principe general qu'ils établissent, qu'un Prophéte ne doit point parler en extâse, *non debere Prophetam in extasi loqui.* Il est vrai que notre auteur tâche de forcer le sens du mot d'*extâse*, & de lui faire signifier ici l'aliénation de l'esprit seulement. Nous lui répondrons plus bas sur ce point, lorsque nous parlerons des Montanistes. Astere Urbain ajoute, que *jamais Prophéte ni de l'ancien ni du nouveau Testament*, de quelque rang qu'on le suppose, soit du plus haut, soit du moïen & du plus bas, n'a prophétisé en cet état; *Agabus & Quadrat*, *pas plus* qu'Isaïe & que S. Paul. p. 245. & 246.

Il cite S. Hilaire, qui, au milieu de quelques expressions ambiguës & dont le sens est un peu obscur, comme on en trouve souvent dans ce Pere, déclare pourtant très-nettement que Dieu, pour ne point blesser la dignité qui lui convient, ne manque pas de donner à ses Prophétes l'intelligence de ce qu'ils disent, *ita ut Deo dignum sit, eorum primùm intelligentiam tribuere prophetanti*, avant qu'il les fasse procéder à l'énonciation prophétique, *prædicationem.* Cela supposé, je proposerai ici ma conjecture sur le vrai sens de ce passage, dont j'ai fait sentir plus haut la difficulté, & je dirai, que quand ce Saint Docteur semble dire que le Prophéte articule des paroles que le Saint-Esprit forme dans sa bouche, sans sçavoir ce que ses lévres prononcent, *ignorante sensu*, *cogitatione*, *sensu cogitationis*, il parle pour le tems de la révélation, qui précéde celui de l'énonciation prophétique. Car on peut dire, & les Consultans en conviennent, que hors l'énonciation Dieu peut révéler à un homme des choses qu'il ne comprend pas dans le moment, lui mettre dans la bouche des phrases que d'abord il n'entend pas: mais il arrive toujours, & S. Hilaire le déclare expressément, que dans le tems de l'énonciation, le Seigneur donne à son Prophéte la connoissance de ce qu'il prononce, *intelligentiam tribuere* PROPHETANTI. p. 193. & 194.

p. 262. 264. 265. 267. L'auteur de l'Examen cite aussi S. Athanase, S. Chrysostôme, S. Epiphane & S. Jerôme, qui de concert enseignent tous, non pas que le vrai Prophéte ait seulement la connoissance de ce qu'il voit & de ce qui lui est révélé personnellement, ce qui n'excluëroit que l'aliénation de l'esprit & de la raison, mais aussi qu'il doit avoir la connoissance de tout ce que sa bouche profére & articule au-dehors, *non quid dicat ignorantis*, *sciens quid loquitur*, *&c.* Ce n'est pas là le compte de l'auteur. Voïez la note au bas de la page 52.*

p. 269. Il cite encore S. Jerôme, qui représente les Prophétes, comme aïant en leur pouvoir, & conservant la pleine liberté de se taire ou de parler: *in potestate habent quando taceant*, *quando loquantur.* C'est précisément la proposition contradictoire du sentiment de l'Anticonsultant sur le défaut de liberté, & la contrainte proprement dite compatible avec l'état de prophétie.

Comme c'est ici, en suivant l'ordre de la Chronologie, la place naturelle de S. Augustin, on me permettra de rapporter un texte de ce Pere qui est de manque dans la Tradition des Problêmes: » L'esprit de » prophétie, dit-il, force t'il jamais les Prophétes à parler malgré eux?

Ep. 169. n. 2. *quasi spiritus prophetiæ etiam invitos loqui cogeret.* Qu'on ne dise pas que S. Augustin parle là des Prophétes du premier rang, des Prophétes-régles. Il s'y agit au contraire de ceux qui avoient le don de prophétie dans la primitive Eglise, lesquels sont rangés par notre auteur parmi les Prophétes de la seconde classe, d'un ordre inférieur aux premiers; quoiqu'il en soit de cette distinction faite sans aucun fondement, comme je le dirai plus bas.

p. 215. L'auteur de l'Examen cite S. Thomas, qui rejette hautement toute aliénation des sens qui se fait avec quelque dérangement dans l'état naturel de l'homme à l'extérieur, *cum in ordinatione naturæ.* N'est ce pas là congédier d'un trait de plume tout mouvement, toute agitation violente, non libre, non soumise à la direction de la volonté? Car quand une fois la raison n'est plus maitresse de ce qui se passe dans le corps, à quel *desordre* n'est pas exposée la gravité de tout l'extérieur de l'homme, l'harmonie de ses mouvemens, le maintien séant de ses membres, la régularité de ses gestes & de tous ses déportemens?

p. 216. 217. 218. Il cite Cajetan, Sylvius & Tostat, trois des plus célébres Théologiens que nous aïons, qu'il avoue penser autrement que lui sur l'article des mouvemens. Il convient même qu'ils portent la décision à une plus grande rigueur que S. Thomas. Par cette raison, il les abandonne sans façon, & s'embarasse peu de leur autorité.

p. 229. Il cite Estius dans l'endroit où ce sçavant Docteur donne pour caractére aux faux Prophétes, de ne pas sçavoir ce qu'ils prononcent, & de n'être pas *maîtres* de leur langue, *nec intelligebant*, *nec tacere poterant.*

ibid. Il cite Fromond, autre Théologien très-renommé, qui donne de même pour signe d'un Prophéte qui n'est pas de Dieu, de n'avoir point de pouvoir sur les mouvemens de ses membres & sur sa langue, *gestibus & vocibus inconditis*, *ita ut se* CONTINERE *non* POSSINT. C'est, pour

le dire en passant, le vrai portrait de la plûpart de nos Convulsionnaires ; & en même-tems la condamnation du systême de notre Censeur.

Il cite M. Huet, qui avance que les vrais Prophétes ne disoient jamais rien qu'ils ne sçussent bien, *nihil præter intellectum proferebant.* Et M. de Tillemont, qui déclare que *jamais ils n'ont perdu la suite & l'intelligence de leurs prophéties.* p. 261. p. 260.

Il cite le P. Calmet, qui pense que les vrais Prophétes *n'étoient pas tellement emportés hors d'eux-mêmes par l'entousiasme dont ils étoient saisis, qu'ils ne pussent y résister :* qui enseigne de même que *des agitations messéantes ne peuvent* se trouver dans des personnes divinement inspirées. p. 212. p. 230.

XII.

Deux mauvaises méthodes de l'auteur de l'Examen : la premiere, de mettre des exceptions où les PP. n'en mettent point.

Voilà déja une liste assez bien fournie d'autoritez, que l'Examinateur nous administre lui-même : car tous les textes que je viens de citer, sont copiés dans son propre Ecrit ; & cependant ils déposent hautement contre lui & contre son sentiment sur l'aliénation des sens. Je dis *des sens*, afin qu'il n'accuse plus les Consultans d'abandonner ce poste, & de n'avoir de preuves que contre l'aliénation de l'esprit.

Ce n'est pas tout : J'ose assurer que presque tous les autres auteurs qu'il cite à son avantage, soit Peres, soit Interprétes, soit Théologiens, peuvent être encore très-facilement tournés contre lui. C'est l'affaire de deux opérations, qui sont toutes de sa façon, & nous n'aurons à y mettre rien de la nôtre. Ceci mérite d'être bien remarqué. Voici la premiere.

Dans la plûpart des auteurs qu'il a lûs, il y a toujours trouvé en son chemin quelque chose qui l'embarrassoit, & même il ne le dissimule pas. C'est une sorte de franchise sur laquelle il est de l'équité de lui rendre justice. Mais que fait-il, à chaque fois que cela arrive ? Il met des exceptions & des correctifs tels qu'il en a besoin, & il le fait de son autorité privée, & sans autre garantie que la sienne, ou sur quelques raisons chimériques & non prouvées. » Que si ces auteurs, dit il, ont paru en » quelqu'endroit exiger la liberté de parler, ou de se taire dans les Pro- p. 209. » phétes, & vouloir que le Prophéte dans l'énonciation, ou le dis- » cours, fût maître non-seulement de son esprit, mais encore de ses » sens, ou ils n'ont établi que la maxime générale qui a lieu pour l'or- » dinaire, sans préjudice des exceptions, ou ils ont eu en vûe certains » cas particuliers, certaines circonstances singulieres... Mais ils n'ont » pas prétendu établir une régle fixe & universelle.

Avec un tel secours, on est bien à son aise, on ne sera plus embarrassé de rien ; puisqu'il ne s'agit, par exemple, que de dire dans le besoin, que *toujours* ne signifie pas *toujours*, mais qu'il signifie *ordinairement*, & ainsi du reste. Ainsi quand le Cardinal Bona donne pour signes d'un état d'inspiration qui n'est pas de Dieu, *tous les mouvemens extraordinaires*, quoiqu'il n'y mette ni exception ni restriction, il n'y aura qu'à dire : » Qui ne voit combien ces signes sont peu assurés, si on les presse » à la rigueur, si on les étend à *tout* état : & avec combien de restrictions p. 220.

» tout cela doit-il être entendu? « Si on vous demande sur quoi vous êtes fondé à en user ainsi, repondez : » C'est que je ne puis me persuader que ce Théologien ait banni toute agitation violente de l'état de » prophétie, tandis que les Livres saints (à ce que je prétens) sont » remplis d'exemples contraires. « Puis ajoutez : » Je souscris pourtant » volontiers à tout ce que dit le Cardinal Bona, mais en restraignant » ses principes, comme il les restraint, (on ne dit pas où) ou comme » ils doivent l'être par des expériences & des faits qu'il n'a ni ignorés, » ni voulu combattre. « Le Lecteur ne se rappelle-t'il pas ici avec plaisir une solution d'un goût tout pareil, que l'Examinateur a donnée à un texte du même Cardinal dans les précedentes feuilles de son Ecrit?

p. 115. Elle se réduisoit à dire, que comme le Jesuite Papebrochius pensoit autrement, Bona, qui ne l'ignoroit pas, ne pouvoit pas avoir un sentiment différent du sien. Cela n'est il pas bien concluant? Et n'est-ce pas là se tirer d'affaire en homme habile, des textes pressans de ce Cardinal?

Le Lecteur me pardonnera, si je lui présente encore deux autres endroits de l'Examen où ce principe si déraisonnable est répeté. Il est important qu'on sçache, que ce n'est pas une parole échappée à l'auteur, & que c'est une clef qui lui est familiere & qu'il veut toujours avoir en

p. 124. mains. » Ou ces auteurs, dit-il, parlent seulement de l'aliénation de » l'esprit, &c... ou ils ne touchent la question que d'une maniere géné» rale, sans entrer dans les dernieres précisions & les exceptions particu» lieres, & la traitent, pour ainsi dire, plus moralement que théologi» quement. Si quelques-uns ont été plus loin, je crois qu'en cela ils se

p. 130. » sont trompés. « Ailleurs : » Ils n'ont eu en vûe que l'état ordinaire » & commun, & non les cas plus rares, mais réels, dans lesquels ils ne » sont pas entrés. « Je dois avertir que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il tient cette méthode. Il l'a déja mise deux fois en œuvre dans le Paragraphe sur le Mêlange du faux p. 122. & 126.

XIII.

Seconde méthode vicieuse du Censeur : suppléer & sous-entendre ce qui lui manque dans les auteurs qu'il cite.

Mais de bonne foi est-il permis à des Théologiens de prendre de telles licences dans l'usage qu'on voudra faire de la sainte Tradition? N'est-ce pas là le vrai moïen de faire dire aux Peres de l'Eglise, & aux autres Ecrivains ce qu'ils n'ont point dit, mais qu'on voudroit bien qu'ils eussent dit? La Réligion, aussi-bien que la droiture s'accommoderont-t'elles de ce procédé? N'est ce pas donner des armes à tous les Hérétiques pour éluder toute l'autorité de la Tradition! Mais mettons à part ces reproches fâcheux que nous sommes forcés de faire à l'Anonyme, & venons au fait. N'ai-je pas raison de prendre acte d'une telle conduite, & de la regarder comme un aveu bien formel que fait l'auteur de l'Examen, que toute la Lettre de la Tradition est contre lui? Or si cela est, il demeure donc percé de ses propres armes ; & autant d'autoritez qu'il cite dans son Ecrit, & qu'il explique ainsi à sa façon, ce sont autant de décisions qu'il a produites contre lui-même.

Il est aisé de l'en convaincre encore par une seconde opération qu'il

emploïe presque aussi souvent que la premiere dans le cours de son Ecrit. C'est de suppléer habilement, & à mots couverts, ce qui manque pour sa cause dans le texte d'un auteur. Si l'aliénation des sens qu'il y cherche, ne s'y rencontre pas, il en est quitte pour dire qu'il s'y trouve quelque chose d'approchant. Il a soin dès l'entrée de s'en faire un principe dont il fait usage ensuite à mesure qu'il avance.

» Voïons, dit-il, si la Tradition n'a pas reconnu, du moins en certaines occasions, quelqu'aliénation des sens, ou quelque chose qui en approche fort, & qu'il seroit bien difficile d'en séparer. « Qu'on remarque bien ces termes vagues, & à qui on fera signifier tout ce qu'il plaira, *quelque chose qui en approche*, *quelque chose qu'il seroit difficile d'en séparer*. A la faveur de ces insinuations glissées adroitement, on tend des piéges à un Lecteur simple, & on le prépare à voir, ou à s'imaginer voir l'aliénation où elle ne fut jamais, parce qu'on sçaura multiplier des synonimes, arranger de grandes phrases, remplir des pages de commentaires & de paraphrases, & faire perdre enfin de vûe la simplicité des termes originaux du texte, qui ne disent pas la moitié de ce qu'on leur prête. *p. 182. 260. & ailleurs.*

Au reste j'entends ce que cela veut dire. C'est dans la vérité la même chose, que si on convenoit franchement, que beaucoup de passages qu'on rapporte, n'enseignent & n'établissent point ce qu'on prétend soutenir. N'est-ce pas là encore de la part de l'Examinateur un aveu tacite, mais aussi intelligible que le premier, que la Tradition n'est pas pour lui, & qu'elle le combat? Mais quel avantage pour les Consultans & pour la Consultation! Car en réunissant ici toutes les autorités tirées de l'Ecrit même du Censeur, tant celles que j'ai rapportées d'abord en détail, que celles-ci qui le trahissent en gros, pour ainsi dire: & les joignant toutes au corps de passages imprimés à la suite des Problêmes, & répandus dans les divers Ecrits des Docteurs Consultans, ceux ci ne voient-ils pas leurs troupes grossir à vûe d'œil? Car nous montrerons dans l'article qui suit, que l'Auteur de l'Examen ne sçauroit se débarrasser de la Tradition de ces Messieurs, & qu'il laisse subsister dans toute leur force les autorités qui sont pour eux, & qu'il voudroit bien leur enlever. Il ne pourra donc plus s'écrier, comme il fait d'un air triomphant sur le compte des XXX. Docteurs: » Quelle ombre, quel fantôme, quel squelette de Tradition! *p. 198.*

§. 4. *Autorités alléguées par les Consultans, vainement attaquées par le Censeur, & laissées dans toute leur force.*

XIV.

Parmi les Auteurs dont la Consultation s'appuie, ceux qui se sont déclarés contre les Montanistes, soit dans le tems même que cette hérésie a paru, soit depuis, sont les plus précis, & les plus formels contre l'aliénation. C'est pour cela que l'Auteur de l'Examen de la Consultation s'attache spécialement à ceux-là pour les combattre, ou pour *On réfute trois fausses suppositions, sur la condamnation des*

Montanistes par les PP. à cause de l'aliénation.

les attirer même de son côté. Il employe à ce travail près de 50 pages in 4°. Je crois pouvoir lui répondre à beaucoup moins de frais, & je vais tâcher de le faire.

Depuis la page 234. jusqu'à la page 279. p. 238. & ailleurs.

Le Censeur prétend que ce que tous ces Auteurs ont condamné dans les Montanistes, n'est pas l'aliénation simple des sens, mais l'aliénation de l'esprit & des sens tout ensemble; parce qu'en effet ces fanatiques débitoient leurs prétendues prophéties dans un tel état. Et il conclut de là que les passages de la Tradition qui combattent l'aliénation des Montanistes, ne doivent point être entendus de l'aliénation des sens, quand elle est seule, & ne la réprouvent point, comme font au contraire les Consultans. Voilà sa premiere solution.

p. 235. 238.

Il y joint deux autres réponses. Il suppose en second lieu que les Montanistes se donnoient non pas seulement pour inspirés, pour des Prophétes tels quels, mais pour des Prophétes du premier rang, tels que les Apôtres, & qu'ils s'égaloient à eux pour le droit de se faire écouter & d'enseigner l'Eglise. Il s'imagine que c'est pour cela qu'ils ont été rejettés; parce que toute aliénation, même celle des sens, est incompatible avec la fonction de Prophéte du premier rang, de Prophéte-régle comme il l'appelle; & que l'aliénation des sens n'est admissible que dans des particuliers qui n'ont qu'un simple don d'inspiration, comme les Prophétes de l'Eglise de Corinthe du tems de S. Paul, & autres semblables.

p. 238. &c.

Une derniere ressource de l'Examinateur, c'est de nier que les Montanistes aient été rejettés de l'Eglise, & proscrits par la Tradition, uniquement à cause du vice de l'aliénation dans laquelle ils prophétisoient, mais qu'ils l'ont été encore pour les pernicieuses erreurs qu'ils enseignoient. D'où il infere que les XXX. Docteurs sont mal fondés à

p. 172.

avancer, que *ce caractere seul bien marqué* (de l'aliénation) *a suffi à toute l'Eglise pour rejetter sans autre preuve la prophétie de Montan & de ses sectateurs.* Ce sont là les trois moyens qu'employe avec complaisance le Dissertateur contre toutes les autoritez de la Tradition qui ont raport au Montanisme, & qui bannissent toute aliénation des sens de tout état d'inspiration & d'énonciation prophétique.

Chimere de la troisiéme supposition: que les Montanistes ont été rejettés, non pour l'aliénation toute seule.

Je réponds à notre Théologien, en commençant par la derniere solution, qui peut être réfutée en deux mots. Les Docteurs Consultans n'ont pas dit que les Montanistes n'avoient été condamnés par l'Eglise, que pour le seul point de la maniere de prophétiser dans l'état d'aliénation. Il seroit absurde de supposer que l'Eglise ne les auroit pas aussi réprouvés pour leurs sentimens hérétiques sur plusieurs points: & l'Examinateur auroit pû se passer d'entrer en preuve sur une chose que personne n'a jamais contestée. Mais ce que la Consultation avance, & qui est fort différent, c'est que quand les Montanistes n'auroient eu que ce caractere tout seul de réprobation, il auroit suffi à l'Eglise pour prononcer contre eux. Cela est sensible par la maniere dont on s'est toujours exprimé sur leur compte: sçavoir, que *ces gens-là prophétisoient de la maniere des faux Prophétes dans l'aliénation; & que les*

Prophétes du vrai Dieu ne prophétisoient point dans un état semblable à ces enthousiastes. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette mauvaise chicanne du Censeur. Trouveroit-il mauvais lui même, qu'on avançât, par exemple, que les Protestans sont condamnables par cela seul qu'ils ont fait schisme, & se sont séparés de l'Eglise, & que quoiqu'ils méritent d'être condamnés encore pour un grand nombre d'erreurs qu'ils soutiennent, cependant *ce caractere seul bien marqué* (de la rupture & du schisme) *suffiroit pour rejetter sans autre preuve la prétendue Reforme, & tous ses sectateurs?* Ce raisonnement qui est très solide, justifie celui des Consultans, qui est le même.

XV.

La premiere réponse sérieuse que l'Examinateur essaïe de donner aux autorités, qui en combattant les Montanistes, rejettent l'aliénation, c'est de dire, que tous les passages des Peres ou des Théologiens, dans lesquels les Consultans croïent appercevoir l'aliénation des sens rejettée, n'attaquent que l'aliénation de l'esprit, le délire, la perte de la raison, la folie : & qu'ainsi ces passages ne prouvent rien contre les Convulsionnistes; parce que ceux-ci, en admettant l'aliénation des sens dans quelqu'espece de Prophétes, n'admettent celle de l'esprit & de la raison dans aucune sorte. Le Censeur se fonde à restraindre ainsi toutes les autorités des Consultans à la seule aliénation de l'esprit, sur ce qu'en effet elle se rencontroit dans les Prophétes de Montan que les Peres ont attaqués, & que ces mêmes Peres font toujours mention de démence, de folie, de fureur, lorsqu'ils s'élevent contre le fanatisme de cet héresiarque & de ses sectateurs.

Réfutation de la premiere fausse supposition : que les PP. ont rejetté dans les Montanistes l'aliénation de l'esprit, & nullement celle des sens.

p. 238. &c.

Je n'incidenterai point sur le fait, j'accorderai que ce qu'on nous assure de l'aliénation de l'esprit & de la raison réunie avec celle des sens dans les Prophétes du Montanisme, peut être vrai : mais je ne conviendrai pas de même de ce que l'Auteur avance sur le contenu des passages des Peres. Le Censeur sçait lui-même parfaitement, qu'il y en a un bon nombre qui ne font nulle mention, ni de démence & de fureur, ni de Montanisme. Qu'on prenne la Tradition des Problêmes, ou, pour abreger, qu'on lise seulement les passages que je viens de rapporter dans le paragraphe précedent, on s'en convaincra par soi-même. Dès le premier qui se présente, la chose est claire. On entend S. Clement d'Alexandrie réprouver tout Prophéte à *extâse*; non pas le Prophéte qui a une extâse, & qui reçoit une vision en cet état; mais le Prophéte qui prophétise, qui énonce des prophéties dans l'état d'extâse, c'est-à-dire, étant hors de lui, & n'ayant pas l'usage libre de ses sens. La plûpart des autres passages qui suivent, décident de même en général; sur tout celui de S. Augustin : & dans tous ces passages nulle mention des Montanistes qui n'y sont point nommés; rien non plus, qui désigne l'aliénation de l'esprit & de la raison, la folie proprement dite & la fureur : c'est toujours simplement, défaut de liberté, défaut de pouvoir, d'empire sur sa langue & sur ses membres, agi-

tations extraordinaires, mouvemens involontaires, &c. C'eſt cela préciſément que ces Auteurs déclarent incompatible en géneral, indéfiniment & ſans reſtriction avec tout état prophétique : & c'eſt auſſi préciſément ce qu'on entend par l'aliénation des ſens.

Mais, dira l'Examinateur, pourquoi dans pluſieurs paſſages de la Tradition eſt-il parlé d'eſprit aliéné, dérangé, en démence, ſur tout lors qu'il s'agit de décider contre les Montaniſtes ? La raiſon eſt, qu'on en voyoit réellement dans les ſcenes de Montan, & qu'il n'étoit pas naturel de ſe taire ſur un caractére auſſi déſavantageux. Je demanderai à mon tour au Cenſeur, à quel titre il prétend ramener là uniquement beaucoup d'autres paſſages, qui parlent ſi préciſément de l'aliénation des ſens toute ſeule, qu'on ne pourroit point s'exprimer autrement, ſuppoſé qu'on voulût parler de cette eſpece particuliere ? Il n'aura certainement autre choſe à nous dire, ſi ce n'eſt que cela lui paroît ainſi, qu'il le penſe ainſi : & alors il eſt convaincu de la faute eſſentielle que que je lui ai reprochée plus haut, de reſtraindre & d énerver les ſens des Auteurs à ſon gré, & de mettre de ſon autorité des exceptions & des réſerves, où ils n'en ont point mis. Mais cela eſt viſible, repliquera-t'il, on ſent tout naturellement qu'ils ne veulent parler que de l'eſpece d'aliénation des ſens qui eſt accompagnée de circonſtances *odieuſes*, leſquelles dénotent en même tems l'aliénation de l'eſprit, & le dérangement de la raiſon.

Mais, lui dirai-je, il faut vous expliquer. Définiſſez-nous ces circonſtances *odieuſes* qui déſignent l'aliénation de l'eſprit & de la raiſon qui
p. 180. doit s'y rencontrer. Sera-ce des *contorſions*, des grimaces, des agitations violentes ? Non ſans doute : car l'Auteur les admet dans des perſonnes vraiment inſpirées de l'Eſprit Saint ? Sera-ce des convulſions hideuſes, des culbutes, des attitudes qui choquent la bienſéance, des aboyemens ridicules ? C'eſt encore ce qu'il n'oſera pas réprouver, parce que c'eſt ce qui a lieu dans le Convulſioniſme de nos jours, dont il ſe déclare le défenſeur. Des erreurs groſſieres, de fauſſes prédictions accumulées les unes ſur les autres, des diſcours calomnieux, téméraires, puériles : c'eſt toujours le cas de nos Convulſionnaires ; & il n'a garde de les abandonner. Encore une fois, quelles ſeront ces circonſtances *odieuſes*, ſignes certains, ſelon les PP. de l'aliénation d'eſprit, ſur quoi nous pourrons nous mêmes nous régler ? Il ſent bien lui-même qu'il n'a rien à dire qui ſatisfaſſe.

XVI.

L'aliénation des ſens, telle que l'Examinateur l'entend, eſt inſéparable de

Pour moi, j'ai une réponſe à lui fournir, qui eſt ſi ſimple, qu'elle ſe prouve par elle même. J'appelle circonſtances *odieuſes* dans une œuvre, toutes celles qui ſont indignes de la Divinité, & qui répugnent à ſes divins attributs. Je mets dans ce rang toutes celles qui ſont déclarées telles par la Tradition. Tout ce qui n'eſt pas meſuré ſelon la plus exacte vérité, la plus ſévere bienſéance, ſelon la gravité, le ſérieux, la ſageſſe qui reluiſent dans toutes les œuvres du Seigneur, plus encore

encore dans celles du genre miraculeux. Lorſque de telles circonſtances ſe rencontrent, je dis alors : De deux choſes l'une, (& c'eſt ainſi que raiſonnoient les SS. PP.) ou il y a ici aliénation d'eſprit, éclipſe de raiſon, folie plus ou moins complette : *cum aliquâ inordinatione naturæ, ſicut in furioſis*, dit S. Thomas ; *talia ſicut deliria rejicienda ſunt*, dit Gerſon ; *inſtar brutorum animantium*, dit S. Jerôme ; ou s'il n'y a point d'aliénation de raiſon, point de cerveau bleſſé, point d'imagination malade, au milieu de tous ces ſymptômes *odieux* & choquans, comme d'ailleurs on veut que la volonté ne ſoit pas maîtreſſe de tous ces mouvemens extérieurs qui choquent, il faudra dire qu'il y a un principe étranger qui produit cet état, & ce principe ne ſçauroit être Dieu. Comment, dit S. Baſile, pourroit-il ſe faire, qu'à l'arrivée du Saint-Eſprit, l'homme deviendroit ſemblable à un fou, *inſano ſimillimus*? Ce ſont, dit Fromond, ces geſtes irréguliers, & ces diſcours choquans, qui font connoître l'opération du mauvais eſprit, puiſque la perſonne elle-même n'eſt pas maîtreſſe de ſoi : *Geſtibus & vocibus inconditis oſtendebant ſpiritus maligni afflatum, ut ſe continere non poſſent.* Voilà bien clairement la ſolution de la difficulté du Cenſeur : Les SS. PP. nous dit-il, parlent ſouvent de l'aliénation des ſens, comme étant jointe à celle de la raiſon. Ils penſoient donc que celle-là n'eſt à rejetter, que quand elle eſt jointe à celle-ci? Nullement : mais c'eſt qu'ils regardoient l'aliénation des ſens, comme étant un ſigne & une marque, ou de l'aliénation de l'eſprit, d'une raiſon dérangée, plus ou moins affoiblie, ou de l'opération de quelqu'eſprit étranger qui ne peut être celui du Seigneur.

l'aliénation de l'eſprit.

Tradition des Problêmes.

Ibid.

p. 229.

L'Auteur dans un autre endroit fait une réflexion, qui peut former une difficulté contre ce que je viens de dire. Si la raiſon, dira-t'il, de rejetter toutes ces circonſtances qu'on appelle indignes de la Divinité, & répugnantes à ces ſaints attributs, c'eſt parce que réellement elles ſont indignes de l'une, & contraires aux autres ; comment les Conſultans l'entendent-ils, quand ils y mettent cette exception ; *à moins*, diſent-ils, *d'une révélation expreſſe qui aſſure d'ailleurs que l'œuvre eſt de Dieu*? *Comme ſi*, dit-il, *ce qui* REPUGNE *une fois aux perfections divines, immuables, comme Dieu même, pouvoit quelquefois s'allier avec elles? Comme ſi Dieu pouvoit par une révélation expreſſe diſpenſer de ce qui lui eſt réellement contraire.* p. 182.

XVII.

Ceci eſt facile à expliquer. Les Conſultans ne diſent point que Dieu puiſſe *faire d'exception, ni accorder de diſpenſe dans les choſes qui ſeroient réellement contraires & répugnantes à ſes perfections, qui ſont immuables comme lui-même.* Ce ſeroit une abſurdité de le penſer. Ce qu'ils prétendent eſt très-différent. Qu'on peſe bien les termes : ils diſent que des traits indignes de la Divinité, & qui répugnent à ſes adorables perfections, ſont une marque certaine que l'œuvre n'eſt pas de Dieu, *ſi ce n'eſt qu'il y eût une révélation expreſſe du contraire.* Quel eſt le ſens de cette

Réponſe à une difficulté priſe des exceptions qui ont lieu dans le cas d'une *révélation* expreſſe.

pour des actions qui ne sont pas de l'ordre commun.

restriction ? Ce n'est pas *que la révélation du contraire* nous apprendroit que Dieu auroit accordé dispense d'une chose qui répugne à ses divins attributs ; mais le sens est, que cette révélation expresse nous feroit voir que ce, dont Dieu dispense alors, étoit de ces choses qui sont contraires aux régles de l'ordre commun dont il a le pouvoir de dispenser, & non pas du nombre de celles qui répugnent réellement, intrinsequement, absolument aux perfections de l'Etre suprême, dont il ne sçauroit jamais dispenser.

Ainsi l'action d'un pere qui donneroit la mort à son fils par un prétendu zele de Religion, est un trait, qui, hors le cas d'une révélation, & d'un commandement exprès du Seigneur, déclareroit l'œuvre non divine ; non que l'action en soi même soit répugnante aux attributs de Dieu, puisque au contraire c'est une de ses perfections d'avoir droit de vie & de mort sur les hommes ; & qu'il peut se servir de qui il lui plaît pour exécuter l'arrêt de mort qu'il aura prononcé contre quelqu'un : mais parce que cette action, hors le cas d'un commandement clair & précis du Seigneur, feroit contraire aux régles de l'ordre commun qu'il veut que les hommes observent. Mais s'il s'agissoit d'une action qui répugnât réellement à la sainteté divine, par exemple, celle de *mentir*, il n'y a pas lieu alors de faire l'exception d'une révélation expresse qui permettroit de mentir ; parce que Dieu, dit S. Paul, ne peut pas se renoncer lui-même, ni se contredire, *negare se ipsum non potest.*

Pour faire en passant quelqu'application de ces principes au sujet particulier que nous traitons ici, je remarque que parmi les différens phénoménes des convulsions, celui de l'aliénation & de l'esprit, & des sens dans l'énonciation prophétique, c'est à dire parler, dogmatiser, prédire, tenir de longs discours pendant des jours, des années entiéres comme animé de l'esprit de Dieu, & le faire dans le désordre de la raison & des sens, dans la démence, dans le délire, dans un état qui n'annonce que la folie, *insano simillimum*, c'est, selon S. Basile & toute la Tradition, une chose réellement indigne de Dieu, & qui décide tellement contre la divinité de l'œuvre, qu'il n'y a aucun cas d'exception.

On me demandera ici pourquoi les Consultans rejettent tout ce qui se passe dans les convulsions sous le titre unique que ce sont des choses *indignes* de la Divinité ? Il falloit, ce semble, faire une distinction entre celles qui répugnent réellement à la Divinité, & ne souffrent point d'exception, & celles qui sont seulement contraires aux regles communes, à l'ordre commun. Je réponds que dans le cas présent il étoit naturel de les traiter & de les qualifier toutes de même : parce que celles-là même, qui considerées en soi ne répugnent point intrinsequement aux perfections divines, sont cependant dans l'hypothése présente *indignes* de la Divinité en un sens très-véritable : sçavoir, qu'il est indigne de la sagesse & de la bonté de Dieu de faire violer à ses créatures les régles de l'ordre commun, sans leur en donner une dispense authentique par une révélation bien marquée ; parce qu'alors, comme je l'ai déja dit

plusieurs fois, & ne me lasserai pas de le redire, Dieu se contrediroit lui-même, & nous induiroit en erreur, en voulant d'un côté faire reconnoître son opération dans l'ordre des prodiges & des signes, & de l'autre présentant cette opération à la vûe des hommes dans des circonstances, où il leur défend par sa loi de l'y reconnoître. Si l'Auteur de l'Examen persiste à trouver de l'*erreur* dans cette exposé, je lui dirai que c'est une erreur, qui après tout nous est commune avec le sçavant Gerson : car il pense de même sur le cas de la révélation expresse : *Nisi intervenisset divina jussio, sive dispensatio, omnis revelatio prophetica taliter circumstantionata esse debet, &c.* p. 46. des Problêmes.

XVIII.

Venons à la seconde défense de l'Examinateur contre les passages des Peres, qui rejettent l'aliénation des sens dans les Montanistes. Ce n'est pas, dit on, pour le vice de l'aliénation précisément qu'ils ont été rejettés de l'Eglise, mais parce que se donnant pour Prophétes du premier rang, Prophétes égaux aux Apôtres, Prophétes-régles, ils ne pouvoient plus justifier l'aliénation qui est incompatible avec l'état de ces Prophétes du premier rang. p. 255. &c. On réfute la seconde fausse supposition du Censeur, que les Montanistes ont été réprouvés parce qu'ils se donnoient pour Prophétes du premier ordre.

Je ne chicannerai point encore ici sur le fait, sçavoir si les Montanistes se donnoient pour Prophétes du premier rang, &c. Je n'ai pas besoin d'entrer dans cette discussion que l'auteur fait ici très-gratuitement. Je prens une autre voïe, & j'attaque la distinction qu'il fait des Prophétes du premier & du second rang, des Prophétes-régles, & des Prophétes à simple inspiration, ou à simple instinct. Je vais lui démontrer que cette distinction est frivole dans le sens qu'il l'entend, & de nul usage pour le point dont il s'agit. Le but que l'auteur Convulsioniste se propose en faisant valoir cette distinction, c'est de concilier l'aliénation des sens avec un certain genre de Prophétes, & de la reconnoître incompatible avec d'autres, afin d'éluder par ce moïen une partie des témoignages qui la combattent, en disant que ces témoignages ne doivent être entendus que par rapport aux Prophétes de la premiere classe. Discussion de la distinction des Prophétes du premier, du second & du troisiéme rang.

Mais 1°. ce n'est que l'embarras du Systême, & le besoin de la cause des Convulsionistes, qui leur a fait imaginer cette distinction, qui n'a été connue de personne jusqu'à eux : aucun auteur ne leur a fraïé le chemin ; & pour ne m'arrêter qu'à M. Dupin, chez qui l'Examinateur croit trouver sa distinction de Prophétes sans aliénation, & de Prophétes avec aliénation, rien n'est plus mal entendu. Car ce sçavant homme, qui effectivement met de la différence entre Prophétes & Prophétes, ne la prend pas du côté de l'état, ou de l'aliénation, ou de la non-aliénation ; il la prend par d'autres rapports. Cela est si vrai, que l'*extâse*, qui de l'aveu de notre auteur, signifie l'aliénation, M. Dupin l'admet indifféremment dans les Prophétes de la premiere & de la seconde classe ; dans *S. Pierre & dans S. Paul*, comme *dans Agabus, dans Silas, dans les filles du Diacre Philippe*. Il est vrai qu'il ne l'admet pas pour le tems p. 275. p. 277.

de l'énonciation prophétique, mais seulement pour le tems de la révélation secrete & particuliere. Quoiqu'il en soit, M. Dupin ne différentie pas les Prophétes du premier ou du second rang par l'extâse & l'aliénation, ou la non-extâse & la non-aliénation.

2°. Si les Peres, les Ecrivains Ecclésiastiques, les Interprétes & les Théologiens qui sont déclarés contre la compatibilité de l'aliénation avec l'énonciation prophétique, avoient voulu faire usage de cette distinction prétendue de prophéties & de Prophétes dans la controverse particuliere qu'ils ont eue à soutenir contre les Montanistes, il étoit de leur équité de bien marquer cette distinction dans leurs accusations. Ils devoient cette instruction aux Fidéles, pour ne paroître pas condamner la vérité avec l'erreur. Ils devoient cette justice & ces égards aux Prophétes du second rang, pour empêcher qu'on ne les confondît avec les faux Prophétes. Ils auroient dû établir nettement, fréquemment, universellement, cette définition qui fait l'unique ressource du Convulsionisme. Cependant aucun des Peres n'en avertit, pour marquer distinctement l'objet de la réprobation du Montanisme. Les uns ont parlé indéfiniment, & sans faire d'exception : *Les Prophétes du vrai Dieu ne prophétisent point ainsi : Les faux Prophétes prophétisent dans cet état* : voilà comme ils s'expriment. Les autres ont été plus loin, & ont décidé nettement que nul vrai Prophéte, nul homme vraiment inspiré de Dieu, Agabus pas plus que S. Paul, n'a jamais prononcé ses révélations dans une telle situation, *nullum Prophetam, non Agabum*, dit Astere
p. 280. Urbain. On me dispensera bien de rapporter ici en preuve la liste de tous les passages qu'on peut lire dans les Problêmes & dans le riche Supplément qu'y fait l'auteur de l'Ecrit qui a pour titre : *Le Systême des Discernans, &c.*

3°. Pour couper court à tout subterfuge, je renvoïe l'auteur au passage de S. Augustin que j'ai cité plus haut. Il verra que ce Pere y établit comme une maxime certaine & reçue de tout le monde, que jamais l'esprit de prophétie n'a mis les Prophétes dans un état de contrainte, où
Ep. 169. n. 2. ils fussent forcés de parler malgré eux : *Quasi spiritus prophetiæ etiam invitos loqui cogeret* : ce qui feroit l'état d'aliénation des sens : & il y appercevra que ce n'est pas sur les grands Prophétes que S. Augustin applique sa maxime, mais sur ceux-là précisément que l'auteur range dans la classe inférieure, sçavoir les Fidéles de l'Eglise primitive que Dieu favorisoit du don de prophétie. Si notre Partie veut agir dans la bonne foi, je ne vois pas ce qu'elle pourra repliquer à ce trait qui est absolument décisif.

XIX.

Si l'aliénation des sens étoit possible dans l'énonciation

Avant que de passer outre, je demanderai aux Convulsionistes, sur quel fondement ils veulent que l'aliénation des sens, qui est compatible, selon eux, avec l'état d'un Prophéte *du commun*, ne le soit pas avec celui d'un Prophéte du plus haut dégré ? Pourquoi même ils ne croïent pas l'aliénation de l'esprit possible dans l'un & dans l'autre, autant que

l'aliénation des sens dans l'un des deux. (On trouvera ici un quatriéme moïen de réfutation contre la distinction bannale des différens ordres de Prophétes dans la dispute présente.) Si l'on me répond, qu'il ne seroit pas digne de Dieu de dégrader l'homme & de lui ôter la raison, en l'inspirant & le donnant pour Maître & Docteur à l'Eglise, je ne trouverai guéres qu'il soit plus digne du Seigneur de rendre l'homme dans le tems d'une énonciation prophétique du second rang, de le rendre, dis-je, assez semblable au dehors à un homme fou & aliéné, *insano simillimum*, par des agitations, des mouvemens irréguliers, suite infaillible de l'aliénation simple des sens. Si on me dit ensuite que rien n'empêche qu'on ne respecte l'opération & la présence du Seigneur dans un Prophéte du second rang aliéné des sens; qui empêche de même, repliquerai-je, qu'on ne la respecte dans le Prophéte du premier rang, quoiqu'aliéné & des sens & même de l'esprit? Dès qu'un Prophéte sera constaté vrai Prophéte d'ailleurs par des signes non équivoques, (Isaïe, par exemple,) quoique réduit à la condition d'un Automate, il n'en sera pas moins l'organe par lequel le Seigneur me parlera: de même que le Prophéte du second rang, Agabus, par exemple, ou quelqu'un de nos Convulsionnaires, ne laisse pas de l'être, quoiqu'on le suppose Automate, ou très-semblable à un Automate, *insano simillimum*. Ainsi le Censeur avec toute sa finesse est pris au piége, & je le force par son principe d'aliénation des sens, qu'il admet dans quelques états de Prophéte, de la reconnoître possible en tous; je le mene même jusqu'à admettre en tous l'aliénation de l'esprit & de la raison. De quoi lui sert donc sa distinction favorite de grands & de petits Prophétes, de Prophétes-régles, & de Prophétes à simple inspiration?

prophétique, celle de l'esprit le seroit aussi.

S. Basil.

J'ai été plus long que je ne pensois sur un point qui n'est que la premiere batterie de la Partie adverse. Il s'agissoit de sauver un corps considérable d'autoritez, qui décident pour les Consultans. Cela en valoit bien la peine. La seconde batterie que dresse le Censeur de la Consultation, attaque le grand principe de l'Apôtre S. Paul, qui est une des bâses principales de la Consultation: *Spiritus Prophetarum subjecti sunt Prophetis*, les esprits des Prophétes sont soumis aux prophétes. Ce qui signifie, ou bien que les Prophétes sont toujours maîtres d'eux mêmes, ou bien qu'ils doivent se soumettre à la direction des autres & à l'observation des régles, & que par conséquent ils conservent l'usage de leur liberté, sans quoi ils ne seroient pas en état de se soumettre volontairement, & de s'interdire tout ce qui est contraire à l'ordre. Cet argument est fort & solide, & le Censeur se contente de s'escrimer contre. L'objection sérieuse qu'il fait sur cet endroit, est amenée par un autre tour. Il observe que S. Paul fait des reproches aux Corinthiens sur quelques abus qui se commettoient dans l'exercice des dons de ces tems-là, du don des langues, par exemple, & en particulier du don de prophétie. Si cela est, dira-t'il, l'esprit de prophétie, l'énonciation prophétique peut donc se rencontrer avec des abus, avec une conduite qui

p. 251. & 252.

ne sera pas réguliere en tout, avec des actions qui ne seront pas dans l'ordre : pourquoi non avec l'aliénation des sens?

p. 19. & 20. J'ai fourni par avance de quoi répondre à cet argument dans la IV. Section de cet Ecrit. D'ailleurs, comme nous avons affaire à un adversaire qui fait souvent revenir les mêmes choses, & qui reprendra encore sans doute cet endroit de S. Paul, lorsqu'il en sera à l'article du Mélange, des abus, du violement des régles par les Convulsionnaires, je suis d'avis de renvoïer là une plus ample discussion de cette difficulté. On pourra lire en attendant l'endroit cité de la IV. Section, & si l'on veut l'Ecrit intitulé : *Réfutation de l'étrange Paradoxe*, & sa suite.

XX.

Trois faux raisonnemens de l'auteur de l'Examen, contre les Consultans, sur l'aliénation des sens.

Je ne trouve plus rien dans les 117. pages de l'Examen, qui demande réponse, si ce n'est trois raisonnemens assez foibles du Censeur. Je les resous en deux mots.

p. 181. & 200. 1°. L'Auteur réfléchit sur la preuve des Anticonvulsionnistes tirée de l'harmonie du corps humain dont Dieu est l'auteur & le conservateur, opposée au déconcertement & au désordre choquant que les convulsions y opérent en toute façon. Il se mocque de cet argument, parce qu'il s'ensuivroit que quand S. Jean, par exemple, tombe par terre à demi mort en présence du Seigneur, ce ne sera plus une œuvre divine, ce devra être une œuvre réprouvée, puisqu'il arrive du désordre & du déconcertement au dehors. Je m'étonne qu'on puisse sérieusement proposer une difficulté aussi puérile. Un corps renversé par terre pour un moment, comme on l'a déja observé, humilié par un respect profond devant la Majesté divine, n'a rien qui sorte de l'ordre & de l'harmonie bien entendue. Cette posture bien loin d'être indécente, absurde, indigne de Dieu, est tout-à-fait à sa place. Personne n'en a jamais été blessé, en lisant ce trait dans l'Apocalypse ou dans Daniel. Au contraire on a mieux senti par là combien Dieu est grand, & l'homme foible, sans ressource & peu de chose devant la Majesté souveraine. Trouver à redire à ces démonstrations extérieures du respect le plus profond, ce seroit vouloir supprimer les actes les plus augustes de la Religion & du culte de l'Etre suprême. Si l'Examinateur hésite encore, il sçait bien peu ce qu'est Dieu, & ce qui lui est dû par sa créature.

Mais un corps violemment agité, culbuté, vexé, sans liberté d'esprit, & tout cela sans aucun fruit & sans aucun dessein, c'est-là un désordre & un déconcertement dont Dieu ne peut être l'auteur dans le cours surnaturel des prodiges.

p. 231. 2°. Le Censeur demande aux Consultans si la liberté d'esprit est plus nécessaire que la sainteté, dans des personnes élevées à un état surnaturel dans l'ordre des prodiges ; & pourquoi, s'il y a des exceptions pour la sainteté requise en de telles personnes, il ne pourroit pas y en avoir pour la liberté d'esprit? La raison en est claire. Il n'y a point d'exception à la liberté d'esprit, parce qu'il y a impossibilité, contradic-

tion, répugnance manifeste, que Dieu veuille se manifester aux hommes d'une maniere spéciale dans le genre merveilleux, & que cependant il les mette hors d'état de le reconnoitre, par le mêlange de circonstances scandaleuses ou messéantes; au lieu que si en quelques rencontres Dieu gratifioit d'un don surnaturel une personne qui ne seroit pas sainte à ses yeux, mais pourtant sans scandale au dehors, cela ne jetteroit aucun nuage sur la divinité de l'œuvre qui est purement extérieure, & de la nature des prodiges sensibles.

3°. Il observe que ce n'est que par les œuvres morales & méritoires que la liberté est nécessaire à l'homme, & que comme les révélations ne sont pas dans ce genre d'œuvre, elles peuvent subsister, avoir lieu dans un état où l'homme ne jouiroit pas de sa liberté. Je réponds à cela, que cette raison prouve bien que si l'on envisage du côté de l'homme l'état d'inspiration où Dieu le met, il n'a nul besoin de sa liberté; mais si on regarde cet état du côté de Dieu qui y place une créature, il répugne que le Seigneur, en même tems qu'il gratifie l'homme d'un don miraculeux, le dépouille du plus beau de ses biens naturels, qui est la liberté & l'empire sur ses actions. Il répugne que Dieu qui veut parler aux hommes par la voix puissante des prodiges, jette ces mêmes hommes dans l'embarras par le spectacle des choses choquantes qui y interviendroient dans le même tems, en conséquence de l'aliénation des sens & du défaut de liberté où seroit le ministre & l'instrument de ces prodiges. *p. 224.*

XXI.

Je ne crois pas avoir rien omis, ni laissé sans réponse dans la longue Dissertation de l'Examinateur sur l'article de l'aliénation. Si je n'ai point touché à la piéce extrajudiciaire du Censeur qui avoit précedé celle-ci, intitulée *Inscription en faux*, c'est que l'Auteur des *Réflexions judicieuses* en a fait sentir l'illusion, aussi bien que l'usage faux qu'on voudroit faire de l'état prétendu prophétique d'Eliu dans l'histoire de Job, & d'un passage du Cardinal Bona. On peut consulter l'Ecrit que j'ai cité à la page 33. & suivantes.

Oserois-je en finissant former quelque plainte modeste sur le procédé d'un nouvel Auteur que je respecte très-sincérement & qui s'est mis depuis peu sur les rangs pour attaquer les Consultans? Il est vrai qu'il rend justice à la Consultation, & qu'il réfute parfaitement bien toutes les fausses conséquences qu'on voudroit en tirer sur un article particulier. Mais il n'agit pas de même à l'égard de la personne des Consultans. Il leur fait je ne sçai quels reproches; qu'il me passe le terme, il leur cherche querelle. *Lettre de M. de Babylone à M. de Montpellier. p. 67.*

1°. Il voudroit qu'ils s'expliquassent sur un point, qui est étranger à la Consultation, & sur lequel d'ailleurs, comme je l'ai montré dans la III. Section page 8. ils se sont plus que suffisament expliqués, non pas pour une fois, mais à cinq reprises differentes. *ibid.*

2°. Il auroit voulu qu'on eût continué *des Conférences, eussent-elles dû* *p. 66.*

durer un nombre d'années, & qu'on n'eût rien décidé pendant ce tems là, L'illustre Auteur auroit-il donc deux poids & deux mesures ? Il veut bien que les Mélangistes soient déclarés pour la divinité de l'œuvre, & il ne voudroit pas que les autres se déclarassent contre. Ceux-ci n'ont-ils pas autant de droit que les autres de soutenir & de manifester ce qu'ils pensent ?

p. 68. 3°. Il tâche de faire entendre que les Consultans *parlent, comme n'ayant examiné aucun fait*, afin d'affoiblir, s'il le peut, leur autorité, du moins tacitement. Un tel reproche ne convient guéres dans la bouche d'une personne, qui éloignée de cent lieues des Convulsions, n'a pas même pû examiner les choses de près, comme l'ont pû faire & comme l'ont fait réellement les Consultans.

p. 66. 4°. Il se plaint enfin qu'on viole la charité, que les Consultans ont amené la desunion, &c. comme si c'étoit blesser la charité, & être ennemi de la paix, que de s'élever contre des abus qui affligent l'Eglise, & contre des erreurs qui alterent la vérité. Qu'il me soit permis de lui dire, que nous sçavons, & que nous l'apprenons tous les jours de notre nouveau Breviaire de Paris, que la simple vérité peut être dans la bouche, sans que la charité cesse de régner dans le cœur : *In ore simplex veritas, in corde regnet charitas.* (Hymne de Prime.)

S'il y a donc des reproches à faire à quelqu'un, ce sera plûtôt à ceux, qui forcés de rendre justice à la Consultation, essaïent cependant de la décrediter par des lieux communs pris du côté du personnel. C'en est un, par exemple, que d'insister fort sérieusement, comme on fait, sur ce que ni Mrs les Consultans, ni un grand homme qui pensoit comme eux, ne sont point des Auteurs *irréfragables.* (*p. 66. & 69.*) C'est une remarque tout-à-fait déplacée : car ils ne se donnent pas pour tels. Au reste, qui nous empêcheroit de rétorquer la réflexion ? (*p. 69.*) On nous dit que Dieu aura apparemment voulu faire voir que M. Duguet n'étoit pas *infaillible*, en permettant qu'*il se soit mépris manifestement sur une matiere considérable.* Il nous sera libre de dire de même, que Dieu aura permis, que de grands hommes de tout rang, ayent donné dans le faux du Convulsionnisme, pour nous apprendre que nul homme mortel n'est *irréfragable* & *infaillible, cujuscumque statûs aut dignitatis existat.* (*Conc. Constant. & Basiliense.*)

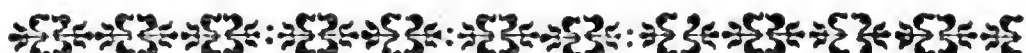
Le 6 Octobre 1736.

P. S.

P. S. Je n'aurois rien dit d'un autre Ecrit qui vient encore d'attaquer les XXX. Docteurs de la Consultation, si un trait de l'Examinateur à ce sujet, ne me forçoit d'ouvrir la bouche, au moins en passant. *L'admirable Lettre de M. de Senez*, dit il, *est la réponse à tout.... Elle nous apprend ce que nous devons penser des vérités, des erreurs, des écrits, des personnes, & nous fixe pour le présent & pour l'avenir.... M. de Montpellier l'a dit, & je ne crains point de le répeter après lui, elle doit être pour tous le signe & le centre de réunion.* II Inscription en faux. p. 88.

Comme cette Lettre de M. de Senez, adoptée en tout point par M. de Montpellier, fait une sortie de trois pages sur Mrs les Consultans: les Ecrits, & les personnes de ces Théologiens, se trouvent compris dans le jugement que vient de prononcer l'Examinateur. Selon lui cette Lettre est la réponse à TOUT: c'est elle qui doit décider de tous les Ecrits, & de toutes les personnes. On ne lui contestera point que la Théologie solide de cet ouvrage, ne soit une réfutation parfaite des erreurs, & des Ecrits qui en sont l'objet principal. Mais si l'Examinateur a prétendu étendre cette qualification & cet éloge, jusques sur l'endroit de la Piéce qui combat les Consultans, je ne puis m'empêcher de lui faire remarquer combien son procédé est déraisonnable, & combien il déplaira apparemment à l'auteur même de la Lettre. Car qu'est-ce que l'Examinateur a voulu dire, quand il a laissé échapper ce trait à sa plume, que *cette Lettre nous* FIXE *pour le présent & pour l'avenir*? Par où prétend-t'il que nous serons FIXE's? S'il l'entend de l'évidence des raisons qui montreroient que la doctrine de la Consultation est fausse, il doit sçavoir que cette Lettre dont il fait de si grands éloges, ne fait que déclamer contre la Consultation, sans oser l'attaquer par le fonds, ni en montrer la fausseté sur aucun point. Si au contraire l'Examinateur veut *nous* FIXER *& pour le présent & pour l'avenir*, par le poids de l'autorité de celui dont la Lettre porte le nom; c'est une imprudence très-grande de sa part, de n'avoir pas pensé, que ce n'est pas ici une affaire qui se décide par l'autorité d'aucun particulier, quelque respectable qu'elle soit; parce que les points de Théologie, tels que ceux dont il s'agit dans la Consultation, ne peuvent être FIXE's que par des démonstrations Théologiques; & que nulle autorité particuliere ne sçauroit l'emporter sur des vérités démontrées; encore moins, lorsque cette autorité n'a pas seulement essaïé de démontrer rien de contraire.

Lettre de M. de Senez sur les erreurs du tems. p. 41. 42. 43.



TABLES

Pour les cinq premieres Sections de la Réponse succinte à l'Examen de la Consultation.

Suite de la Réponse succinte, depuis la page 24 de l'Examen jusqu'à la page 44

III. SECTION

De la Réponse succinte, depuis la page 45 de l'Examen jusqu'à la page 80.

IV. SECTION

De la Réponse succinte, depuis la page 81 de l'Examen jusqu'à la page 170. sur le mélange du vrai avec le faux dans les prédictions.

V. SECTION

De la Réponse succinte, depuis la page 171 de l'Examen, jusqu'à la page 288.

Fin des Tables.

VI. SECTION,

De la Réponse succinte à l'Examen de la Consultation ; depuis la page 289. jusqu'à la page 368.

SUR L'INSTINCT.

I.

L'Examinateur de la Consultation a, pour ainsi dire, des accès de mauvaise humeur contre la tradition des Problêmes, qui lui reprennent de tems en tems. C'est aujourd'hui le jour. » On a, dit-il, de justes sujets de se défier de la fidélité & de l'exac- » titude des passages de la compilation. Comme de pareilles fautes » m'ont déja donné lieu d'en avertir . . . je ne le remarque que pour » faire observer le peu d'attention & de soin avec lequel a été dressée » cette fausse tradition, dont on fait tant de bruit . . . J'aurois pû » négliger de relever cette phrase, si l'air & le ton d'assurance avec le- » quel l'a produit l'auteur des Problêmes ne m'avoit contraint d'y » appuyer. Je supplie le Lecteur d'être en garde contre cette vaine » confiance qui lui impose, & dont on le paie au défaut de raisons. » Pour peu qu'on approfondisse, & qu'on discute à la lumiére de la » vérité ce phantôme de tradition, il se dissipe, & s'évanouit mal- » gré tout le credit & l'autorité qu'on s'efforce de lui donner . . . De » loin, c'est un colosse qui effraie . . . de près, ce n'est plus qu'une » ombre, qu'un squelette, &c. Dans une sortie précedente que le Censeur avoit faite contre nôtre tradition, il s'exprimoit encore avec plus de vivacité. Il la qualifioit, » un ouvrage sans choix & sans goût: » une compilation informe de tout ce qui s'est presenté à l'esprit, ou » qui a tombé sous la main ; dans laquelle sous prétexte de traduire » on change, on altére, on ajoute, on retranche. » Il représentoit l'Auteur comme un homme » dont la réputation en fait de bonne foi » n'étoit pas bien établie : » Il prétendoit faire connoître par là le caractére de cet Auteur, & faire répentir les Consultans de s'en être autorisés.

Apologie préliminaire de la tradition des Problêmes.

p. 308.

p. 310.

p. 116.

p. 130.

p. 131.

Au ton que prend l'Examinateur, on croiroit qu'il auroit en main de quoi renverser sans ressource toute la tradition des Problêmes, passage à passage, & de quoi convaincre sans réplique son Auteur d'infidélité, de falsification, de mauvaise foi. Cependant il n'y a rien moins que cela. L'Auteur des Problêmes a fait voir dans son Apologie, que de quarante ou cinquante autorités ramassées dans son recueil contre

la possibilité du mêlange de faux & de vrai, dans une personne qui parle par l'inspiration actuelle de l'esprit de Dieu, l'Examinateur n'en attaque que trois ou quatre, sans oser toucher au reste. Il représente ensuite à son Censeur, que le reproche d'inexactitude qu'il lui fait de ces trois ou quatre passages est sans fondement, & que c'est lui-même qui se trompe, sur tout dans celui de ces passages, qui lui fournit l'occasion d'exhaler plus qu'ailleurs son chagrin, & son mépris contre la piéce. Car il s'agissoit d'un endroit de Gerson, où l'Examinateur par une méprise grossiére avoit pris une faute d'impression, pour le vrai texte de ce Théologien, & accusoit l'Auteur des Problêmes en conséquence, d'avoir falsifié ce texte, parce qu'il l'avoit produit tel qu'il doit être visiblement, au lieu de le présenter avec la faute qui se lit dans l'imprimé.

Voïez l'Apol. de l'aut. des Problêmes p. 9. 10.

Après une telle bévue, dont il sembloit que l'Examinateur devoit avoir quelque honte, qui ne se seroit attendu de le trouver une autre fois plus modeste sur l'article? Cependant il revient aujourd'hui à la charge avec un air aussi rassuré. Sera-t'il plus heureux cette fois-ci dans sa critique? A peu près de même. De trente ou quarante passages qui combattent la compatibilité de l'aliénation avec l'état d'une personne qui parle actuellement par une motion surnaturelle & miraculeuse de l'Esprit Saint, le Censeur n'en attaque directement qu'un seul, & laisse les trente-neuf autres intactes & sans reproche. Encore convient-il sur celui-ci, que le *changement* qu'il prétend qu'on a fait à un texte
p. 308. de Saint Augustin en le traduisant, *n'en altére pas le sens*. Il a très-grande raison. Car voici de quoi il s'agit. Saint Augustin dit qu'il ne faut pas s'embarasser de ces devins qui parlent *mente alienâ*. Ces deux mots latins sont rendus en françois dans la tradition des Problêmes par ceux-ci, *dans le trouble, & l'aliénation de l'esprit*; au lieu que pour suivre rigoureusement la lettre, il auroit fallu dire, *par un esprit étranger*. » Parler, dit le Censeur, par un esprit étranger, n'est
p. 309. » pas la même chose que parler dans un esprit aliéné. » Si ce n'est pas la même chose, lui répondrai-je, quant aux termes, c'est constamment la même chose quant au sens, dans la pensée de Saint Augustin. Car ce qui fait le vice de ces devins dont parle ce Pere, n'est assurément pas selon lui, d'avoir un esprit étranger qui les anime; autrement ce seroit faire le procès à tous les Prophêtes du Seigneur, à qui il est commun avec les faux Prophêtes & les devins de ne pas parler par leur propre esprit, mais par l'impression d'un esprit étranger, quoique très-different dans les uns & dans les autres. Ce que veut donc dire Saint Augustin, c'est que ces devins parlent, non de sens rassis, mais par l'impression turbulente de l'esprit étranger qui les agite, qui est celui du Démon; *velut arreptitii*, disent les SS. P P. & Saint Augustin lui-même: ce qui revient au trouble & à l'aliénation: d'autant plus que Saint Augustin établit ailleurs comme un principe certain, qu'il en est tout autrement des personnes inspirées de Dieu, dans quelque classe de Prophêtes qu'on les place, & que celles-ci parlent toujours avec un

usage plein & entier de leur liberté, sans aucune sorte de contrainte, telle qu'elle se trouve dans l'aliénation selon l'Examinateur : *quasi spiritus Prophetiæ etiam invitos loqui cogeret.* Epist. 169. n. 2.

Quoi qu'il en soit de cette faute, vraie ou prétendue, de l'Auteur des Problêmes, à quel tribunal le Censeur prétent-il être bien venu à accuser de faux toute une chaîne de Tradition, parce qu'il aura trouvé quelque petit défaut d'exactitude dans un passage unique, pris entre quarante qui la composent, tandis que le changement qu'il reproche est même si leger, que de son propre aveu il n'altére pas le sens? Sur ce pied-là les Ministres de Genéve seroient en droit de dire que ni Bellarmin, ni le Cardinal du Perron, n'auroient opposé aux Sacramentaires qu'une *fausse tradition* sur la présence réelie, *une tradition informe & digne de mépris*, si par hazard, dans la multitude d'autorités qu'ils ont allegué contre ces Sectaires, il s'en trouvoit une où il manqueroit une entiére exactitude.

II.

Suite. Méprise insigne de l'Examinateur.

Si je ne craignois de m'arrêter trop long tems dans le personnel, je serois en état d'user de récrimination envers le Censeur ; & j'aurois un bon nombre de méprises, ou d'infidélités à lui reprocher, tout autrement importantes, & d'une évidence à le faire *repentir*, pour me servir de son expression, d'avoir exercé sa critique sur notre tradition, & d'avoir voulu ôter de légeres pailles de l'œil de son frere, pendant qu'il a une poutre dans le sien.

J'aime mieux renvoïer le Lecteur à l'Apologie des Problêmes, & aux nombres XII. & XIII. de la cinquiéme section de cette Réponse succinte. Il y trouvera beaucoup de griefs bien fondés contre l'Examinateur en ce genre. Qu'il me soit permis cependant d'ajouter celui-ci que j'ai sous la main dans la piece nouvelle qu'il nous donne sur l'instinct.

L'Examinateur, partisan de l'aliénation, prétend s'appuïer de l'autorité du sçavant Dominicain le P. Massoulié, qui a été l'honneur de l'Ecole de Saint Thomas dans le siécle passé ; il croit voir dans ce Théologien le paradoxe inoui qu'il a lui-même imaginé, que les ames privilégiées qu'il plaît à Dieu d'animer des dons du Saint-Esprit, & de faire parler par une impression surnaturelle de ce même Esprit, parlent dans l'aliénation des sens, dans une sorte de folie, de démence, de délire. Il ramasse à son avantage un nombre d'expressions dont se sert cet Auteur, & qu'il prétend signifier l'aliénation, mais qui signifient réellement tout autre chose, comme on le verra en son lieu. Par malheur pour nôtre Ecrivain, qui apparemment n'a pas lû l'endroit du P. Massoulié jusqu'au bout, toute la dissertation que fait ce sçavant Thomiste sur l'état de ces personnes privilégiées, & favorisées des dons du Saint-Esprit, don de science, don de sagesse, &c. finit par ce trait bien précis, & qui sera le desespoir de l'Examinateur. » Il » est évident & manifeste, dit ce Théologien, que dans tout ce que p. 317.

» nous venons de dire de la motion divine par les dons du Saint-
» Esprit, il n'y a ni extase, ni aliénation des sens; *Apertissimum est, quæcumque de divinâ motione ex donis Spiritûs Sancti diximus, minimè cum extasi & sensuum alienatione esse conjuncta.* L'Examinateur l'a t'il bien entendu, *minimè cum alienatione*, sans aucune aliénation ? Il ne pourra pas maintenant se dissimuler que son Auteur se déclare hautement & sans ambiguité contre lui. Le voilà donc convaincu d'avoir fait dire au P. Massoulié tout le contraire de ce qu'il pense sur l'aliénation jointe à l'inspiration : ensorte que tout ce qui lui revient de ses laborieuses recherches, c'est de fournir un passage décisif d'un des plus grands Théologiens, à la cause des Docteurs Consultans. Ce sera une autorité de plus pour la tradition des Problêmes; & un heureux pronostic de beaucoup d'autres encore, qu'il ne manquera pas de nous découvrir comme il a déja fait; car il promet de ne pas finir de plusieurs années ses infatigables études sur les convulsions : persuadé *qu'il n'a besoin que de tems & de patience*, comme il ne se lasse pas de le répeter; *pour découvrir des richesses infinies.* Puisque c'est pour nous, plus que pour lui, qu'il travaille, il trouvera bon que je l'en remercie dès à présent au nom de M. les Consultans.

D. Thomas sui interpres. Dissert. 4. de Gr. Adami. q. 2. art. 6. p. 314.

Voïez la Ve section n. XII.

p. 385.

Je finis ce préambule, en avertissant à mon tour les Lecteurs de ne pas se laisser imposer par ses maniéres triomphantes, & de se défier prudemment d'un Auteur, qui d'un reproche leger qu'il a à faire à un unique passage, conclut à arguer de faux, sans autre formalité, un corps entier de tradition composé de plusieurs centaines d'autorités; un Auteur qui pour prouver, *qu'on change, qu'on altére, qu'on ajoute, qu'on rétranche*, n'a pour sa principale ressource que deux citations, dans l'une desquelles l'Accusé est évidemment en régle, & dans l'autre le changement qui se rencontre n'altére pas le sens, de l'aveu même de l'Accusateur; un Auteur qui se hazarde, avec d'aussi frivoles griefs, de jetter le premier la pierre à un Ecrivain en matiére de bonne foi, pendant que bien loin d'être lui-même sans reproche sur ce point, il se trouve au contraire si griévement chargé; un Auteur enfin qui se trahit lui-même par ses finesses, soit lorsqu'il affecte de traiter *de phantôme* & de *squelette* une tradition serrée & fournie de passages clairs & précis, n'aïant rien de son côté à y opposer depuis trois ans, que de très-séches chicanes de sa façon; soit lorsque faisant un crime à Messieurs les Docteurs Consultans de s'être décidés à la légére, sans avoir *approfondi* les choses, & se faisant honneur à lui-même de prendre tout le tems pour approfondir la question, il ne laisse pas par provision d'être tout décidé, avant que d'avoir fini de consulter ses livres & d'étudier sa matiére.

III.

Etat de la question sur l'instinct.

Venons maintenant à notre sujet, & discutons l'Ecrit que nous donne aujourd'hui l'Examinateur sur l'instinct. Ce qu'il se propose de faire, autant que j'ai pû le comprendre, c'est de montrer qu'il y

a une espéce d'inspiration d'un rang inférieur, qui est plutôt un instinct, qu'un vrai don de prophétie ; de définir & d'expliquer de son mieux ce qu'il faut entendre par le simple instinct ; de rapporter ensuite des exemples de personnes à qui il attribue cet instinct, & dans qui en même tems il croit trouver l'aliénation des sens, & le mélange de faux ; de joindre à ces faits quelques passages de Peres ou de Théologiens, qui ont reconnu, à ce qu'il prétend, l'aliénation & le mélange de faux compatible avec l'inspiration de simple instinct. De toute cette discussion, il résultera, selon lui, que Messieurs les Consultans ont tort de rejetter la divinité des Convulsions par le principe de l'incompatibilité de l'inspiration avec l'aliénation ; puisque ce principe n'a pas lieu, du moins dans cette espéce d'inspiration du plus bas dégré, qui n'est qu'un instinct prophétique, & à laquelle il lui plaît de réduire l'état des Convulsionnaires de nos jours.

Les exemples que rapporte l'Examinateur, de personnes qu'il suppose aliénées dans l'inspiration du simple instinct, sont celui de Saül qui prophétise dans la compagnie des Prophêtes ; celui des Saints & Saintes Mystiques qui ont éprouvé des états extraordinaires ; ceux de Caïphe, de la femme de Pilate, des enfans qui chantoient *osanna* dans le Temple à l'entrée de Jesus Christ ; des enfans qui faisoient des prédictions du tems de Saint Cyprien ; de Jesus fils d'Ananus dont parle Joseph, qui annonça pendant six ou sept ans par des cris persévérans les derniers malheurs qui alloient fondre sur Jérusalem ; enfin d'un fou dont parle Saint Bernard dans la vie de Saint Malachie. Voilà les faits que l'Auteur articule. Pour les autorités qu'il allégue, elles sont en petit nombre. Car je ne compte point une multitude de passages qu'il accumule, pour prouver l'existence de l'instinct, que personne certainement ne conteste. Je ne compte que ceux dont il s'appuïe, pour nous montrer, à ce qu'il prétend, dans les Peres & dans les Théologiens, la possibilité de l'instinct dans l'état d'aliénation. Nous verrons à quel point il s'abuse sur cet article. Dans le détail que nous allons en faire, je tâcherai d'être court, d'autant plus que j'ai traité à fond dans la section précedente le point de l'aliénation incompatible avec toute inspiration actuelle dans le genre miraculeux, quant à l'énonciation prophétique. Je suppose que les Lecteurs n'auront pas oublié ce qu'ils auront lû ; & je les prie même de s'en rafraîchir la mémoire. Je n'ai besoin pour répondre aux nouvelles chicanes de l'Examinateur, que de deux réflexions sommaires, dont l'application très facile à faire, tant aux exemples, qu'aux autorités qu'emploïe cet Ecrivain, renversera sans peine toute sa Théologie louche & defectueuse.

IV.

Premiere Reflexion, & premier principe pour répondre aux exemples & aux autorités de l'Ecrivain partisan de l'aliénation.

Deux clefs pour répondre à

Lorsque nous rejettons l'aliénation, ou l'extase, comme incompa-

tous les argumens de l'Examinateur.

Premiere clef. Il ne s'agit ici que du cas de l'énonciation prophétique.

tible avec l'état actuel d'inspiration, nous ne l'entendons pas de tout état d'inspiration. Rien n'est plus certain que Dieu peut se communiquer directement à l'esprit de ses serviteurs, & leur réveler immédiatement ses sécrets dans le ravissement, dans l'extase, en dégageant leur ame de la dépendance & de l'opération des fonctions des sens, ce qu'on pourra appeller une entiére aliénation ou suspension des sens. Nous ne parlons donc que de l'état d'inspiration qui paroît, & qui est extérieur, lors qu'une personne est placée visiblement, & d'une maniére sensible au dehors, dans un état au-dessus du naturel, & dans l'ordre des prodiges, pour parler, agir, figurer, prononcer des prophéties, réveler des choses secretes, raconter des visions. En effet on peut considérer dans l'ame comme deux regards & deux rapports; l'un à Dieu, dans lequel elle peut se passer de ses sens, Dieu se communiquant à elle d'esprit à esprit, d'intelligence à intelligence; l'autre aux hommes, ausquels l'ame ne peut communiquer ses idées, ni ses sentimens, que par l'intervention des sens, & pour lors nous sommes obligés d'user de nos sens selon les régles que la sagesse éternelle a établies pour nous lier ensemble par un commerce raisonnable, digne de la noblesse de nôtre nature. Si nous sommes inviolablement astraints à ces principes dans la societé civile & purement humaine, nous y sommes encore plus indispensablement assujettis, quand nous parlons au nom & de la part de Dieu, & que Dieu veut se faire écouter par notre bouche, se faire reconnoître & admirer par notre ministére. Autrement, outre l'indécence qu'il y auroit de supposer en Dieu une conduite contraire, à l'égard de ceux par qui il voudroit se manifester aux hommes; ce seroit d'ailleurs, comme je l'ai dit en d'autres endroits, mettre Dieu en contradiction avec lui même, Dieu voulant d'un côté qu'on l'écoute, supposé l'inspiration, & d'un autre nous défendant de le faire, supposé ces régles immuables établies par sa sagesse. Cet état d'une personne inspirée ayant rapport aux hommes, est ce qu'on appelle, après Saint Thomas, l'énonciation prophétique, & ce que nous pensons avec lui qui se fait toujours par l'homme non aliéné des sens: *Denuntiatio prophetica semper fit ab homine non abstracto à sensibus*, & ailleurs: *Quantùm ad enuntiationem propheticam, sensu proprio loquntur, non mente perturbatâ sicut arreptitii.*

Inter quaest. de verit. q. 12. de prophet. a. 9. c. & 2. 2. q. 178. a. 3. ad. 4.

C'est à quoi l'Examinateur affecte de ne point faire attention; quoique nous ne manquions pas à chaque fois de le ramener à ce point, qui est le vrai & unique état de la question, pour les raisons que je viens de rapporter, & que j'ai déja souvent exposées, autorisé de tout le concert de la Tradition. Il doit sçavoir d'ailleurs que la Consultation n'a d'autre objet que les Convulsions, & tout autre état semblable. Or l'état des Convulsionnaires, n'est point un état d'inspiration secrette, un état où Dieu se communiqueroit directement à des personnes seules pour les instruire. C'est un spectacle formé au dehors par des hommes ou des femmes, qu'on prétend que Dieu inspire actuellement; & qu'il n'inspire, que pour les faire agir, parler, prédire,

Voïez sect. v, num. 11.

reconnoître des réliques, déclarer les volontés de Dieu, reveler à des assistans le secret de leur conscience, faire des représentations mystérieuses de differente sorte. C'est précisément par cet endroit que nous disons avec les SS. PP. qu'il seroit indigne de la majesté de l'Etre suprême, d'inspirer de telles personnes, & de leur faire faire au dehors un si auguste personnage dans l'aliénation des sens, accompagnée de toutes ses suites plus ou moins choquantes & révoltantes; parce que, comme je viens de le remarquer, il seroit contraire à la sagesse éternelle, & à la raison souveraine, qui ne peut parler aux hommes que pour être écoutée, & pour en être reconnue & obéie, de leur parler avec des caractéres, que la sagesse qu'elle nous a communiquée ne nous permet ni d'écouter, ni de croire. De quoi servira-t'il donc aux Mélangistes, s'ils veulent combattre la Consultation à cet égard, de nous apporter en exemple des personnes qui auront eu une direction secréte d'instinct sans le sçavoir, dans le tems qu'elles dormoient, ou qu'elles pensoient à toute autre chose, tels que Caïphe, la femme de Pilate & autres semblables? Il sera également superflu de ramasser à grands frais beaucoup de textes des SS. PP. des Théologiens & des Interprêtes, qui auront enseigné, que Dieu agit quelque-fois dans l'homme par un pur instinct, par une simple direction de sa providence qui conduit & sçait ménager les paroles ou les actions d'un homme qui n'y pense point, pour faire signifier à ces paroles & à ces actions, quelque chose de mystérieux. Dès que ces personnes mues par maniére d'instinct, ne sont point au dehors dans un état au dessus du naturel, que tout ce qui se passe en elles est absolument secret & pour elles & pour tout autre, qu'en un mot on ne s'apperçoit de rien; elles ne sont plus dans le cas dont parle la Consultation, qui est celui de l'énonciation, ni dans l'espéce de nos Convulsionnaires: & leur exemple ne prouve quoi que ce soit pour les Convulsionnaires, qu'on suppose dans un état surhumain & surnaturel aux yeux des spectateurs, en genre de signes & de prodiges qui frappent les sens.

V.

Il ne m'en faut pas davantage pour faire face à cette tradition dont on nous menaçoit depuis quelque tems sur le fait de Caïphe, & que l'Examinateur nous fournit aujourd'hui dans l'étendue de 14. grandes pages *in* 4°. avec un sérieux étonnant. C'est quatorze pages de perdues, & ce que je viens de dire en une seule en démontre l'absolue inutilité. Mais Caïphe, me direz-vous, n'a-t'il pas eu, de l'aveu de tous les Peres & de tous les Interprêtes, un instinct divin, une secrette direction pour prononcer cette parole si mystérieuse, *Il est expedient qu'un seul homme meure pour tout le peuple*? Je le veux bien, répondrai-je, rien ne m'empêche d'en convenir. Il y a donc une direction d'instinct differente de l'inspiration qui arrive aux Prophétes, que Dieu éclaire en même tems qu'il les inspire? J'en conviens encore. Mais que fait ceci à notre sujet? D'abord Caïphe n'étoit point dans l'aliénation, &

Réponse aux exemples de Caïphe, de la femme de Pilate, &c. *p.* 342.

c'est toujours de quoi il s'agit : il ne parle point sans liberté, sans s'entendre lui-même, sans se souvenir de ce qu'il a dit ; il ne parle point en donnant son discours pour des oracles dignes d'être écrits, en ornant & fortifiant son prononcé par des puérilités, des indécences, des grimaces, des culbutes, du badinage.

Mais, direz-vous, il parle du moins sous la direction secrette de Dieu, sans sçavoir que Dieu dirige ses expressions : un homme peut donc énoncer une prophétie, sans sçavoir même qu'il prophétise. A quoi je réponds en second lieu, qu'il faut distinguer : Un homme le peut dans son état ordinaire & naturel ; il ne le peut pas dans un état au dessus de l'humain & surnaturel, dans le cas de l'énonciation prophétique. Il peut, parlant tout naturellement à l'extérieur, prononcer des paroles, qui en vertu d'une secrete direction de l'Esprit-Saint, seront reconnues dans la suite avoir été des prophéties ; il le peut faire, dis-je, sans sçavoir qu'il est dirigé, ou même, si l'on veut, étant actuellement livré au mal, commettant un crime, faisant toute autre chose. La raison est, qu'il n'y a rien en cela d'indigne de Dieu ; qu'au contraire rien n'est plus digne, & de sa sagesse, & de son opération toute-puissante, que de manier ainsi & l'esprit, & la langue de ses créatures, pour les mener où elles ne pensent point, & ne veulent pas même aller.
2. 2. q. 173. a. 4. c. C'est ce qui se voit, selon S. Thomas, non-seulement dans Caïphe, dont la parole meurtriére dans son intention, a été reconnue depuis avoir un sens mystérieux ; mais encore dans les Soldats qui jettent au sort la robe sans couture de Jesus-Christ, pour ne la point partager ; action toute naturelle de leur part, & qui se trouva signifier un grand mystére, sçavoir l'unité de la sainte Eglise, qu'il n'est jamais permis de rompre, ni de diviser par le schisme.

Mais qu'un homme élevé au dehors au dessus de l'humain, faisant une énonciation prophétique soit par révélation soit par instinct, la fasse dans le délire, dans l'aliénation, ou qu'il mêle à ces opérations surnaturelles des dehors qui soient, selon les saintes régles de la Tradition, indignes de Dieu, c'est ce qui n'est pas possible, & Dieu se contrediroit lui-même s'il le souffroit ; parce que, comme je ne me lasserai point de le répéter, il emploïeroit pour sortir de son secret, & faire reconnoître & respecter des hommes sa présence, son opération, sa vertu miraculeuse, des dehors & un appareil qu'il nous a donné lui-même, par les régles que sa souveraine Sagesse a établies, pour la marque & le signe de l'absence de la sagesse, de la présence de la folie, & du renoncement à la raison. Or c'est le cas où se trouvent les Convulsionnaires, dont les Mélangistes prétendent justifier & diviniser l'état par l'exemple de Caïphe : à quoi jamais ils ne réussiront, parce que cet exemple est tout disparate, & ne touche en aucune sorte l'énonciation prophétique. Supra & sect. V. p. 40.

p. 357. L'exemple de la femme de Pilate est dans les mêmes termes : cela est évident. C'est dans le sommeil que cette femme reçoit des réves inquiétans & fâcheux, qu'on prend pour un instinct divin : c'est dans

sa situation ordinaire & humaine qu'elle communique à son mari ce qui lui est arrivé pendant la nuit. Ni dans l'un, ni dans l'autre tems, ce n'est point l'énonciation prophétique, ce n'est point un état au dessus du naturel à l'extérieur, tel que celui des Convulsionnaires lorsqu'ils parlent & agissent en vertu de leur prétendu instinct. Ainsi nulle comparaison à faire de leur état, à celui de la femme de Pilate, très gratuitement ici allégué.

Ce que je dis de la femme, il faut le dire de même du mari. Si c'est par instinct que Pilate a refusé de rien changer au titre de la croix du Sauveur, & qu'il a dit délibérément : *Ce qui est écrit, est écrit ; quod scripsi, scripsi :* il n'y avoit rien d'extraordinaire, ni de surnaturel à l'extérieur dans son état actuel ; rien d'ailleurs d'irrégulier, qui ressente le délire, ni qui porte aucun caractére d'indécence. *p. 359.*

En suivant cette même vûe, nous ne nous embarasserons pas plus de ces visions de personnes inspirées, où l'on prétend que se trouve un mélange de faux ; parce que c'est dans le récit qu'elles font de leurs visions passées, qu'elles y mêleront quelque chose de leur propre esprit ; & qu'en faisant ce récit, elles ne sont point dans l'état actuel d'inspiration, mais dans leur état naturel. Rien ne nous empêche d'entendre en ce sens mille autres choses qu'on nous objectera, comme ce que dit M. l'Abbé de la Trappe, aussi bien que les deux Auteurs qu'il cite pour son sentiment, Columban-Wranc & Hephténe. *p. 314.*

VI.

Brouillerie de l'Examinateur sur l'instinct. Vraïe idée de l'instinct.

Je ne refuse point de suivre pour un moment l'Examinateur dans ses longs écarts sur l'instinct prophétique, dont il cherche des preuves & des explications dans S. Augustin, dans S. Grégoire, dans S. Thomas, &c. Je dis, *ses longs écarts*, parce que tous ses textes qu'il prend la peine de copier fort au long, ne disent rien de plus que les faits que je viens de discuter, & qui, comme je l'ai fait voir, n'ont point trait à ce qui est en question.

Pour nous donner l'idée de l'instinct, distingué du don de prophétie proprement dit, il commence par alléguer l'autorité de S. Augustin, qui distingue deux choses dans les personnes inspirées; la simple perception des objets qui sont représentés dans leur imagination, & l'intelligence de ce que ces objets signifient. Ce saint Docteur, dit-il, regarde la perception simple & séparée de l'intelligence, comme le plus bas degré de la prophétie : l'intelligence toute seule sans perception d'objets, comme quelque chose de meilleur en ce genre : & la réunion de ces deux choses, perception d'objets & intelligence tout ensemble, comme la perfection de cet état. *Minùs Propheta, qui rerum sola signa, ... in spiritu per imagines videt : magis Propheta, qui solo earum intellectu præditus est : maximè Propheta, qui utroque præcellit.* Je comprens tout ceci, & je ne le conteste point. Je remarque seulement qu'il n'y a rien là de l'instinct, comme nous l'allons voir. *p. 320.* *p. 323.* *De Gen. ad Litt. l. 12, c. 9.*

L'Ecrivain fait ensuite paroître S. Grégoire. Comme il ne fait que *p. 326.*

répéter les mêmes distinctions que S. Augustin, je n'ai encore rien à dire.

p. 319. & 338. S. Thomas vient après, avec le Cardinal Bona, qui n'est ici que son Copiste ; l'un & l'autre chargés des Commentaires prolixes de notre Ecrivain, que je ne suivrai point pas à pas, & que j'aime mieux réduire à quelque chose de plus court & de plus simple.

2. 2. q. 171. 172. 173. 174. 175. Le Docteur angélique, dans les cinq questions qu'il traite à ce sujet, ne procéde que sur la distinction de deux sortes d'instincts prophétiques. Le premier est celui qui se trouve dans des Prophétes par état, à qui la grande habitude qu'ils ont de prophétiser, fait croire quelque fois qu'une chose qui leur vient en pensée, leur est inspirée de Dieu, quoiqu'elle ne le soit pas toujours véritablement. Il s'autorise q. 171. a. 5. de S. Grégoire, qui rapporte l'exemple du Prophéte Nathan, lorsqu'il s'avança, par une espéce de précipitation, à répondre comme de la part de Dieu, à une consultation que lui faisoit David sur la construction du Temple, & lui conseilla de l'entreprendre : ce qui ne se trouva point conforme à la volonté du Seigneur. C'est ensuite de cet exemple, que S. Grégoire dit, qu'il arrive quelquefois aux saints Prophétes de donner leurs propres pensées à ceux qui les consultent, pour la réponse de l'Esprit prophétique, à cause du grand usage qu'ils ont de prophétiser. *Sciendum est quòd aliquando Prophetæ sancti dùm consuluntur, usu prophetandi quædam de suo spiritu proferunt, & se hoc ex prophetiæ Spiritu dicere suspicantur.* (Hom. 1. in Ezech. versùs finem.) Or c'est ce que S. Thomas dit qu'il arrive quelquefois dans les choses que le Prophéte ne connoît que par l'instinct, *per instinctum occultissimum, divino instinctu.* Mais il adopte en même-tems ce qu'ajoute S. Grégoire, que lorsqu'il arrive aux Prophétes de se méprendre dans cet instinct, Dieu ne permet pas qu'ils persévérent dans leur méprise, & que bien-tôt après il les en fait revenir, & retracter leur erreur, *citiùs correcti, semetipsos reprehendunt.* Quoi qu'il en soit de la supposition que fait ici S. Grégoire, que S. Thomas & le Cardinal Bona ont copié, d'un vrai Prophéte qui pourra quelquefois se tromper sur l'instinct, supposition dans laquelle ce Pere est seul de son avis, je n'incidenterai point ici ; parce qu'en admettant même cette supposition, les convulsions n'y gagneront rien, comme je le ferai voir plus bas.

ib. q. 173. a. 4. C. L'autre sorte d'instinct que connoît S. Thomas, est celui qui se trouve dans des gens qui ne sont ni Prophétes par état, ni élevés à l'extérieur à aucun état extraordinaire ; mais qui agissant tout humainement au dehors, sont secretement inspirés ; disons mieux, dirigés par une providence particuliére, qui régit & gouverne leur langue, ou leurs actions, de telle maniére que sans s'en appercevoir ils ont prononcé des paroles, & fait des actions qui dans la suite se trouvent avoir été symboliques & mystérieuses. Il apporte pour exemple le prononcé de Caïphe, *expedit*, & le fait des Soldats qui jettent la robe de Jesus-Christ au sort. Voilà en substance à quoi se réduisent les discussions prolixes que fait l'Examinateur, dans l'exposé qu'il fait des textes de S. Augustin, de S. Grégoire & de S. Thomas.

VII.

Or j'ai à ce sujet deux observations importantes à lui faire. La premiére est, qu'il paroît n'avoir pas des idées bien nettes de son instinct, & qu'il fait mal accorder S. Thomas avec le texte de S. Augustin, & le premier passage de S. Grégoire. Car dans les paroles qu'il cite de Saint Augustin, & qui sont les mêmes dans S. Grégoire, il ne s'agit nullement de l'instinct, comme l'entend S. Thomas. Ce qui constitue l'instinct, selon celui-ci, c'est qu'il y a une inspiration secrete, soit dans un Prophéte, soit dans un homme ordinaire; & que ni le Prophéte, ni l'homme inspiré, ne sçavent point, ou du moins ne sçavent pas avec certitude s'ils sont dans un état d'inspiration. Ainsi Caïphe ignoroit que Dieu dirigeoit sa langue. Un vrai Prophéte dans la supposition de l'instinct, ne sçauroit quelquefois s'assûrer si l'instinct vient de Dieu, ou de son propre esprit; *non plenè discernere potest.* Telle est la doctrine de S. Thomas. Au lieu que dans le texte de S. Augustin, & dans le premier cité de S. Grégoire, il s'agit de personnes qui n'ont que la simple perception de la vision, sans en avoir l'intelligence. Ce qui est fort différent. Car dans ces deux Peres, l'ignorance tombe, non sur la réalité de l'inspiration, mais sur le sens des choses inspirées; & dans Saint Thomas, l'ignorance tombe sur le fait même de l'inspiration. Ne pas sçavoir qu'on est inspiré, n'est pas la même chose que de ne pas sçavoir ce que signifie ce qui est révélé, quoique l'on sçache bien qu'on est inspiré. Il auroit donc été à propos de ne pas brouiller toutes ces choses, comme fait ici l'Examinateur: & s'il vouloit unir S. Augustin à Saint Thomas, il ne devoit pas emploïer pour cela le texte de ce saint Docteur du l. 12. *de Genes. ad Lit.* non plus que celui qu'il cite encore du l. 2. où il s'agit, non de l'instinct divin, mais du diabolique; mais il devoit se contenter d'un autre qu'il a aussi rapporté, & qui est pris des Livres *de Trinitate*, où il appelle l'inspiration, ou plutôt la direction telle que celle de Caïphe, *instinctus nescientium*, l'instinct d'une personne qui *ne sçait pas en avoir un.*

Inutilité de la Théologie de l'Examinateur sur l'instinct, pour la question de l'aliénation & des convulsions.

Suprà q. 171.

p. 321. & 323.

l. 4. c. 17. n. 22.

J'ai honte d'amuser le Lecteur par de pareilles discussions; mais j'y ai été forcé. Au reste l'idée la plus simple & la plus naturelle de ce qu'on appelle instinct, & à laquelle je m'en tiens, c'est l'instinct pris dans le second des deux sens qu'apporte S. Thomas; c'est-à-dire, une direction secrete de la Providence, dans un homme qui n'est point Prophéte par état, ou qui du moins ne fait point, & ne prétend point faire acte ni de prophéte, ni d'inspiré dans ce moment. Cela supposé, je demande à quoi nous mene tout ce traité de l'instinct, & quel avantage l'Examinateur se propose d'en tirer pour sa cause? C'est ma seconde observation.

Veut-il prouver que l'aliénation des sens n'est pas imcompatible avec l'instinct? Dans les deux sortes d'instinct que distingue S. Thomas, il n'est pas question de l'aliénation. Il s'agit simplement de l'ignorance où l'on est que l'on soit inspiré; ce qui n'est point du tout l'aliénation des sens.

Prétend-t'il montrer la possibilité du mélange du faux ave l'instinct? C'est ce qu'il ne prouve nullement. Car, ou bien cet instinct n'est, comme je le pense, qu'une simple direction secrete d'un particulier, agissant tout humainement sans énonciation prophétique, c'est-à-dire, hors le cas de l'élevation de l'homme à l'extérieur au-dessus de l'état naturel, comme cela se rencontre dans Caïphe ; & ce n'est plus de quoi il s'agit dans la dispute sur les convulsions : ou bien il s'agit d'un Prophéte, qui est accoutumé de faire fonction de Prophéte, & qui croit avoir un instinct divin, N'EN AÏANT POINT, dans une certaine occasion ; alors nous ne contesterons pas que dans le systême de S. Grégoire & de Saint Thomas, le vrai Prophéte, tel qu'étoit Nathan, ne puisse quelquefois se méprendre sur l'instinct ; mais ce sera aux conditions que S. Grégoire & S. Thomas y mettent, sçavoir que la méprise sera sur le champ corrigée, afin qu'il ne soit pas dit qu'un vrai Prophéte induise les hommes en erreur : *Ne error ex hoc possit accidere, citiùs correcti semetipsos reprehendunt, ut ibidem Gregorius.* Or ce n'est pas la le cas des Convulsionnaires, dans lesquels l'Examinateur admet & reconnoît un mélange de faux, non passager & réformé sur le champ, mais *multiplié*, *fréquent*, *suivi* ; & cela même dans un tems qu'elles sont visiblement & avec certitude dans un état au-dessus du naturel, dans l'acte de l'énonciation.

2.2. q.171. a. 5.

p. 149.

Je remarquerai ici que ce fait de Nathan, qui est la seule chose dont S. Grégoire & S. Thomas s'autorisent, pour supposer un vrai Prophéte qui croit parler par un instinct divin, & qui se trompe, ne présente rien qui prouve cette supposition, & que j'ai eu raison de la laisser en souffrance sans l'adopter. Car c'est sans fondément qu'on prétendroit que Nathan, dans l'occasion dont il s'agit, croïoit parler par un instinct prophétique : il n'y pensoit nullement : il ne faisoit qu'applaudir au pieux dessein de David, par forme de conversation, comme fait un ami, un conseiller, un homme zélé pour la gloire de Dieu & la satisfaction de son Roi. En un mot, il n'est point, & ne croit point être hors de son état naturel : car il est très-remarquable que Nathan ne dit point à David ce qu'il lui auroit dit s'il se fût crû inspiré : Faites ce que vous souhaitez, parce que le Seigneur vous parle par ma bouche; mais il lui dit simplement : *Faites, parce que le Seigneur est avec vous* ; *quia Dominus tecum est.* Il est visible que s'il y avoit ici quelque instinct, il seroit plutôt du côté de David que du côté de Nathan.

Revenons à notre Examinateur.

Que prétend-il encore ? Son dessein seroit-il après avoir bien fait sentir la difference du simple instinct, d'avec l'inspiration & le don de prophétie, d'en conclurre que les personnes dirigées par instinct ne sont nullement Prophêtes, que les Convulsionnaires sont dans cette classe, qu'ainsi tout ce qu'on allégue de la Tradition contre l'aliénation ou le mélange de faux dans les Prophétes, ne tombe pas sur les Convulsionnaires qui ne le sont point ? Il ne réussira pas mieux ici que dans le reste. Car nous venons de voir, que même dans le Systême de Saint Grégoire & de Saint Thomas, les plus grands Prophêtes, tel

qu'étoit Nathan, n'ont souvent qu'un instinct prophétique, & demeurent pourtant toujours Prophétes proprement dits.

VIII.

Enfin, l'Examinateur aura-t'il recours, pour prouver sa prétention sur ses Convulsionnaires non Prophétes, quoique gens à instinct, à ces passages de Saint Augustin & de Saint Grégoire que j'ai fait voir étrangers à notre question de l'instinct, comme nous l'entendons ici? Nos Convulsionnaires, dira t'il, n'ont que la perception des visions, sans avoir l'intelligence de ce qu'elles signifient. Or ceux qui sont dans cette classe, selon Saint Augustin & Saint Grégoire, ne sont point Prophétes, quoiqu'ils soient cependant des hommes inspirez.

Frivole distinction des differentes espéces de Prophétes & d'inspirés.

Mais j'ai deux choses à lui repliquer. 1°. Saint Augustin les appelle & les qualifie Prophétes, quoique d'un moindre dégré en comparaison des autres, *minùs Propheta*. 2°. Quand même ce *minùs* équivaudroit ici à une négation, du moins on avouera que ceux du second dégré, qui ont l'intelligence des choses révelées, sans avoir aucune perception d'images peintes dans leur imagination, sont vrais Prophétes: Daniel par exemple, que Saint Augustin nomme ici, pour l'explication qu'il donna à Nabuchodonosor de son songe: *magis Propheta*. Or qui ne sçait que les Convulsionnaires prétendent souvent avoir l'intelligence des choses cachées, sans aucune vision dans l'esprit, la connoissance des Reliques, la découverte du sécret des consciences, la réponse à des consultations qu'on leur fait? Les voilà donc décidez Prophétes malgré l'Examinateur, *magis Propheta*; & même du premier rang, pour les occasions où ils auroient tout à la fois & vision & intelligence tout ensemble, *maximè Propheta*.

N'allons pas plus loin, attendons les éclaircissemens que nous promet le laborieux Ecrivain, sur la distinction de Prophétes de tout étage, & de dégrés infinis dans l'inspiration. Nous verrons ce qu'il aura de nouveau à dire. Car dans la V[e]. section & ailleurs j'ai déja pleinement refuté ses prétentions chimériques. Je ne le repéterai point ici, suivant la loi que je me suis faite de m'interdire les redites. J'ai seulement un avis à lui donner, où plûtôt une prédiction très-assurée à lui faire, sans être Prophéte, ni sans avoir d'instinct. C'est que deux, trois, quatre cens pages qu'il fera d'écriture, pour articuler & prouver tous ces dégrez infinis de Prophétie & d'inspiration, ne l'avanceront de rien: parce que les passages de notre tradition qui combattent l'aliénation & le mélange de faux dans la prophétie, combattent indifferemment ce mélange dans toute sorte de prophétie: que les SS. P P. & les Théologiens s'expliquent sans distinction de toutes personnes inspirées de quelque façon que ce soit, qui parlent dans cet état d'inspiration & sont dans le cas de l'énonciation prophétique; que les raisons qu'ils en donnent, ont lieu également dans toutes; & (ce qui est sans réplique,) que toutes ces autorités doivent encore s'entendre

V. Sect. p. 63. & 64. IV. Sect. p. 16. & 17.

plûtôt des simples inspirés que des vrais Prophétes, parce que comme il est plus commun de rencontrer des hommes, soi disant inspirés, que des gens qui se donnent pour vrais Prophétes, on doit présumer que l'intention des Peres & des Théologiens étoit de nous donner des régles de discernement, sur tout pour les cas les plus communs & les plus ordinaires. J'en ai deja fait la remarque ailleurs : il seroit ridicule de supposer que Gerson, par exemple, & le Cardinal Bona, ne nous eussent instruits que par rapport à des gens qui se donnent pour Prophétes proprement dits ; l'un, lorsqu'il dit entre autres choses, qu'*une vision, ou révélation ne vient pas de Dieu, dès que tout n'y est pas vrai jusqu'à la moindre proposition* : l'autre dans tous les chapitres de son excellent traité *du discernement des esprits*, où il est si souvent parlé d'états extraordinaires de toute espéce, & de toutes sortes de personnes à vision & à révélation.

IV. Sect. p. 17.

Voilà ce que je prie notre Censeur de considérer attentivement, avant que d'entreprendre de fatiguer le Public, & de se fatiguer le premier par un travail très-inutile & très-ingrat, sur des distinctions multipliées à l'infini de Prophétes, qu'on veut bien ne lui pas contester, & qui ne prouveront rien, tant qu'il ne démontrera pas que les Peres & les Théologiens ont fait des exceptions claires & précises, & qu'ils ont reconnu la possibilité de l'aliénation & du délire, aussi bien que le mélange du vrai & du faux dans des personnes vraiement inspirées de Dieu, & placées actuellement dans un état surhumain au dehors, dans l'acte de l'énonciation. C'est vouloir chicaner sans fin, que de ne pas vouloir s'en tenir là. J'ose en attester le public, qui se lasse depuis long tems des Ecrits de l'Examinateur, sans en excepter même des Convulsionistes du premier ordre, tant du roïaume que du dehors, qui avouent leur mécontentement sur son compte. M. le G. entr'autres a fait cet aveu en Hollande à un ami digne de foi, de qui je le tiens.

IX.

Seconde clef pour résoudre les difficultés de l'Examinateur. Differens sens du terme d'extase & de celui d'aliénation.

Quel est celle dont il est ici question.

p 174. 209. 228.

SECONDE REFLEXION, qui sera une seconde clef pour résoudre les difficultés de l'Examinateur. Il faut entendre dans la dispute présente l'aliénation des sens, telle qu'elle est dans les Convulsionaires, telle que l'Examinateur lui même l'a décrit. » J'appelle, dit il, aliénation des sens, tout état où l'usage libre des sens, soit intérieurs, » soit extérieurs, étant comme intercepté, l'esprit n'est plus maître du » corps, la volonté n'y dispose plus des sens, & l'ame n'en exerce plus » librement les fonctions.... D'où il s'ensuit que l'homme n'aura pas » la liberté de se taire, & se trouvera contraint, forcé, à parler malgré soi ... qu'il lui arrivera des mouvemens violens, des agitations » involontaires dont il ne sera pas le maître, des gestes irreguliers, des » renversemens, des secousses, des contorsions, des grimaces, & d'autres pareils accidens, qui paroîtroient tenir dans tout autre non» seulement de l'aliénation des sens, mais encore de celle de l'esprit.

» Enfin des indécences mêmes, & des miséres telles qu'on peut imaginer qu'il en arrive, lorsque, pour me servir de l'expression de M. P. *le corps a son jeu à part*, c'est-à dire, est exposé à éprouver tous les mouvemens ou indifferens, ou deshonnêtes dont il est susceptible, sans que la volonté les commande ni les puisse arrêter, *n'en étant que simple spectatrice.* p. 111. 178 180. 214. p. 178. 13 Lett. de M. P. p. 5.

C'est une telle aliénation des sens accompagnée de toutes ces suites atuelles ou possibles, que la Consultation rejette dans toute personne élevée au dehors à un état au dessus du naturel. C'est à celle-là par consequent que l'Examinateur doit s'attacher pour en montrer la possibilité, s'il le peut : & il ne lui suffit pas de saisir à droite & à gauche quelques passages qui parleront d'extases, d'entousiasme & même d'aliénation dans une personne qui parle étant inspirée. Il n'a rien prouvé par là, à moins qu'il ne soit assuré que dans ces passages il faut entendre l'extâse & l'aliénation dans son sens étroit, tel que nous l'entendons, & lui aussi. *Voyez la Ve. section pag. 42 & suivantes.*

» L'extâse & le ravissement, dit S. Thomas, ne signifient pas toûjours l'aliénation des sens, mais quelquefois ce n'est qu'une abstraction » & distraction de l'esprit, des choses aux quelles il étoit appliqué. *Rapi quandoque dicitur aliquis, non solùm propter alienationem à sensibus, sed etiam propter alienationem ab his quibus intendebat.* Le Docteur Angélique poursuit & enseigne que l'extâse signifie selon son étimologie, la sortie de l'homme hors de lui-même, soit vers les choses divines, soit vers les plaisirs terrestres : il remarque que c'est en ce sens que S. Denis a dit que l'amour divin produit l'extâse, en tant qu'il fait tendre l'ame de l'homme vers les choses célestes qui sont l'objet aimé : comme il est arrivé à S. Paul, lorsque par la vivacité du saint amour qui produisoit l'extâse, il disoit : ce n'est plus moi qui vis, c'est Jesus-Christ qui vit en moi. *Extasis importat simpliciter excessum à seipso..... uno modo quando in divina totaliter tendit .... & sic Dionysius dicit, quod Paulus ex virtute divini amoris extasim faciente, dicit : Vivo ego, jam non ego, vivit verò in me Christus ; alio modo, quando totaliter fertur in ea quæ pertinent ad appetitum inferiorum.* Ainsi se trouve ici trois sens du mot d'extâse, & d'aliénation. Extâse proprement dite, *alienatio à sensibus*, lorsqu'on est réellement aliéné des sens, & qu'on n'en est plus maître : extâse improprement dite, *excessum à seipso, quando totaliter fertur in divina*, lorsqu'on est fortement détaché des choses terrestres, & vivement tourné par le saint amour vers les choses divines, comme quand S. Paul dans les transports de sa charité s'écrioit : *vivo ego, jam non ego* : extâse enfin & aliénation encore plus improprement dite, *alienatio ab his quibus intendebat*, lorsque l'homme n'est point aliéné de ses sens, mais seulement aliéné d'attention, pleinement distrait de ce qui l'occupoit : comme cela peut arriver encore à des personnes tout enflammées de l'amour de Dieu, qui sont distraites & désoccupées de ce qui est devant elles, mais non pas pour cela dépouillées de l'empire qu'elles ont sur les mouvemens de leur corps, pour

Marginal notes: 2.2. q. 175. a. 1. C. — Ibid. a. 2. ad 1. & 2. — q. 173. a. 3. C.

les régler & en écarter tout le désordre, *sine aliquâ inordinatione*, ni du libre usage de leurs sens, pour s'en servir à ce qui conviendra selon l'occurrence.

X.

Explication de l'endroit du P. Massoulié très-infidélement objecté sur les Saints & Saintes Mystiques.

pag. 317.

C'est en ces deux derniers sens qu'il faut entendre dans le P. Massoulié les termes qu'il employe au sujet des saintes ames favorisées des dons singuliers du Saint-Esprit, & sur lesquels l'Examinateur appuïe avec tant de confiance. *Extrà se rapti*, *velut ebrii*, *vix sui compotes*, *tanquàm insanientes*, *cœlestis amentia*, *felicissimum & gloriosum delirium*, *sanctæ ineptiæ*: Ravi hors de soi, dans une espece d'yvresse, n'étant presque plus maître de soi, dans une céleste démence, dans un bienheureux & glorieux délire, disant de saintes inepties, &c. Réduisons toutes ces expressions à leur juste valeur: elles ne signifient autre chose, que l'embrâsement de l'amour divin qui transporte ces saintes ames, qui les attache si fortement aux choses de Dieu, qu'elles méprisent & oublient toutes les choses du monde, & qu'elles jouissent d'un contentement qui ne peut se contenir, & qui éclate au dehors par des expressions fortes, singulieres, métaphoriques, que les gens du monde prendroient pour des folies & des inepties, & qui semblent même outrées aux gens de bien qui n'ont pas éprouvé ces sentimens d'une éminente charité. C'est donc, selon le P. Massoulié, extâse & aliénation improprement dite, attachement fort à l'objet aimé, détachement, distraction des choses sensibles: mais non pas aliénation & extâse dans son vrai sens, c'est-à dire dans l'idée que l'usage des sens ne seroit plus libre, que l'homme ne seroit plus maître de sa langue, & des autres mouvemens de son corps, qu'il ne sçauroit ce qu'il dit, & ne pourroit s'empêcher de le dire.

Voici trois raisons qui démontrent que cela est ainsi. 1°. Le sçavant Dominicain, comme je l'ai dit au commencement de cette nouvelle Section, déclare nettement qu'en tout cela il n'y a ni extâse ni aliénation des sens, & cela est, dit-il, de la derniere évidence. *Apertissimum est quæcumque de divinâ motione ex donis Spiritûs sancti diximus*, MINIME CUM EXTASI ET ALIENATIONE SENSUUM ESSE CONJUNCTA. Il n'y a point à cela de réplique. 2°. Il avertit à chaque page de tout le détail qu'il fait de l'état & des opérations de ces ames privilegiées, que leur liberté n'en souffre point. Il employe même en finissant un article entier pour réfuter ceux qui diroient que l'ame en ces états extraordinaires ne conserve pas sa liberté entiere, *non manere in his libertatem*. Il est visible d'ailleurs que le but de cet intelligent Thomiste dans tout son ouvrage, est de faire voir par des preuves de toutes les sortes, que la prémotion physique & la grace efficace n'altere nullement la liberté de la créature. Et qu'on ne vienne pas nous parler ici de *demi-liberté*, *sorte de contrainte*, & autres équivoques pareilles, avec lesquelles on prétend se sauver & se tirer d'affaire; car il nous faut une liberté franche, pleine & entiere, lorsqu'il s'agit de l'opération de la

D. Thomas sui interpres. dissert. 4. de Gr. Adami. qu. 2. a. 6. p. 314.

a. 6.

p. 304 395.

tion de la grace efficace qui est l'objet unique de la dissertation du P. Massoulié.

3°. Plusieurs des exemples qu'il employe en cet endroit, montrent évidemment qu'il n'entend en aucune sorte que ces ames privilegiées dont il parle, soient des personnes aliénées, & dans l'extâse proprement dite. Car n'y auroit il pas de l'extravagance à vouloir que Saint Ignace Martyr, & Saint Laurent qui sont du nombre, fussent aliénés des sens, lorsqu'ils faisoient dans la ferveur de leur tendre amour pour J. C. & de leur zéle héroïque pour la gloire du martyre, l'un » ces vœux si admirables : feux, croix, bêtes dévorantes, brisément » des os, déchirement des membres, destruction de tout mon corps, » & tout l'arsenal de Satan, venez fondre sur moi, afin que je puisse » au plûtôt jouir de Jesus-Christ ; *Ignis, crux, confractio ossium, membrorum divisio. & totius corporis contritio, & tota tormenta diaboli in me veniant ; tantùm ut Christo fruar* : Et l'autre, les reproches les plus vifs à ses bourreaux sur leur lenteur à le faire souffrir, & toutes ces railleries piquantes par lesquelles du milieu des brasiers ardens où il étoit couché, il insultoit tranquillement, & le Tyran, & les ministres de son inhumanité. C'étoit à la vérité le triomphe de l'amour le plus parfait pour Jesus Christ dans ces Saints ; mais qui voudroit y trouver l'aliénation & le délire, comme on l'entend ici, se rendroit plus que ridicule. Ce seroit ravir à ces grandes ames le mérite de leur courage admirable, & à Jesus Christ sa gloire dans la formation de ces héros du Christianisme, qui ne seroient devenus tels, qu'en devenant des fous en démence, reconnus pour fous des spectateurs même de la Religion de Jesus Christ ; ce qui est scandaleux & impie. En un mot, il n'y avoit rien de plus dans ces saints Martyrs, que dans saint Paul cité par saint Denis & par saint Thomas, lorsqu'il disoit, *vivo ego, jam non ego* : ce n'est plus moi qui vis, c'est J. C. qui vit en moi.

a. 2. ibid. p. 285.

XI.

Réponse abregée à tout ce qu'on objecte des Saints & Saintes mystiques.

Je n'en dirai pas davantage. Ceci suffira pour établir deux choses qui demeurent certaines. la premiere que le célebre P. Massoullié, bien loin de favoriser le systême des Mélangistes sur l'aliénation des sens jointe à l'inspiration actuelle, soit de prophétie, soit de pur instinct, y est formellement opposé. L'autorité d'un Théologien qui tient un tel rang dans l'école de S. Thomas nous est très-précieuse, & jointe à celle des Gersons & des Bona, elle peut bien contrebalancer celle d'un Papebroch, d'un *Henricus Harsius*, & d'un *Joannes Buschius*, dont l'Examinateur fait parade. 2°. Il résulte de là que rien n'est plus caduc que l'argument que les partisans de l'aliénation voudroient tirer de l'état des Saints & Saintes mystiques, qu'ils font sonner si haut, & qui donne même lieu à l'Examinateur de faire des vœux pour que quelque personne *de goût* voulût prendre la peine de faire d'amples compilations à ce sujet, & *rendre* par-là, dit-il, *un vrai service à l'Eglise*.

p. 316. *p. 311.* *ibid.*

O

La réponse à tout ce que dit ici l'Examinateur, & à tout ce que diroient les amples recueils d'un compilateur, se réduit aux trois observations que j'ai faites dans la seconde Section de ma Réponse succinte, intitulée, *Suite de la Réponse*, &c. & que je ne répéterai point ici. En deux mots: ou ces mystiques sont de saintes ames, qui dans le cours ordinaire de la grace s'avancent par degrez, & par le secours de certaines pratiques que Gerson appelle *industrias*, à la sublimité de la perfection chrétienne, & éprouvent des transports d'amour, singuliers à la vérité, mais non miraculeux dans l'ordre des prodiges; ce qui n'est ni le cas d'aliénation, ni même celui de l'inspiration dont il s'agit; ou bien, quelques-unes de ces personnes mystiques, comme on les appelle, ont été réellement élevées à des états surnaturels au dehors; mais l'aliénation qu'on prétend y trouver, ne sera qu'apparente, & non réelle dans son vrai sens. C'est ce que je dirai de Saint Pacôme qu'on nous allégue; car quelle preuve auroit l'Examinateur que S. Pacôme ait été dans un état à n'être plus maître de ses sens; en sorte que de ce défaut de liberté, il auroit pû s'ensuivre conséquemment & sans inconvénient, des agitations involontaires, des contorsions, des roulemens, & tout ce qui peut arriver dans un corps *qui a son jeu à part*? Ou enfin il faut dire avec M. l'Abbé Fleury, de l'autorité duquel l'Examinateur a grand tort de se parer, qu'un bon nombre de ces mystiques, quelque respectables d'ailleurs qu'on les suppose, étoient des personnes *d'une dévotion oisive, & d'une imagination vive*, chez qui il n'y avoit rien que de naturel & d'humain dans ces états prétendus mystiques, sans déroger à la solidité des vertus dans la pratique desquelles d'ailleurs elles ont passé leur très sainte vie. Munis de l'autorité d'un Théologien également pieux & éclairé (le P. Massoulié) & de celle d'un Ecrivain aussi judicieux que religieux, (l'Abbé Fleury) nous ne craindrons point pour les vûes que nous embrassons le reproche d'esprit fort, que voudroit nous faire l'Examinateur: nous craindrions plûtôt pour lui-même les écarts d'une admiration indiscrette trop libéralement prodiguée, par un interêt visible de parti, pour diviniser à quelque prix que ce soit l'état de ses chers Convulsionnaires.

p. 12. 13. — *p. 316-317.* — *Disc. 8. p. 348.* — *p. 314.*

Appliquons en passant à la cause de ceux-ci ce que nous venons de dire: il est clair qu'elle ne gagne rien. L'aliénation des Convulsionnaires est, suivant l'Auteur, un état où l'homme n'est plus libre de ses sens, & dans lequel il peut survenir des accidens involontaires, des indécences même dans le corps. Telles sont en effet la plûpart des Convulsionaires, sans en excepter celles qu'on a le plus célébrees, & qu'on prétend avoir fait des miracles. S'il y en a quelques-unes chez qui ces inconvéniens n'ayent point eu lieu, dès qu'on suppose ces personnes plus ou moins aliénées, *& le jeu de leur corps à part*, ces sortes d'inconvéniens & d'indécences pouvoient du moins arriver. Or ni les exemples des mystiques, ni les autoritez alléguées à ce propos, ne justifient point un tel état. Ainsi les Convulsionaires demeurent par cet endroit bien & dûement dédivinisées par la Consultation.

XII.

Cette même clef qui m'a servi de solution pour l'argument des mystiques, me servira pareillement pour celui que l'Examinateur cite du fait rapporté dans l'Evangile, des enfans qui crioient *hosanna* dans le Temple, lorsque Jesus-Christ y fit son entrée solemnelle, & de l'exemple de ces autres enfans dont parle Saint Cyprien, qui voyoient, entendoient, prononçoient des choses merveilleuses dans l'extase, *in extasi*, pour préparer le peuple chrétien à la persécution qui approchoit. Ces enfans étoient, dira t'on, inspirés très-assurément: & cependant c'est dans l'extase & l'aliénation qu'ils parloient. Ainsi voilà l'énonciation prophétique visiblement jointe à l'aliénation. C'est tout l'argument de notre Censeur. Mais qui lui a dit que cette extase étoit l'extase proprement dite, dont il s'agit uniquement entre nous, & qui vient d'être décrite si amplement? Ne puis-je pas supposer, que si ces enfans étoient de jeunes gens ayant l'usage de raison, c'étoit seulement un état dans lequel d'un côté l'esprit étoit distrait des objets présens, sans cesser de l'autre d'être maîtres de produire & d'arrêter dans leur corps les mouvemens qui lui appartiennent? De plus on ne voit rien d'irrégulier, ni d'indécent, de près ou de loin dans ces enfans, comme on le voit dans nos Convulsionaires aliénés? Ne puis-je pas dire ensuite, que si l'on suppose ces enfans d'un âge au dessous de celui de la raison, des enfans à la mammelle, l'aliénation parfaite où on les apperçoit ne fait plus rien à notre sujet? Car Mrs les Consultans n'ont jamais fait de difficulté d'admettre, que Dieu par miracle éléve des enfans sans raison à des opérations merveilleuses, toujours, comme dit S. Thomas, sans aucun dérangement qui choque dans le corps, *sine aliqua inordinatione*: parce qu'alors Dieu ne dégrade point la nature de ces enfans, & ne fait que l'honorer de ses dons. Il n'aliéne point en eux la raison dont ils ne jouissent pas encore, il ne fait qu'en prévenir l'usage par des faveurs distinguées, au lieu que ces Messieurs, instruits à l'école des SS. PP. décident qu'il est indigne de Dieu de dépouiller l'homme devenu raisonnable de l'usage libre de son corps, & de l'empire de sa raison sur les sens, lorsqu'il veut le donner en spectacle pour parler aux hommes, & les édifier ou les instruire par la voie des prodiges: *quomodo consentaneum est, ut insano simillimus reddatur ex sapientia spiritu?* Ce sont les paroles de Saint Basile. Il est désagréable au reste de revenir toujours sur les mêmes choses: car on avoit déja satisfait & plus haut, & dans d'autres Ecrits, à cette mauvaise difficulté fondée sur ce fait des enfans prophétisans.

Réfutation de l'argument pris des enfans qui chanterent *hosanna*, de ceux dont parle Saint Ciprien & de Jesus fils d'Ananus.

p. 359.

p. 364.

Tradition des problêmes, *p.* 17.

Je n'employerai point d'autre clef pour la difficulté de Jesus fils d'Ananus, dont l'historien Joseph fait mention. C'étoit un Juif qui parut d'une maniere extraordinaire six ou sept ans avant la prise de Jérusalem: il ne cessa pendant tout ce tems de crier d'une façon lamentable: *malheur sur Jérusalem*, sans qu'il se lassât nuit & jour, & sans que personne pût lui imposer silence. L'Examinateur n'hésite point à

trouver ici l'inſpiration, l'inſtinct & l'énonciation prophétique, jointe à une aliénation toute viſible. Mais je demanderai à notre Cenſeur quelle preuve claire il auroit, que cet homme fût dans l'aliénation telle que nous l'entendons. (Car je reviens toujours à ce point fixe:) c'eſt à dire, qu'il fût ſans liberté, ſans ſçavoir ce qu'il diſoit, ſans être maître de diſpoſer de ſes membres & de ſes ſens, dans une diſpoſition à faire des mouvemens badins, puériles, indécens? Je puis très librement ſuppoſer le contraire. Il n'y a rien qui répugne à admettre dans un tel homme une préſence d'eſprit entiere, jointe à une détermination forte de ſon eſprit pour parler ſans ceſſe des malheurs de ſa nation, dont il avoit l'imagination frappée, ſans exclure une direction ſecrette de la Providence.

Après tout, quel fond peut-on faire ſur un exemple auſſi obſcur? Ce Jeſus fils d'Ananus ne peut être produit en témoignage, ni pour, ni contre, parce qu'il ne forme qu'un fait ſingulier, unique, équivoque; que ſon état & ſes diſpoſitions reſteront toujours douteuſes; que ni l'Egliſe ni la Synagogue ne nous donnent ſur lui & ſur ſa miſſion aucune lumiere; que ſur un tel perſonnage qui eſt ſans aveu, ſans exemple, ſans autorité, on peut dire ce que l'on veut, & que le moindre prétexte ſuffit pour le récuſer, parce qu'il ne ſera jamais poſſible d'arguer de faux les cauſes de récuſation qu'il nous plaira d'alléguer.

XIII.

Obſervation importante ſur les exemples obſcurs dont l'Examinateur s'autoriſe. Explication de celui de Saül.

J'entens ici l'Examinateur ſe récrier. Il ſe plaint de ce que nous n'avons que (*p.* 366.) des conjectures à produire, & que nous aimons à nous tirer des faits qui nous embarraſſent par des *peut-être*. Qu'il me ſoit permis de le relever lui même ici, & de lui montrer qu'il prend mal les choſes. Ce n'eſt pas la premiére fois que ſa Logique s'eſt trouvée en défaut. Je ſçais que des conjectures & des *peut être*, ne ſuffiſent point pour établir une théſe qu'on prétend ſoutenir: qu'il faut avoir des principes certains, des preuves ſolides pour la faire recevoir; qu'autrement on mérite, je ne dis point des reproches, mais un parfait mépris. (Je ſuis fâché de trouver mon adverſaire dans le cas.)

Mais, ſi m'étant placé ſur des points fixes, armé & muni de bons moïens, de fortes preuves, on vient attaquer mon ſentiment par des faits obſcurs, qui n'ont tout au plus que des probabilitez & des *peut-être*, je ſuis alors en droit de recourir moi-même à des *peut-être*, & d'oppoſer probabilité à probabilité. Voilà en bonne Logique comme on procéde.

Je dis plus. Il y a telle occaſion où la théſe une fois démontrée par des argumens d'une entiére évidence, on n'eſt point obligé en rigueur de réſoudre des difficultez que l'adverſaire objectera, quelque ſpécieuſes qu'elles puiſſent être. En ce cas, on avouera qu'on n'a point de ſolution préſente à l'objection, mais on ne laiſſera pas de tenir à l'évidence qu'on a de ſa théſe, ſuivant le principe, *non ſunt neganda evidentia, propter quadam obſcura.*

Or Messieurs les Docteurs Consultans se trouvent précisément dans ces termes. La Consultation a pour base les régles immuables de la Tradition, des principes démontrés & sans replique, tant sur le point de l'aliénation & du délire, incompatible avec l'état actuel d'inspiration divine pour faire des énonciations prophétiques, que sur les autres points de la controverse des convulsions. Que font les Convulsionistes pour combattre la Consultation? Ils objectent le fait de Jésus fils d'Ananus, qui étoit *peut-être*, *apparemment* dans l'état d'aliénation : celui de Saül, qui a prophétisé étant, *à ce qu'il paroît*, dans le délire, & même dans une situation indécente. Pourquoi ne seroit-il pas permis à Messieurs les Consultans de répondre : *Peut-être* aussi que le fils d'Ananus n'étoit point dans l'aliénation : *Peut-être* que Saül a prophétisé avec toute sa présence d'esprit, & que ce que rapporte l'Ecriture Sainte, ne marque ni délire, ni situation indécente? Ce que l'un avance sans preuve, l'autre peut le nier sans façon.

Après cette observation importante, arrêtons nous un moment sur le fait de Saül. Voici ce qu'en dit l'Ecriture : » Saül vint aussi à Naïoth, » & l'Esprit du Seigneur vint sur lui, & il prophétisoit en allant : » Etant arrivé, il se dépouilla de ses vêtemens, & prophétisa avec les » autres en présence de Samuel; & il demeura couché & dépouillé » tout ce jour & la nuit suivante : « *Cecidit nudus totâ die illâ & nocte.* 1. *Reg* 19. S'il y a quelqu'endroit de l'Ecriture qui ait de l'obscurité, c'est celui- 23. & 24. ci. Les Peres, les Théologiens, & les Interprétes ne sont point d'accord sur la maniére de l'entendre : personne ne l'ignore. En effet, qu'est-ce que c'étoit pour une troupe d'enfans de Prophétes, pour les gens de Saül, & pour Saül lui-même, que cet acte *de prophétiser*? Que signifie ici ce terme? Ensuite, quel est ce dépouillement de Saül, qui sembleroit avoir duré un jour & une nuit? Faut-il l'entendre d'une nudité entiére, dans laquelle Saül se seroit trouvé pendant 24. heures qu'il auroit fait la fonction de prophétiser, en présence d'une multitude de personnes, & de Samuël lui-même? Ou bien doit on restraindre ce dépouillement, au simple dévêtissement des habits roïaux que Saül auroit quitté? On voit que ce n'est par tout qu'embarras & obscurité. Cela étant ainsi, je fais usage de l'observation que je faisois il n'y a qu'un moment, & je dis que le fait de Saül, étant du nombre des choses obscures, l'évidence des principes de la Consultation n'en doit point souffrir; & que les Consultans sont en droit de s'y arrêter imperturbablement, sans trop s'embarrasser du phénomene de Saül : *Non sunt neganda evidentia, propter quadam obscura.*

En effet, je demanderai s'il est bien certain que Saül fût dans l'aliénation lorsqu'il prophétisoit. Le texte sacré n'en dit pas un mot. Quelques Interprétes le croïent, d'autres en doutent. D'ailleurs, si on suppose cette aliénation réelle, est elle l'aliénation proprement dite, qui ôte à l'homme sa liberté & l'empire sur ses sens, comme nous l'entendons? Ne peut-on pas dire que ç'a été une simple distraction des objets extérieurs, & une forte application aux choses de Dieu, le libre

usage de la langue & des sens demeurant en son entier? C'est sur quoi on est très-bien fondé à contester. L'Examinateur cite S. Augustin pour l'aliénation décidée de Saül; mais il pourroit bien se méprendre. Ce n'est point sur l'aliénation qu'insiste S. Augustin, dans la surprise & l'admiration où il étoit de cet événement singulier: c'est sur l'indignité personnelle de Saül qu'il appuïe, sur ce que c'étoit un méchant, un réprouvé, un homme qui ne méritoit nullement une telle faveur: *invido*, *ingrato*, *reprobato*. Or ce n'est pas de quoi il est question pour le présent dans notre controverse, qui roule sur l'aliénation.

p. 199.

l. 1. ad Simpl. q. 1. n. 11.

XIV.

Suite du fait de Saül. Réponse à l'autorité de Béde.

L'Examinateur avoit préparé ses Lecteurs à entendre S. Augustin, en faisant marcher devant le vénérable Béde, qui s'explique nettement pour l'aliénation de Saül, accompagnée de contrainte, & de mouvemens violens & furieux. J'avoue que cela paroît ainsi: mais le Censeur voudra-t'il adopter la décision de Béde en entier? Car elle va bien loin. On y suppose Saül dans une véritable démence, dans un état de fureur, agité d'une maniére qui ne convient qu'à un Energuméne, à un Possédé: *furiosus*, *amens*, *arreptitius*. Cela est bien fort, pour un homme que Dieu inspire actuellement pour chanter ses louanges.

Mais, demanderai-je, où est ce que cet Interpréte, très respectable d'ailleurs, a puisé une aussi étrange conjecture, qui dans le fond n'est appuïée sur rien? Seroit-ce parce que l'Ecriture dit que Saül tomba par terre, ou simplement se coucha sur la terre, & demeura nud un jour & une nuit, *cecidit nudus totâ die illâ & nocte*. Nouvelles obscuritez. Faut-il entendre ici une nudité réelle, ou quelque chose de moins? Ce pouvoit être, & je le pense ainsi, un simple dépouillement des habits propres à la Roïauté. C'est en ce sens qu'il est dit plus bas de David dansant devant l'Arche, qu'il étoit nud, deshabillé, *discoperiens se nudatus*, c'est-à-dire, que par un principe d'humilité, il avoit quitté tous les ornemens de sa dignité en présence de son Dieu.

1. Reg. 19.

2. Reg. 6.

En effet, si l'on veut prendre au pied de la lettre cette nudité de Saül, s'imaginera-t'on aisément que Dieu aura donné en spectacle un homme tout nud pendant l'espace de 24. heures, pour lui faire annoncer en cet état des mystéres sublimes, ou réciter des Cantiques édifians? L'Examinateur lui-même ne peut point y acquiescer, lui qui n'admet l'aliénation dans les personnes inspirées de Dieu, que lorsque cette aliénation n'est point accompagnée de circonstances *odieuses*. En fut-il jamais une plus odieuse, qu'une nudité aussi indécente & aussi intolérable? Les plus habiles Commentateurs s'accordent à n'entendre ici, & même ailleurs, que le dépouillement des habits de dessus, ou des ornemens de la Roïauté. Je me contenterai de citer Grotius & Menochius. *Nudus in interula*, dit Grotius, *detracta veste meliore. Sic Hebræi vocant eum qui superiori veste exutus est*. Il prouve aussi son sentiment par des Auteurs prophanes. *Nudus*, dit Menochius, *non omninò nudus*, *sed superioribus tantùm vestibus*, *cultuque Regio detracto*.

p. 180.

Grot hic, & in c. 21. Joannis, & 2. Isaïæ. Menochius hic, & in cap. 20. Isaïæ.

Que penser ensuite du terme *cecidit*, Saül tomba par terre? Prétendra-t-on, contre toute la Tradition, que l'Esprit du Seigneur se saisissant d'un homme pour lui faire prononcer des choses édifiantes, le renversera par terre violemment, pour l'y agiter d'une maniére furieuse & indécente? Je suis bien assûré que les Convulsionistes il y a dix ans, auroient été les prémiers à se moquer d'une interprétation pareille, que quelqu'un auroit donnée au terme de *cecidit*, il tomba, il se roula par terre, il s'agita comme un forcené. Ils auroient dit comme saint Basile: Seroit-il convenable que l'arrivée de l'esprit de sagesse dans un homme, le mît dans un état de délire: *Quomodo consentaneum est, ut insano simillimus reddatur ex spiritu sapientiæ*? Si ces Messieurs se sont donc avisés aujourd'hui d'adopter cette interprétation choquante, ce n'est que parce qu'ils se sont familiarisés avec l'attitude ordinaire & favorite des Convulsionaires, qui aiment à se coucher par terre, à se depoüiller de leurs vêtemens, à se montrer agitées en tous sens, le corps renversé & culbuté, déchaussées, décoëffées, échevelées.

Mais, direz-vous, comment donc faut-il entendre les paroles de l'Histoire sacrée, Saül tomba nud tout ce jour & la nuit qui suivit; *cecidit nudus totâ die illâ, & nocte*? Je veux bien par surabondance de droit, & quoique je n'y sois pas obligé, comme je l'ai dit, pour l'intérêt de ma cause, présenter un dénouement qui me paroît très-naturel, & de la difficulté que renferment ces mots, & de toutes les autres qui se trouvent dans tout ce point entier de l'histoire de Saül.

X V.

Fin de l'explication du fait de Saül. L'exemple du fou dont parle S. Bernard.

Saül touché par l'esprit de Dieu, & distrait pour un moment de sa haine contre David, se détermine très-librement à chanter des Cantiques sacrés qu'il sçavoit par cœur. Il le fait en marchant depuis la Citerne de Socho, jusqu'à ce qu'il arrive à Naïoth, où est l'assemblée des Prophétes, l'école de Samuël. Il le fait encore lorsqu'il est arrivé à Naïoth, & se mêle à la troupe pour continuer avec encore plus de vivacité à chanter. Fatigué du chemin qu'il a fait, & pour être plus à son aise, il quitte son habit Roial, & continue en cet état ses Cantiques. Enfin sa lassitude augmentant, il s'assit par terre, *cecidit*, *jacuit*, pour se reposer le reste du jour, & passe la nuit suivante dans ce même repos. Tout ceci n'est que pure conjecture, me dira-t-on? D'accord: aussi ai-je averti que des conjectures, & *des peut-être*, me suffisent, parce qu'il s'agit d'un fait obscur. C'est assez que le dénouement que je présente, n'ait rien qui répugne, rien qui ne soit possible: Il ne m'en faut pas davantage.

On me demandera seulement, & avec raison, que je garantisse la possibilité du sens que je donne au terme de *prophetiser*; & sur quoi fondé je prétends que Saül mû d'abord par l'esprit de Dieu, ne continue pas d'avoir en soi une impression actuelle de ce même Esprit, pour les choses qu'il prononce en prophétisant; & que ce ne sont que des Cantiques connus du Seigneur, qu'il récite tout naturellement. La

1. *Paral.* 25. 1. 2. 3. 3. *&c.* preuve que j'en ai c'est que tel est le sens du mot *prophetisare* dans plusieurs endroits de l'Ancien Testament. Nous lisons dans les Paralipoménes, que David établit trois familles, ou trois classes nombreuses de Chantres, la famille d'Asaph, celle d'Heman, & celle d'Idithun; & qu'il leur donna pour fonction de chanter des Cantiques dans le Temple, de les accompagner de divers instrumens, & d'en donner des leçons. *Ad cantandum in Templo Domini : qui erudiebant canticum Domini :* Et cette fonction est appellée trois & quatre fois dans le même endroit, prophétiser; *qui prophetarent in citharis & cymbalis . . . in cithara prophetabat*, &c.

Or qui s'imaginera qu'il s'agit là d'une inspiration divine, qui auroit été commune à un millier de Chantres pour les faire parler, chanter, par une motion actuelle & miraculeuse de l'Esprit-Saint? Que David auroit eu la vertu, en établissant ces Chœurs de Musiciens à qui il assigne des départemens & des appointemens, de leur communiquer un don non interrompu de prophétie; & qu'en vertu de leur destination à chanter, ils étoient assurés que l'Esprit de Dieu viendroit en eux à chaque jour de Fête, & à chaque heure du jour qu'il falloit faire le service du Temple? Voilà donc le sens de *prophetare* réduit à l'exercice tout simple, & purement naturel de chanter des Cantiques, sans aucune inspiration particuliere. (J'en dis autant de ces troupes que l'Ecriture-Sainte appelle les enfans des Prophétes, & qui formoient une école, où l'on apprenoit à prophétiser par la voie de l'industrie humaine.) Or cela suffit pour rendre très probable l'explication pareille que j'ai donnée pour le fait de Saül, conjointement avec beaucoup de Commentateurs. Concluons. Il n'y a point par conséquent de nécessité à reconnoître dans Saül un état d'inspiration & de motion persévérante pour prophétiser. J'ai montré d'ailleurs qu'il n'y a rien non plus qui nous oblige d'y reconnoître aucune aliénation : ainsi le fait de Saül ne prouve rien pour la question présente des Convulsions, & les obscurités dont il est embarassé me donnent droit de le laisser pour ce qu'il est, & ôtent à l'Examinateur celui de l'employer contre moi.

Le trait de ce fou dont parle S. Bernard, dans la Vie de saint Malachie, & qu'il dit avoir converti un scélérat, par un mot qu'il lui dit en passant, est susceptible de pareilles incertitudes. L'autorité qui nous donne ce fait est-elle de nature à nous interdire tous nos doutes? Voudroit on nous obliger de croire absolument une multitude innombrable d'événemens singuliers rapportés dans des milliers de Livres imprimés? S. Bernard, il est vrai, rapporte celui-ci : Il nous le donne tel qu'il l'a appris, & ne prétend pas le garantir. D'ailleurs quelle preuve a-t on que ce fou aura parlé par un instinct proprement dit? Ne peut-il pas se faire qu'il aura dit machinalement quelques mots que les traces de son cerveau lui auront fournis; pendant que Dieu, par une disposition sécrette de sa providence, aura permis que cela se rencontrât avec la présence d'un scélérat qu'il a résolu de convertir?

En

En ce cas, il n'y a point d'instinct pour ce fou : cet homme n'est point élevé au dessus de son état naturel, par aucune action surnaturelle du Seigneur sur sa personne : ou bien, il faudra admettre de l'instinct & du miracle, dans une infinité d'occasions indifférentes, dans les plus communes opérations de la Providence qui a gouverné l'univers jusqu'à ce jour.

XVI.

Explication d'un célébre passage de S. Augustin sur l'aliénation.

Je ne puis me dispenser de traiter avec quelqu'étendue, un certain passage de S. Augustin, qui est, pour parler franchement, le seul trait un peu spécieux dans les 80 pages *in*-4°. de la Dissertation de notre Examinateur. Il est pris du Liv. XII. *de Gen. ad Litt.* où ce Pere ayant parlé de ceux qu'un esprit étranger met dans l'aliénation, *in alienationem rapiuntur*, continue ainsi : » Si c'est un mauvais esprit qui les fait » sortir d'eux-mêmes pour les élever à des visions, il en fait alors, ou » des Démoniaques, ou des Possédés, ou des faux Prophêtes : mais si » c'est un bon esprit, il en fait alors des fidéles prophétisans, & an» nonçans des mystéres ; soit que leur en donnant en même tems l'in» telligence, il les rende vrais Prophêtes ; soit qu'il se contente de » leur faire voir, ou raconter en passant ce que Dieu veut montrer par » eux. *Cùm malus in hac visa arripit spiritus, aut Dæmoniacos facit, aut arreptitios, aut falsos Prophetas ; cùm autem bonus, fideles mysteria loquentes, aut, accedente etiam intelligentiâ, veros Prophetas, aut ad tempus quod per eos oportet ostendi videntes, atque narrantes.* N'est ce pas là, diront les partisans de l'aliénation, une décision formelle pour notre sentiment : Des fidéles dans l'aliénation, des fidéles dans l'inspiration & l'énonciation prophétique, *mysteria loquentes, narrantes ?*

Je dois avertir d'abord notre Censeur, que S. Augustin ne garantit point tout ce qu'il a écrit dans ses Livres *de Genesi ad Litteram.* Voici comme il en parle dans ses rétractations. » J'ai cherché plûtôt la vérité » en beaucoup de points dans cet ouvrage, que je ne l'ai trouvée ; il » y a très-peu de choses que je donne pour certaines : pour celles-là » même que j'avance affirmativement, je l'ai fait sans préjudice d'u» ne plus ample discussion : *In quo opere plura quæsita, quàm inventa sunt, & eorum quæ inventa sunt, pauciora firmata : cætera verò ita posita, velut adhuc requirenda sint.* *L. 2. Retr. c. 24.*

Ce début de S. Augustin commence déja à rabattre de beaucoup le triomphe des Mélangistes. Car quel fond fera-t-on raisonnablement sur un texte de ce Pere, pris d'un ouvrage sur lequel il fait tous ces aveus ? L'Auteur des problêmes, il est vrai, fait cas de cet ouvrage de S. Augustin & y renvoïe dans la contestation présente : Mais c'est plûtôt pour les faits singuliers qui y sont racontés, que pour les décisions qu'il renferme, qu'on doit en faire usage. Celles-ci donc ne feront autorité, qu'après qu'on les aura examinées suivant les régles d'une critique intelligente, & qu'elles se trouveront conformes aux principes que ce Pere a établis ailleurs, & qu'il a donnés pour certains. Nous verrons

dans un moment, que c'est ce qui manque au texte du saint Docteur dont il s'agit en cet endroit.

Après cet important préliminaire, qui nous dispenseroit en bonne régle de répondre à la citation de S. Augustin, je veux bien cependant satisfaire l'Examinateur, & lui donner l'éclaircissement de ce texte. Afin qu'il fût favorable à sa cause, il faudroit 1°. qu'il fût certain que le mot d'*aliénation* qui est plusieurs lignes au dessus de *fideles mysteria loquentes*, doit être appliqué indifféremment à tout ce qui suit, même au *fideles :* Or il n'y a point d'évidence qu'il en soit ainsi, & il m'est aussi aisé de le nier, qu'à l'Examinateur de l'affirmer. Encore suis je en droit de le nier, sans autre façon ; & pour lui, il ne peut l'affirmer sans preuve, puisque c'est à lui à prouver ce qu'il avance.

Il faudroit 2°. que S. Augustin entendît l'aliénation en cet endroit, dans le même sens que nous l'entendons, je veux dire, & je ne me lasse point de le répéter, une aliénation des sens qui emporte avec soi le défaut de liberté, qui fera qu'un homme ne sera plus maître de disposer de tout son corps. Or c'est ce qu'on ne peut pas supposer ici dans saint Augustin. Il entend tout au plus cette sorte d'aliénation qui ne consiste qu'en une espéce de distraction, qui fait que quoiqu'on apperçoive toujours les objets par les sens, on ne discerne pas parfaitement les choses réelles qu'on apperçoit au dehors, de celles qu'on apperçoit par l'imagination.

Je n'invente rien ; Saint Augustin le dit en propres termes au même endroit, & Saint Thomas en qualité de Commentateur de son texte, 2. 2. q. 173. a. 3. c. n'y trouve point d'autre sens. *Ut scilicet aliquid percipiat sensibus, non tamen plenè discernat ea quæ exteriùs percipit, ab his quæ imaginabiliter videt. Unde Aug. dicit l. 12. de Genesi ad litt. &c.* C'est Saint Thomas qui parle. Je demande si un état ainsi entendu, est l'état d'aliénation où se trouveroit un défaut de liberté qui iroit jusqu'à laisser échapper dans le corps mille mouvemens involontaires, indécens, &c. Saint Thomas du moins ne le pense point. Car il ajoute tout de suite qu'une telle espéce d'aliénation se fait toujours sans qu'il arrive rien qui
Ibid. soit dérangement, désordre dans le corps, *talis alienatio non fit cum aliquâ inordinatione naturæ.*

Ce qui achevera de montrer qu'on ne doit point entendre autrement Saint Augustin, c'est que sans cela il seroit dans une contradiction grossiére avec lui même. D'un côté dans le texte cité, Saint Augustin avance qu'on peut devenir un vrai Prophéte avec cette aliénation, qui dans l'hypothêse emporteroit la contrainte, & le défaut de liberté, *aut etiam veros prophetas.* D'un autre côté ce Saint Docteur dans une Lettre que j'ai citée au commencement, donne pour principe incontestable, & sans renvoïer la chose à une plus ample discussion, que l'esprit de prophétie ne met jamais ceux qu'il inspire dans la contrainte pour les faire parler : *quasi spiritus prophetiæ etiam invitos loqui cogeret.* Et il parle là, non des Prophétes du premier rang, mais de tous indifféremment. Peut-on concevoir une contradiction plus mar-
Epist. 169. n. 2.

quée que celle qui se trouveroit ainsi entre ces deux textes ? Vrais Prophêtes des deux côtés ; mais contrainte & aliénation d'un côté, & de l'autre impossibilité d'aliénation & de contrainte : Il faut donc pour lever cette contradiction, expliquer un de ces deux textes par l'autre ; le moins clair par celui qui l'est davantage ; & dire que dans le premier il s'agit d'une aliénation très improprement dite. Mais dès lors ce n'est plus ce qui fait l'objet de notre dispute ; & par conséquent ce texte de Saint Augustin si spécieux pour l'Examinateur lui échappe des mains.

XVII.

Sophisme & faux raisonnement de l'Examinateur.

p. 177. 178.

Je finirai toute cette réponse par la réfutation d'un sophisme grossier de l'Examinateur, qu'il est important de relever Dieu est souverainement libre : il peut faire tout ce qu'il veut ; de ce que nous ne concevons point une chose, il ne s'ensuit pas que Dieu ne puisse la faire. Donc l'aliénation, quelque repugnance que nous aïons à l'admettre dans une personne parlant par inspiration, n'est pas cependant incompatible avec cet état, si Dieu veut que cela soit ainsi.

Je pourrois me dispenser de répondre moi-même à ce raisonnement, & attendre de l'Examinateur la réponse, en voïant quelle seroit celle qu'il donneroit à un Augustiniste qui lui feroit un pareil argument. Car qui empêchera celui ci de dire, pour justifier son fanatisme : Qu'y a t'il qui vous révolte chez nous ? Parce que des choses vous paroissent absurdes, indignes de Dieu, s'ensuit-il qu'elles le soient ? Dieu ne peut-il pas faire tout ce qu'il lui plaira ? Ce sont peut-être de grands mystéres qu'il veut représenter en nous, & annoncer par nous. Que repondra, dis-je, l'Examinateur, à ces raisonnemens qui sont les siens ? Pour nous, notre réplique est toute prête, & aussi simple que les premiers principes. C'est à la révélation contenue dans l'Ecriture & la Tradition, de décider de ce qui est digne ou indigne de la divinité ; Dieu peut tout, il est vrai ; mais il ne faut pas l'entendre de cè qui répugne à ses saintes perfections ; & c'est à lui de m'apprendre quelles sont les choses qui contrediroient ses divins attributs. Dès qu'il me l'aura révélé par l'Ecriture & par son Eglise, je dois me soumettre & m'en tenir là. C'est ce que font les Consultans également religieux, & bons Logiciens.

En effet la bonne logique ne bâtit point sur des chiméres. Où nous menera l'idée abstraite d'un Etre souverainement libre, & qui ne seroit que cela ? Un Etre de cette nature est un Etre de raison, un Etre contradictoire, & non pas un Etre infiniment parfait, tel qu'est la divinité que nous adorons. Sa liberté est infinie, mais elle n'est point seule, isolée, détachée de toutes les autres perfections. Elle ne peut être essentiellement sans une sagesse infinie, sans un amour constant de l'ordre, sans une conduite conséquente dans les loix qu'elle donne à sa créature. Consulter un attribut en Dieu, sans son union avec tous les autres, c'est consulter ce qui n'existe pas, & ce qui ne sçauroit

jamais exister. N'est-ce donc pas la marque d'une cause désespérée, de transporter la dispute dans de pareilles chiméres; dans les espaces imaginaires des possibilités, sans aucun point d'appui! C'est pourquoi les Consultans n'auront garde de suivre l'avis superflu que leur donne l'Examinateur en finissant, de revenir sur leurs pas, *revertimini ad judicium, Seniores Israël* : Nous dirons plûtôt ce que dit ce Juge de l'Evangile, qui eut raison sans doute en cela; *quod scripsi, scripsi* : Ce qui est écrit est écrit.

ADDITION

Pour l'Apologie préliminaire de la tradition des Problêmes qui fait le sujet des nombres I. & II. de cette VIe. Section.

OU

Réponse sommaire de l'Auteur des Problêmes à la seconde partie de la XIII. Lettre de M. P....

Comme je n'ai pas besoin d'un long écrit pour satisfaire M. P. sur les reproches qu'il fait à notre tradition, je profite pour le faire, de l'occasion que me présente l'édition de la présente Section qui est la VIe. de la Réponse succinte à l'Examen de la Consultation. Cette Section commence par une justification de la tradition des Problémes contre l'Examinateur de la Consultation sur quelques points : il est tout naturel d'y joindre la réponse sommaire aux autres points sur lesquels M. P. l'attaque.

On se souviendra qu'il y a déja quelques piéces Apologetiques de cette tradition : sçavoir le *Nouveau problême*, *l'Apologie de l'Auteur des Problêmes*, & quelques morceaux d'autres écrits, que j'indiquerai à mesure, afin de ne point rédire sans cesse les mêmes choses, & de mettre en pratique ce qui a été dit dans le *nouveau Problême*, contre la multiplication excessive des écrits. Je crois même qu'ici il suffira communément sur chaque reproche du Censeur, de prier le Lecteur de recourir à quelqu'endroit des écrits qui ont paru jusqu'à présent pour la défense de la Consultation.

LETTRE XIII. DE M. P. *pag.* 1. 2. &c. *jusqu'à la pag.* 31. Cette seconde partie de la XIII. Lettre de M. P. commence par une piéce qu'il a donnée il y a trois ans contre les Problêmes, & qu'il a fait réimprimer dans celle-ci. Comme j'ai fourni ma réplique dans le *nouveau Problême*, sans compter celle qui est à la fin de l'Ecrit intitulé, *Réfutation de la VII. Lettre de M. P.* je me dispenserai d'en faire une nouvelle.

Pag. 31. *N.* 3. *& N.* 10. M. P. ne veut point de la distinction que

fait la Consultation, entre les œuvres surnaturelles de l'ordre merveilleux, & celles qui sont surnaturelles dans l'ordre commun de la grace. Il prétend, contre le sentiment des Consultans, que le mélange de faux & de vrai, de bon & de mauvais, d'indécent & d'édifiant, peut se trouver dans l'homme sous l'opération extraordinaire de Dieu dans l'ordre des prodiges, comme il se trouve dans l'ordre commun de la grace. Il somme les Consultans de nommer le Pere, ou le Théologien, où ils ont puisé cette distinction, & s'étonne de ne la pas trouver dans un seul des passages qui sont recueillis à la fin des Problêmes. Je lui répondrai simplement, que pour moi je ne vois pas un seul de ces passages qui ne l'établisse. Dès que ces Peres, & ces Théologiens qui y parlent, posent des principes & des régles particuliéres pour les œuvres qui sont dans l'ordre des prodiges, il faut bien qu'ils aïent dans l'esprit de faire de ces œuvres une classe à part, différente de ce qui arrive dans le cours ordinaire. Cela est sensible. D'ailleurs s'ils se déclarent en particulier contre le mélange de faux, d'indecent, &c. dans des œuvres qui auront Dieu pour principe dans l'ordre des miracles, ils donnent assez à entendre qu'ils font cette difference, puisqu'il est bien certain qu'ils reconnoissent, & la possibilité, & l'existence du mélange de bon & de mauvais, dans les choses qui appartiennent au cours ordinaire, même de la grace.

N. 5. 6. 31. 32. 38. *&c.* L'Auteur essaïe de nous faire trouver du mélange dans les œuvres extraordinaires, & il en rapporte des exemples. Mais il perd de vûe l'état de la question, qui ne regarde que les œuvres surnaturelles du genre merveilleux données en signe, & présentées en spectacle; ce qui revient à ce que Saint Thomas appelle dans l'œuvre particuliére de la prophétie, *l'énonciation prophétique* : c'est là qu'il ne peut point y avoir de mélange. Voïez la Ve. Section de la Réponse succinte, *p.* 39. 40. 60. 62.

N. 10. 11. L'Auteur se mocque des restrictions, selon lui arbitraires, que je mets au principe que je soûtiens dans les Problêmes, de l'impossibilité du mélange dans les œuvres surnaturelles de Dieu : & il fait remarquer que je n'entens ce principe que des œuvres 1°. surnaturelles, 2°. de Dieu, 3°. dans le genre merveilleux, 4°. du genre merveilleux à l'extérieur dans l'ordre des prodiges, 5°. dans *l'énonciation prophétique d'une prédiction de l'avenir.*

Je répons à cela que ces distinctions ne sont point arbitraires, puisque c'est l'état de la question qui les demande nécessairement. Il s'agit d'œuvres telles que celle des convulsions dans le sentiment des Convulsionnaires. Or l'œuvre des convulsions, selon eux, a tous ces caracteres. Elle est surnaturelle, elle est divine, elle est dans le genre merveilleux, elle est œuvre merveilleuse à l'extérieur dans l'ordre des signes & des prodiges, *in signum & portentum.* Quant à la derniere restriction, qui est l'énonciation prophétique, M. P. n'a pas bien pris notre pensée, quand il dit que nous l'entendons de l'énonciation *d'une prédiction de l'avenir.* Il ne s'agit pas de prédiction plus que d'autre chose. Il s'agit de l'énonciation prophétique tout court; c'est-à-dire, de

l'état dans lequel une perſonne eſt mûe actuellement, & inſpirée pour énoncer des viſions, pour parler, agir, repréſenter, faire des guériſons miraculeuſes, en un mot pour être donnée en ſpectacle aux hommes de la part de Dieu & en ſon nom, pour l'édification & l'inſtruction de l'Egliſe.

N. N. 16. 29. L'Auteur prétend que le ſeul mêlange que je parois combattre, eſt le mêlange *de concert*; & que j'admets le mêlange de *concomitance*. Il ſe trompe : je n'admets pas plus l'un que l'autre. J'adopte à ce ſujet ce que dit la Réponſe ſuccinte, *p.* 30.

N. 17. Le Cenſeur ſe méprend encore ici, lorſquil penſe trouver dans Gerſon, & dans le Cardinal Bona le contraire du principe fondamental des Conſultans, qu'un ſeul trait indigne de Dieu, décide l'œuvre non divine. La Réponſe ſuccinte, *p. p.* 22. *&* 24. a fait voir que c'eſt un deffaut de juſteſſe dans le raiſonnement, tranchons le mot, un défaut de logique, qui cauſe ici la mépriſe. Voici en deux mots en quoi elle conſiſte : de ce que ces deux Auteurs diſent que pour décider qu'une œuvre eſt divine, un ſeul trait avantageux ne ſuffit pas, on conclut de même que pour décider qu'une œuvre n'eſt pas divine, un ſeul caractere indigne de Dieu ne ſuffit pas. Conſéquence fauſſe, & très-fauſſe. C'eſt à peu près comme ſi l'on diſoit : pour juger qu'un Eccléſiaſtique eſt un digne miniſtre, un ſeul trait de vertu ne ſuffit pas. Cela eſt très-vrai. Donc pour juger qu'il eſt un mauvais miniſtre, un ſeul vice, quoique bien marqué, ne ſuffit pas Cela eſt très-faux. Ce qui découvre le ſophiſme & l'inconſéquence de ce raiſonnement, c'eſt l'axiome ſi connu : *bonum ex integrâ cauſâ, malum ex minimo defectu.* Conſultez l'endroit cité de la Réponſe ſuccinte.

N. 19. J'ai répondu dans le *nouveau Problême* au texte de Gerſon, que M. P. reproduit ici.

N. 21. Le texte du Cardinal Bona qui eſt ici allégué, a été auſſi répondu. *p.* 36. de la Réponſe ſuccinte.

N. 23. Le Cenſeur m'accuſe de n'avoir pas voulu entrer dans l'examen de l'état des myſtiques. Cela n'eſt pas exact. Les Ecrits des Conſultans, il eſt vrai, n'entrent point à ce ſujet dans des détails ſuperflus; mais ils en ont dit tout ce qui ſuffit pour la diſpute preſente ; voyez la ſuite de la Réponſe ſuccinte, *p.* 12. 13. Réfut. d'un ſecond Ecrit, *p.* 7. & dans cette ſixiéme Sect. de la Rep. ſuc. *n.* x. xi.

P. 38. Ici, & ailleurs, ſoit plus haut, ſoit plus bas, l'Auteur avance & répéte ſans fin, communément ſans autre preuve que de légeres vétilleries ſur quelques paſſages de notre Tradition mal entendus ; il avance, dis-je, que tous les paſſages de Gerſon & du Cardinal Bona, cités en grand nombre dans les Problêmes, bien loin de contredire le mêlange, l'établiſſent. Il en dit autant de Mrs Nicole, Fleuri, Baillet, S. Ciran. (*p.* 39. *n.* 27.) Comme cette chaîne de paſſages ſe trouve dans le recueil des *Problêmes*, je m'en rapporte au jugement des Lecteurs qui ſentiront par eux-mêmes le paradoxe d'une telle prétention. Je demande, par exemple, ſi ce n'eſt pas combattre le mêlange bien

formellement, que de donner pour régle, comme fait Gerson, que lorsqu'il se présente dans une œuvre surnaturelle quelque mélange de fausseté & d'absurdité, c'est une raison, non pas pour suspendre seulement son jugement & pour examiner les choses, mais pour rejetter l'œuvre : en sorte qu'on n'est raisonnablement en droit d'examiner, & de prendre du tems pour se décider, que lorsque l'œuvre ne présente du premier abord rien de faux & d'absurde, *nihil primo aspectu falsum & delirum; falsitas aut fatuitas.* Problêmes, *p.* 47.

N. 26. On veut que je retranche de notre Tradition un passage du Cardinal Bona, & un autre de Tostat, qu'on suppose que j'ai mal pris. Je n'ai garde de faire le retranchement, ni d'avouer la faute. Car ce n'est pas, comme on le pense ici, pour prouver qu'une œuvre a certainement le Démon pour principe, que j'ai cité ces deux passages où il est parlé de Possédez parlant diverses langues. Ce que j'ai voulu faire voir, c'est qu'une œuvre où l'on entend parler des langues diverses, peut bien être diabolique, & que par conséquent une aussi grande merveille ne suffit point pour attribuer à Dieu une œuvre qui renfermeroit d'ailleurs des titres de reprobation, puisqu'il est possible au Démon d'opérer ce surprenant phénoméne.

N. 27. L'auteur souhaite que je lui explique ce que j'ai voulu dire dans le *Nouveau Problême*, *p.* 13. Je vais le satisfaire. J'ai dit que les Mystiques, dont parle Gerson, sur quoi il donne douze pratiques, *duodecim industrias*, pour parvenir à un état semblable, ne sont pas proprement dans le cas d'un état surnaturel de l'ordre miraculeux, tel qu'on suppose celui des Convulsionnaires. Cela est évident, par ce que j'ai dit en cet endroit. Je conviens pourtant que dans le grand nombre des Mystiques connus dans les siécles passés, il s'en trouve quelques-uns qui sont dans l'ordre des œuvres merveilleuses. La réponse à ceux-là doit être différente, & j'ai cité plus haut les Ecrits où elle est fournie par les Ecrivains de la Consultation.

N. N. 29. *&* 61. M. P... se promet de renverser d'un tour de main, pour ainsi parler, le corps tout entier des autoritez des PP. ramassées dans le Recueil des *Problêmes*. Il ne s'agit, dit-il, dans ces passages que du don de prophétie, & non de toutes les œuvres du genre merveilleux. Cette prétention se trouve réfutée dans la Réponse suc. Sect. IV. & V. *p.* 16. *&* 63. & dans cette VI. Section *n.* VIII. On en parlera de nouveau, si l'Examinateur vient à traiter en particulier l'article du Mêlange.

N. N. 34. *&c. n. n.* 47. 48. 50. On trouvera suffisamment expliqué dans la présente Section VI. *n. n.* VIII. XII. XIII. XIV. XV. *&* XVI. ce qu'il y a de plus considérable dans les autoritez alléguées en cet endroit de la Lettre de M. P... de S. Aug. *l.* II. *ad Simpl.* & *l.* XII. *de Genes. ad Litt.* aussi-bien que du vénérable Béde : on y trouvera aussi la solution pour les exemples de Saül au sujet de l'aliénation, & des enfans prophétisans dont S. Cyprien fait mention. J'avertis d'ailleurs que presque tout ce que l'Auteur allégue des deux ouvrages susdits de

S. Augustin, est déplacé, & n'a point trait à notre dispute, parce qu'il ne s'y agit pas de l'énonciation prophétique, de quoi nous parlons. L'unique passage de ce saint Docteur qui touche notre question, *fideles mysteria loquentes*, est discuté dans cette même VI. Section *n.* XVI.

N. N. 52. 53. Ce qui est dit ici de l'instinct prophétique, est traité pleinement dans cette même Section, *n. n.* III. IV. V. VI. VII.

N. N. 55. 56. 57. Sur l'article de Sainte Ermine, & de ses états extraordinares, je déclare que je m'en tiens au jugement qu'en a porté Gerson, & à ce que dit la *Suite*, ou II. Section de la Réponse succinte, *p.* 14. pour montrer que tout cela ne prouve quoi que ce soit contre la Consultation & ses principes.

N. 58. L'Auteur revient ici à ce qu'il avoit déja dit *n.* 13. que Dieu étant souverainement libre & tout-puissant, les Consultans ont tort de vouloir décider de ce que Dieu peut, ou de ce qu'il ne peut pas. On a répondu ailleurs, & on y répondra toujours, que Messieurs les Docteurs Consultans ont pû, & ont dû décider de ce qui est digne ou indigne de Dieu par les régles immuables de l'Ecriture & de la Tradition. C'est ce qu'ils ont fait. Je prie notre Censeur de lire sur-tout à ce sujet la Réponse succinte *p.* 27. 28. 61. 62. & cette VI. Section *nombre* XVII. Il sera bien d'y joindre la lecture d'un passage de Gerson dans les *Problêmes*, *p.* 47. où il dit : » qu'il faut sans hésiter, rejetter » par provision comme choses vaines, frivoles, indignes de la divine » Sagesse, plusieurs choses qui ne répugneroient pas pourtant à la toute- » puissance de Dieu ; car, ajoute-t'il, ce n'est pas la toute-puissance » toute seule du Seigneur, qui caractérise ses œuvres, (j'en dis de mê- » me de sa souveraine liberté :) sa sagesse & sa bonté y ont leur part, » selon cette parole de l'Ecriture : *Vous faites toutes choses avec sagesse.* « Un homme qui parle ainsi, feroit-il comme M. P... qui ne nous parle pour nous guider dans l'ordre surnaturel, que de la *souveraine liberté de Dieu & de son indépendance*, *p.* 35.

N. N. 59. 60. Le Censeur touche ici l'article des Epreuves ; mais il n'y dit rien qu'on n'ait déja dit, & qui ne se trouve expliqué en faveur des Consultans, soit dans la Consultation, soit dans la Tradition des Problêmes, soit dans *le nouveau Problême.* Je veux bien pourtant reconnoître en cet endroit quelque chose de nouveau ; mais qui n'a pas toute la justesse possible. C'est encore un défaut de Dialectique, un raisonnement vitieux. Voici ce que c'est. M. P... suppose que j'avoue que les miracles qui sont arrivés dans les Epreuves, prouvoient au moins que les personnes étoient innocentes des crimes dont on les accusoit. De là il conclut que s'il est arrivé des miracles dans les convulsions, ce sera une preuve que *les Convulsionnaires, en tant que Convulsionnaires*, seront innocens, & n'auront pas eu tort d'attribuer à Dieu leur état. En bonne Dialectique, il devoit tout au plus conclure, que les Convulsionnaires seront innocens personnellement ; mais non pas en tant que Convulsionnaires, ni que l'état des convulsions sera justifié par là, comme en effet les miracles des Epreuves, selon l'Auteur,

ne

ne prouvoient pas que les Epreuves elles-mêmes fussent légitimes, mais seulement les personnes innocentes des crimes pour lesquels on les poursuivoit en Justice.

N. 12. On prétend me faire retrancher de notre Tradition S. Hilaire, S. Paulin, Sulpice Sévére, parce que, dit-on, *je leur fais dire le contraire de ce qu'ils ont dit.* Nullement: Le spectacle des possédés aux tombeaux de S. Jean-Baptiste, & des Prophétes, étoit une œuvre du Démon, que Dieu faisoit enfin finir par une délivrance éclatante. Or ce qu'admiroient saint Hilaire, & les autres, c'étoit la destruction triomphante de l'œuvre du Démon. Mais pour l'œuvre elle-même, elle leur paroissoit un spectacle triste & digne de compassion: C'est tout ce que j'ai fait dire à ces Saints: & tout cela est vrai. Au reste que trouvera-t-on là qui prouve le mélange?

N. 73. Les passages de S. Antoine, de saint Hilarion, de Cassien & de l'Auteur du Traité de la Vocation des Gentils, cités dans la Tradition des Problêmes, n'ont, dit M. P. aucun rapport au sujet. Il pense de même du trait des Flagellans, & des autorités alléguées de S. Bonaventure, de Blosius, & du Bienheureux Jean de la Croix. Voici ma réponse.

Par le passage de saint Antoine, il est prouvé, que des faits merveilleux & édifians, portans même à la pieté, peuvent être operés par le Démon qui se transforme en Ange de lumiére; & qu'ainsi une œuvre où se rencontrent de ces beaux traits, telle que celle des Convulsions, peut nonobstant cela, ne point appartenir à Dieu,

Par le passage de S. Hilarion la même chose est démontrée, au sujet de la merveille d'un homme qui parloit une langue qu'il ne connoissoit pas.

Par le texte de Cassien, je prouve que l'état d'aliénation, tel que celui des Convulsionnaires, est un signe certain que cet état n'est nullement divin.

La citation du Traité de la Vocation des Gentils, sert à montrer que l'énonciation prophétique, que l'Auteur de ce Traité spécifie nettement, *Enunciatio*, *loquebatur*, ne se trouve point dans des hommes qu'on suppose inspirés, & qui ne sçavent ce qu'ils disent.

Le trait de la devotion bizarre, ou plûtôt du vrai fanatisme des Flagellans, fait voir évidemment, que quand même l'œuvre des Convulsions auroit été l'occasion de la conversion de plusieurs pécheurs, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fût divine en aucune façon; de même que pareilles conversions nées dans le sein du fanatisme des Flagellans, n'empêchoient pas que l'œuvre en elle-même ne fût entierement reprouvée, & condamnée absolument.

Enfin, Saint Bonaventure, le B. Jean de la Croix & Blosius, tiennent bien leur place dans le recueil des *Problêmes*, parce qu'ils y viennent fort à propos pour appuïer le second Problême, dont l'objet est de montrer à Messieurs les Convulsionistes, que quand même ils persisteroient à reconnoître du divin dans les convulsions, ils ne pour-

roient cependant sagement prendre d'autre parti, que de laisser l'œuvre dans la pratique pour ce qu'elle est, & de ne la point suivre en aucune maniére. On se convaincra de ce que je dis, en relisant ce second Problême, & y joignant la lecture de ces trois autorités de Saint Bonaventure, de Blosius & du B. Jean de la Croix.

N. 74. M. P. revient de nouveau à Gerson, pour m'enlever son suffrage; il suppose même que *j'ai passé condamnation.* Il verra qu'il s'en faut de beaucoup qu'il ne pense vrai, s'il veut bien reprendre le *nouveau Problême*, à l'endroit qui parle de Gerson.

Ibid. Il compte que je *conviendrai de même que je n'ai pas rendu le sens de S. Gregoire de Tours :* même illusion de sa part. Non, je ne conviendrai pas que le mot *calumnia* signifie toujours *insultes*, *reproches*, & non pas *calomnie*, accusation fausse. J'en appelle à Calepin.

Ibid. Le passage de S. Augustin *de divinatione dæmonum*, sur lequel le Censeur vigilant m'a relevé avec un ton si haut, que d'abord j'ai eu peur de m'être mépris en effet, servira au contraire à montrer combien sa critique est peu redoutable. J'avois prouvé par S. Augustin que les vrais Prophêtes ne mêlent jamais rien de faux dans leurs prophéties; & voici les paroles de ce Pere, *non fallunt, neque falluntur; veracissima enim sunt angelica & prophetica oracula.* Rien n'est plus précis. M. P. prétend que ce n'est pas des vrais Prophêtes que parle S. Augustin ; mais des Prophêtes des Démons, lesquels ne nous trompent point, lorsqu'ils disent des choses que les Anges leur ont révélées. Qui de nous deux a raison ? Il ne faut qu'avoir des yeux, & sçavoir expliquer le latin, pour voir que la méprise n'est pas de mon côté. Voici le passage entier : *multa Dæmones prænuntiant, cùm tamen ab eis longè sit altitudo illius prophetiæ, quam Deus per sanctos suos Angelos & Prophetas operatur. Nam si quid prænuntiant non fallunt neque falluntur, veracissima enim sunt &c.* N'est-il pas clair comme le jour, que *sancti Angeli & Prophetæ* est le nominatif de *prænuntiant* &c. *non fallunt neque falluntur* ?

N. 76. Aux reproches que me fait ici M. P. d'avoir jugé desavantageusement de la personne des Convulsionnaires, je n'ai que deux mots à dire. C'est que je ne juge personne, mais je fais usage des principes des PP. pour le service & la défense de ma cause. Que s'il arrive que certains traits défavorables indiqués par les Peres, aïent par l'événement leur application naturelle à quelque Convulsionnaire ; je ne suis nullement en faute. Mais c'est, dira-t'on, accuser indirectement le *gros* des Convulsionnaires sur les mœurs. Non, l'accusation ne porte que sur quelques-uns. Et cela me suffit pour l'interêt de ma thése génerale, contre l'etat divin de tous les Convulsionnaires. Voici comment ; c'est que quelques-uns d'entre ceux qui sont décriés, & qu'on abandonneroit volontiers, sont en même-tems ceux qui réunissent en eux les traits les plus décisifs, selon les Convulsionistes, pour le divin ; par exemple, de faire des guérisons miraculeuses. Je suppose la vérité des faits. D'où il résulte cet argument qui est péremptoire. Qui prou-

ve trop, ne prouve rien : or les grands traits de divinité qu'on prétend trouver dans les convulsions, iroient à diviniser l'état de telle ou telle Convulsionnaire très décriée, & sur laquelle on passe condamnation : donc ces traits, quelque beaux qu'on les suppose, ne prouvent rien.

N. 77. Je trouve en cet endroit une litanie de Prophétes, & de personnes inspirées, que l'auteur ne fait que nommer, & dans lesquels il place de son autorité privée, aliénation, mélange de faux, & tout ce qu'il vous plaira. Comme tous ces exemples reviennent dans la dispute des Consultans avec l'auteur de l'Examen de la Consultation, je m'en rapporte aux solutions qu'y ont données, & qu'y donneront ces Messieurs dans leur replique à l'Examinateur.

Ici finit la Critique laborieuse de M. P. qui est de 77. pages in-4°. bien chargées. Quoique je n'aïe pas employé à ma réponse autant de papier que lui, je crois avoir mis le Public sur les voïes, pour se convaincre par ses propres yeux, que notre Tradition est un corps de troupes invulnerables, une phalange Macédonienne à l'abri de toute attaque. Cela me suffit. Peut-être y aura-t'il quelque morceau de cette Piece de M. P. que je n'aurai pas touché si au long que j'aurois pû le faire. Comme je n'ai entrepris que de justifier la Tradition des *Problêmes*, tout ce qui ne la regarde point directement, n'est point ici de mon ressort : & les Ecrits qui se font périodiquement contre l'Examinateur, suppléeront abondamment à ce que je n'aurai pas fait.

TABLE

Des sommaires de la VI. Section.